

11 janvier 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 janvier 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/71 Conformément aux prescriptions de l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement no. 908 amendant les règlements nos 896 et 801 concernant la marge de recul sur la 22e Avenue, entre les rues St-Laurent et St-Denis.

2/1/71 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 décembre 1970. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

Le Conseil prend connaissance de quatre lettres de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc.

- La Ligue des Propriétaires félicite le Conseil pour avoir amendé le règlement du marché public en augmentant le coût des étaux, ce qui aura pour effet de protéger les marchands locaux.

- La Ligue des Propriétaires demande au Conseil d'améliorer l'entretien des trottoirs dans les zones scolaires et commerciales afin d'assurer la sécurité de la population.

- La Ligue des Propriétaires souhaite que le Conseil mette tout en oeuvre pour précéder à l'ouverture de la rue St-Damase jusqu'à la rue Hériot. Elle propose également que le futur pont qui enjambera le St-François soit construit à la hauteur de la rue Des Forges.

- Enfin, la Ligue des Propriétaires proteste énergiquement contre l'augmentation de la taxe de services pour l'année 1971. Cette taxe lui paraît avoir été établie d'une façon arbitraire et sélective.

Son Honneur le Maire fait un bref exposé sur l'imposition de la taxe de services en expliquant à quelles fins les argents perçus sont affectés, ainsi que le processus de la confection du rôle d'évaluation qui établit la valeur locative des immeubles dans le territoire de la Cité.

Une période d'environ une heure est consacrée à la discussion sur ce sujet d'actualité. Plusieurs citoyens déplorent n'avoir pas été prévenus de cette hausse très substantielle en certains cas.

Le Conseil regrette de ne pouvoir apporter de modifications au rôle qui lui apparaît conforme à la Loi. Toutefois, les personnes qui croient qu'une erreur aurait pu se glisser dans la facturation de la Cité, sont invitées à faire étudier leur cas par les employés municipaux responsables de l'évaluation ou de la perception.

3/1/71

Lecture est donnée du règlement no. 909 amendant le règlement no. 904 concernant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1971.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement no. 909 soit adopté.

ADOPTE

4/1/71

Lecture est donnée du règlement no. 911 amendant le zonage du lot no. 53 du quartier sud de la Cité - secteur 01-01 CV.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ce règlement no. 911 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 25 janvier 1971.

5/1/71

Sur proposition du conseiller Laval Allard, appuyée par le conseiller J.-M. Rose, il est unanimement résolu que suite au malheureux accident survenu à M. Douglas Lyons, la Cité de Drummondville

- 1^o paie à M. Douglas Lyons une somme de \$1,500.00 à titre de compensation pour des modifications qu'il doit apporter à sa propriété;
- 2^o paie à titre d'avance, jusqu'à ce que le règlement prévu et par la Loi de Police et par la Loi des Accidents de Travail, intervienne et soit précisé, une somme de \$3,000.00, sujet à tout ajustement qui peut survenir et sans préjudice aux droits de la Cité.

ADOPTE

6/1/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier soient autorisés à signer 3 conventions à intervenir entre la Cité et M. Marshall Grenick, gérant du Centre Civique.

ADOPTE

7/1/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que deux officiers du Service de Police de la Cité soient autorisés à participer aux journées d'étude organisées par la Commission de Police et qui se tiendront à Québec les 20 et 21 janvier 1971.

ADOPTE

8/1/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, un avis d'immeuble préparé par le notaire André Jean afin que le registrateur fasse porter une mention contre tous les lots affectés par le règlement d'homologation d'un boulevard projeté dans le secteur ouest de la Cité, lequel règlement porte le numéro 891.

ADOPTE

9/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le maire, M. Philippe Bernier, et le Directeur de la Récréation, M. Claude Boucher, soient autorisés à signer au nom de la Cité un mémoire d'entente concernant l'adhésion des employés du Service des Loisirs et du Centre Culturel, au Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville Inc.

ADOPTE

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, qu'à l'avenir la Cité fasse parvenir un avis à tous les contribuables qui seront affectés par une augmentation de leur valeur foncière ou locative. Cet avis devra parvenir à destination assez tôt pour permettre à toute personne de formuler ses plaintes durant les 30 jours précédant l'homologation du rôle d'imposition.

Cette proposition est toutefois discutée et la majorité des personnes présentes semble douter de l'efficacité des protestations contre un rôle de perception. Plusieurs croient que cette décision ne fera que créer une dépense stérile et onéreuse.

Devant cette situation, MM. les conseillers Jules Dupuy et J.A. Michaud retirent la proposition ci-haut formulée et la Cité continuera d'aviser la population conformément à la Loi, par la voix des journaux locaux.

10/1/71

Lecture est donnée de deux pétitions, l'une adressée à l'Assemblée Nationale, l'autre au Lieutenant-Gouverneur

relativement à la demande d'un Bill privé pour permettre de soustraire à la Loi du fonds industriel, aux conditions portées à ces documents, certains immeubles localisés dans le canton de Grantham et plus amplement décrits à ces pétitions.

Sur proposition du conseiller Jules Dupuy, appuyée par le conseiller Rosaire Milette, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer ces pétitions.

ADOPTE

11/1/71 Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures contre M. Camille Joyal et le propriétaire de Drummond Mobile Inc. afin de faire enlever des maisons mobiles actuellement en démonstration sur les lots résidentiels portant les numéros 129-1-6, 129-1-7 et 129-1-8.

ADOPTE

12/1/71 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que MM. Laval Allard, Raymond Luneau et J.-M. Rose soient délégués à une conférence de presse qui se tiendra à Montréal le 14 janvier dans le cadre du Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. qui se déroulera dans nos murs en février prochain.

ADOPTE

13/1/71 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. les conseillers Lindor Letendre et Rosaire Milette soient délégués à une réunion organisée par la Chambre de Commerce de Victoriaville. Cette réunion, qui a pour but de prévenir les autorités compétentes de l'urgence de procéder à la construction de la route transquébécoise, se tiendra à Victoriaville le 14 janvier 1971.

ADOPTE

14/1/71 Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le trésorier soit autorisé à payer

à l'Institut Canadien des Evaluateurs les cotisations respectives des estimateurs de la Cité, MM. Gilles Lemire et Patrick Mercure. Le coût de cette cotisation est de \$50.00 pour chaque estimateur.

ADOPTE

15/1/71

Attendu que le 16 février 1970, le constable Douglas Lyons a subi un malheureux accident au cours de l'exercice de ses fonctions;

Attendu que l'état de santé du constable Douglas Lyons ne lui permet plus d'occuper le poste de constable pour la Cité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le Conseil autorise M. Douglas Lyons à retirer en totalité les argents qu'il a souscrits au fonds de pension des policiers municipaux depuis son adhésion au dit plan.

ADOPTE

1A/1/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426¹⁰ de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire n'ait demandé le vote sur le règlement no. 908, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

25 janvier 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 janvier 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

16/1/71 Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 911 modifiant le zonage du lot no. 53 du quartier sud de la Cité - secteur 01-01 CV.

17/1/71 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

(x)

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

19/1/71 Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que les mutations de propriétés portant les numéros 4695 à 4757 inclusivement soient acceptées.

ADOPTE

Son Honneur le Maire présente à l'assemblée trois fonctionnaires du gouvernement provincial qui font actuellement un stage d'étude et de recherches dans le territoire de la Cité et la région:

(x)
18/1/71 Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 20 décembre 1970 au 18 janvier 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$245,048.42. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

- M. Jean-Guy Ruel, Adm.A., Agent de Personnel
Commission de la Fonction Publique
- M. Bruno Grégoire, Agent Culturel
Ministère des Affaires Culturelles
- M. Euclide Arel, Ingénieur
Ministère de la Voirie.

Ces trois stagiaires appartiennent à l'Ecole Nationale de l'Administration Publique, Université du Québec.

Le premier magistrat de la Cité souhaite à ces visiteurs distingués un séjour agréable et fructueux, en même temps qu'il les assure de la disponibilité des membres du Conseil et des officiers municipaux qui seront heureux de leur fournir toutes les informations qu'ils pourraient solliciter concernant l'administration de la Cité, les relations avec les gouvernements supérieurs et les municipalités voisines, etc.

20/1/71

Afin de satisfaire les vendeurs au marché public qui se plaignent de la récente installation du système d'alimentation en électricité, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le directeur des travaux publics soit autorisé à demander des estimés pour que des prises de branchement soient installées à chaque table du marché à un endroit satisfaisant le locataire de chaque étal.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- La Ligue des Propriétaires souhaite être représentée sur un comité qui pourrait être éventuellement formé en vue d'étudier le problème de fusion, d'annexion ou de régionalisation du Grand Drummondville.

Le Conseil prend bonne note de cette demande pour y référer si les événements permettent la création d'un comité qui sera chargé de faire pareille étude.

- De plus, la Ligue des Propriétaires demande qu'à l'avenir le texte des règlements de zonage soit plus élaboré, afin de fournir une description plus explicite des zones et des secteurs.

Le greffier est invité à tenir compte de cette requête lors de la rédaction des règlements futurs.

- L'Equipe de Pères Montfortains de Drummondville s'adresse au Conseil pour lui rendre un témoignage d'admiration et de reconnaissance pour les efforts déployés et les réalisations obtenues en 1970.

Les membres du Conseil se disent fort touchés par ce témoignage sincère, exprimé en des termes chaleureux et fort élégants.

- La direction de la Ligue des Propriétaires invite les estimateurs de la Cité à une réunion qui aura lieu le 15 février à l'Hôtel de Ville, afin d'informer ses membres sur les méthodes employées pour établir le rôle d'évaluation.

Le Conseil autorise les estimateurs à accepter cette invitation et espère que cette séance d'information sera fructueuse et instructive.

21/1/71

Considérant que lors de la détermination par le Ministère de l'Industrie et du Commerce des régions administratives, Drummondville a été considérée comme un cas à l'étude et conséquemment classifiée "centre intermédiaire";

Considérant que cette classification temporaire de Drummondville en "centre intermédiaire" a entraîné des préjudices d'ordre administratif et économique;

Considérant que Drummondville constitue un pôle d'attraction sur le plan démographique et économique, ce qui justifie une classification supérieure avec les services qui en découlent;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, et résolu à l'unanimité de demander aux autorités du Ministère de l'Industrie et du Com-

merce et de l'Office de Planification du Québec de faire une étude approfondie de la région de Drummondville, en vue de la reclassification demandée.

ADOPTE

22/1/71

Attendu que M. Ovide Lemay ne s'est pas conformé à un jugement de la Cour Supérieure lui ordonnant de démolir deux de ses bâtisses portant respectivement les numéros civiques 110 et 112, 9ième Avenue;

Attendu que ce même jugement autorise la Cité à procéder elle-même à cette démolition aux entiers frais et dépens de M. Ovide Lemay si ce dernier néglige de faire la démolition dans le délai spécifié;

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, et appuyé par le conseiller Rosaire Milette, qu'une demande de soumission publique soit faite afin de faire exécuter la démolition.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe le Conseil que Mme Julienne Canuel Neiderer désire obtenir un transfert de permis d'épicerie pour un commerce qui sera exploité à 565 Boulevard St-Joseph, Drummondville.

23/1/71

Attendu que le Gouvernement de la Province projette de construire une section de la route transquébécoise entre les villes de Sherbrooke et Trois-Rivières;

Attendu que le Conseil de la Cité de Drummondville est conscient que cette route favorisera le développement du commerce et de l'industrie dans le territoire adjacent;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville demande aux autorités compétentes d'accélérer la réalisation de la transquébécoise entre les villes de Sherbrooke et Trois-Rivières.

Cependant, le Conseil de la Cité de Drummondville prie les autorités compétentes de voir à ce que le tracé de cette route soit établi de façon rationnelle et que les investissements nécessaires à la réalisation de ce complexe routier soient limités aux exigences logiques et prioritaires afin de ne pas alourdir indûment le fardeau fiscal.

En conséquence, le Conseil de la Cité de Drummondville croit logique de prier les autorités compétentes d'exécuter un tracé qui raccordera les villes de Sherbrooke et Trois-Rivières via la ville de Richmond, et qu'à partir de ce point vers Trois-Rivières on exécute un tracé en ligne droite, en autant que la technique et la topographie du terrain le permettent.

ADOPTE

24/1/71

Attendu qu'il y aurait avantage à améliorer le réseau routier entre Drummondville et Sorel;

Attendu que cette artère ne répond plus aux exigences de la circulation sans cesse croissante;

Attendu que les activités commerciales et industrielles de ces deux villes nécessitent des communications adéquates pour le transport par camion;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville prie les autorités provinciales compétentes d'accélérer la réalisation d'une route adéquate pour relier la Ville de Sorel à la Cité de Drummondville, et d'en faire une priorité.

ADOPTE

25/1/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que Me. Jacques Biron, aviseur légal de la Cité, soit autorisé à prendre des procédures légales contre un propriétaire de la Cité qui fournit de l'eau à l'extérieur de sa propriété.

ADOPTE

26/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité retienne les services professionnels du notaire Louis Morin pour préparer les projets de contrats pour les transactions prévues dans le programme de rénovation urbaine pour le secteur Hériot.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et les projets de transactions seront déterminés par le Comité de Coordination chargé de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTE

27/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité retienne les services professionnels du notaire Laurent Jutras pour la préparation des projets de contrats pour les transactions prévues dans le programme de rénovation urbaine pour le secteur St-Joseph.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et les projets de transactions seront déterminés par le Comité de Coordination chargé de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

Le notaire Jacques Beaudoin sera cependant chargé de finaliser les transactions amorcées en 1970 et autorisées par la résolution no. 228/5/70.

ADOPTE

28/1/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la Cité retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie pour la préparation des plans et devis des travaux prévus dans le programme de rénovation urbaine pour le secteur Hériot.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et sera soumis aux directives du Comité de Coordination nommé par la Cité pour la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine.

ADOPTE

29/1/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Lu-
neau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la Cité re-
tienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-
conseils Hamel et Malouin pour la préparation des plans et
devis des travaux prévus dans le programme de rénovation ur-
baine pour le secteur St-Joseph.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et
sera soumis aux directives du Comité de Coordination nommé
par la Cité pour la mise en oeuvre du programme de rénovation
urbaine.

ADOPTE

30/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Mi-
lette, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité re-
tienne les services de Me. Jacques Biron pour agir comme avi-
seur légal pour la mise en oeuvre du programme de rénovation
urbaine de la Cité.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et
sera exécuté en collaboration avec le Comité de Coordination
nommé par la Cité pour la mise en oeuvre du programme de ré-
novation urbaine.

ADOPTE

31/1/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy,
appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité retienne les
services des arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire pour la
confection des plans et descriptions techniques nécessaires
à la réalisation du programme de rénovation urbaine de la Cité.

Ce mandat sera valable pour l'année 1971 et
sera sous la surveillance du Comité de Coordination nommé par
la Cité pour la mise en oeuvre du programme de rénovation urbai-
ne.

ADOPTE

32/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette,
appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le trésorier soit au-
torisé à incorporer aux états financiers de la Cité pour l'année

1970 les actifs et passifs du Centre Culturel et Sportif de Drummondville Inc., tels que décrits sur les états fournis par la firme de comptables agréés Verrier, Richard, Hébert & Cie, en date du 31 décembre 1970.

Les actifs et passifs du Fonds d'Administration se chiffrent à \$3,844.17; et les actifs et passifs du Fonds de Capital se chiffrent à \$2,345.72.

ADOPTE

33/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette et accepté à l'unanimité que les plus sincères remerciements soient transmis aux membres de la Régie du Centre Culturel pour le dévouement qu'ils ont apporté durant la dernière année.

ADOPTE

34/1/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, qu'un montant de \$40.00 soit versé à M. André Camiré domicilié à 1890 Chemin Hemming, comme dédommagement pour les pertes subies lors d'un refoulement d'eau.

ADOPTE

35/1/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que MM. Georges Mercier, Bernard Paul, Paul Fournier, Laurent Joyal et Pierre Genest soient nommés commissaires de la Commission Municipale d'Urbanisme pour l'année 1971.

MM. Jules Dupuy, Yvon Legris, Jacques Bonin et Laurent Bernier sont en même temps nommés membres-adjoints de cette Commission pour l'année en cours.

ADOPTE

36/1/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette et unanimement résolu que des remerciements sincères soient adressés à MM. Ferdinand Blais et Bruno Chevrette pour le dévouement et la compétence qu'ils ont démontrés en siégeant sur la Commission d'Urbanisme depuis sa fondation.

ADOPTE

37/1/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot no. 162B-329, préparé par les arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire en date du 31 décembre 1970, pour le compte de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ce plan de subdivision soit accepté tel que présenté.

ADOPTE

38/1/71

Attendu que plusieurs citoyens se plaignent des difficultés qu'ils ont à communiquer avec le Bureau Régional d'Assurance-Chômage situé à Sherbrooke;

Attendu qu'il semble que ces difficultés découlent du fait que le Bureau Régional n'est relié à Drummondville que par une seule ligne téléphonique;

Attendu que la population de Drummondville et le nombre de personnes affectées par le chômage justifient des communications plus adéquates afin de donner aux assurés un service convenable et efficace;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que les autorités pertinentes soient priées de faire en sorte que le service de communication soit amélioré au plus tôt et que, si nécessaire, un bureau local soit aménagé afin que les résidents de notre Cité puissent bénéficier d'un service fonctionnel et satisfaisant.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique qui remercie Son Honneur le Maire, le commissaire industriel et le greffier qui se sont rendus à leur local et ont participé à une séance d'information sur l'administration municipale le 16 janvier 1971.

16A/1/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 911,

Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....*Laurent Bernier*.....*Philippe Bernier*.....
 Greffier. Maire.

8 février 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 février 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

39/2/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

40/2/71

Lecture est donnée de la liste des comptes pour la période s'étendant du 23 janvier 1971 au 8 février 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$468,016.48. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

M. L. Blouin, directeur général de la Commission d'Assurance-Chômage, informe le Conseil que des améliorations seront apportées au système de communication qui relie Drummondville à Sherbrooke, afin de procurer à notre population un service plus adéquat.

41/2/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville accepte en principe de fournir de l'eau à la Municipalité de Grantham-Ouest à partir de l'usine de traitement d'eau conditionnellement à l'acceptation et à la mise en application par la Municipalité de Grantham-Ouest d'un plan directeur d'urbanisme et de zonage, le tout sujet aux autres clauses et conditions existant déjà entre la Cité et la Municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson. Il reste entendu que cette résolution n'est acceptée qu'en principe et que sa mise en application doit respecter les exigences techniques de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

42/2/71

ATTENDU QUE les conditions de sécurité du Boulevard Lemire sont en dessous des normes requises en raison des accotements étroits, sections de fossés profonds, surface raboteuse;

ATTENDU QUE l'augmentation de la circulation sur le Boulevard Lemire est considérable depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Cité a déjà engagé des sommes d'argent importantes pour acquérir l'espace de terrain nécessaire à l'élargissement du Boulevard Lemire (environ \$73,000.00);

ATTENDU QUE la Cité a déjà engagé environ \$88,500.00 afin d'installer une partie de la conduite pluviale sur le Boulevard Lemire;

ATTENDU QU'en février 1966, la Cité s'était engagée à faire les dépenses ci-haut énumérées afin de réaliser conjointement avec le Ministère de la Voirie l'élargissement du Boulevard Lemire;

ATTENDU QUE le Ministère de la Voirie serait prêt à compléter conjointement avec la Cité la réalisation d'une première phase dès 1971;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette,

Que la Cité s'engage à participer aux dépenses afin de compléter l'installation de la conduite pluviale sur le Boulevard Lemire, lequel montant d'argent serait remboursable au Ministère de la Voirie sur une période de deux ans.

Que la Cité accepte en principe de participer avec le Ministère de la Voirie, la Municipalité de Grantham-Ouest et la Ville de Drummondville-Sud à l'amélioration de ce boulevard par une participation financière dans l'installation d'une conduite pluviale à l'intérieur des limites de la Cité;

ADOPTE

43/2/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le traitement des officiers municipaux ci-après nommés soit établi comme suit pour l'année 1971.

- M. Pierre Genest - Directeur des Travaux Publics

<u>Salaire</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Vacances</u>
\$13,500.	\$2,500.00	15 jours ouvrables

- M. Jean-Guy Moreau - Trésorier et Directeur du Service de la Trésorerie - Contrôleur financier du programme de rénovation urbaine - Greffier-adjoint.

<u>Salaire</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Vacances</u>
\$11,000.	\$3,000.00	15 jours ouvrables

- M. Laurent Bernier - Greffier de la Cité et Directeur du Secrétariat - Greffier de la Cour Municipale - Coordonnateur-adjoint de la rénovation urbaine - Président du Bureau d'Évaluation Municipale.

<u>Salaire</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Vacances</u>
\$10,490.	\$1,510.00	15 jours ouvrables

ADOPTE

44/2/71

Attendu que le salaire du greffier, M. Laurent Bernier, a été établi pour l'année 1971 par l'adoption de la résolution ci-haut mentionnée (no. 43/2/71), il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les résolutions nos. 246/7/69 et 199/5/70 soient abrogées.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que M. Nikolaos Samaras s'est adressé à elle afin d'obtenir un permis de restaurant pour un commerce situé au 317 rue Hériot.

45/2/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que MM. les conseillers Raymond Luneau, J.A. Michaud, J.-M. Rose et Roger Prince soient délégués pour assister à la bénédiction et l'inauguration de l'usine de filtration, du réseau d'aqueduc et des casernes-incendie de la Ville de Bécancour, le 19 février prochain.

ADOPTE

46/2/71

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour l'échange de deux autos-patrouille du Service de la Police de la Cité:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix d'échange Taxe de 8% incluse</u>
PINARD & PINARD LTEE	\$4,605.12
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE	\$5,313.60
GARAGE MONTPLAISIR LTEE	\$5,788.80
DRUMMOND AUTO LTEE	\$4,995.00

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Pinard & Pinard Ltée, soit acceptée en autant qu'elle soit jugée conforme à la demande de soumission.

ADOPTE

47/2/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. Roger Prince, Jules Dupuy, J.A. Michaud, Pierre Genest et Jean-Guy Moreau soient nommés sur un comité d'étude concernant les assurances de la Cité: assurances-incendie, protection publique, opérations des employés de la Cité, etc.

ADOPTE

48/2/71

Le terme du conseiller Jules Dupuy au poste de pro-maire étant terminé, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le conseiller Roger Prince soit nommé pour assumer cette fonction durant le prochain trimestre.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Jules Dupuy pour la disponibilité et la compétence dont il a fait preuve au cours de son mandat et souhaite que le conseiller Roger Prince connaisse lui aussi un terme fructueux.

49/2/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le directeur des travaux publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 18 au 21 avril 1971.

ADOPTE

50/2/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'acheteur municipal soit autorisé à se joindre à l'Association Canadienne de Gestion

des Achats et que la Cité défraie le coût de sa contribution annuelle au montant de \$35.00.

ADOPTÉ

51/2/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Service de Police soit autorisé à faire l'acquisition d'un appareil de radar au montant de \$2,079.54.

ADOPTÉ

52/2/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$700,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$700,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1971. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$700,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

53/2/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que sur approbation de la résolution précédente (no. 52/2/71) par la Commission Municipale de Québec, la résolution no. 614/12/70 soit abrogée.

ADOPTÉ

54/2/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le maire et le greffier soient autorisés à ratifier au nom de la Cité le règlement intervenu en exécution de la résolution no. 286/8/69 adoptée le 27 août 1969.

ADOPTÉ

55/2/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que l'acheteur municipal soit autorisé à faire l'acquisition d'un fusil qui sera utilisé par le responsable de la fourrière municipale, au coût de \$265.00.

ADOPTE

56/2/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité de Drummondville retienne les services de Morin, Tessier & Associés, Evaluateurs Professionnels, pour les travaux d'expertise des propriétés portant les numéros de lots 147-62, 63, 64, 65, 66, 73, 74, 75, 76 et 77, ainsi que les indemnités aux commerces des lots 147-81, 82, 86-1 et 87, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine et selon les directives du Comité de Coordination de la Rénovation Urbaine.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe les membres du Conseil que Me. Gaston Ringuet, ex-maire de la Cité et citoyen émérite, doit quitter Drummondville pour s'installer à Montréal. Il suggère que Me. Ringuet soit invité à l'Hôtel de Ville afin de souligner le dévouement et le zèle que cet éminent drummondvillois a toujours déployés au service de notre communauté.

Son Honneur le Maire exprime l'opinion que l'efficacité du service de la voirie municipale a diminué depuis le début de février concernant l'enlèvement de la neige en bordure des rues de la Cité.

Invité à expliquer cette situation, le conseiller J.A. Michaud, président de ce service, déclare que si l'enlèvement de la neige s'était effectué au ralenti, c'est que lui-même et le directeur des travaux publics avaient voulu suivre les directives du maire qui a souvent affirmé qu'il y avait possibilité de réaliser des économies en limitant au minimum le transport de la neige.

Après un échange de vues sur le sujet, le conseiller J.A. Michaud déclare que le service de déneigement fonctionnera au maximum jusqu'à ce que la situation redevienne nor-

male et que s'il n'en dépend que de lui, le budget sera respecté qu'en autant que les conditions de la température le permettront.

L'agenda étant épuisé, Son Honneur le Maire lève la séance.


.....
Greffier.


.....
Maire.

15 février 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 15 février 1971 à 4:30 P.M.; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1^o Nommer les membres et administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville;
- 2^o Approuver un plan de redivision et subdivision d'une partie du lot no. 173, Rang III, Canton de Grantham, préparé par LeMaire & LeMaire en date du 29 janvier 1971;
- 3^o Donner avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage no. 823. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Al-lard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

57/2/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les personnes suivantes soient nommées administrateurs de la Corporation de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville:

- M. Jules Dupuy, conseiller de la Cité
- M. Raymond Luneau, conseiller de la Cité
- M. Raymond Poisson, représentant de la Ligue des Propriétaires
- M. Gilles Chapdelaine, représentant de la Chambre de Commerce
- M. Claude Bourgault, représentant du Conseil Central des Syndicats Nationaux;

et que M. Laurent Bernier et M. Jean-Guy Moreau occupent respectivement les postes de secrétaire et trésorier de cette Corporation.

M. Raymond Poisson en assumera la présidence et M. Raymond Luneau la vice-présidence.

La nomination des administrateurs de cette Corporation est valable jusqu'au 31 décembre 1971, avec les pouvoirs, droits et privilèges que leur accorde la Loi de la Société d'Habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), et autres droits et privilèges accordés par la charte de cette dite Corporation dont les lettres patentes ont été approuvées le 2 septembre 1970.

ADOPTE

58/2/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le plan de redivision et subdivision d'une partie du lot no. 173, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 29 janvier 1971, pour le compte des Editions Graphiques Inc., soit accepté.

Le Conseil accepte également qu'une partie de rue portant le numéro 173-32 englobée dans le lot no. 173-125 soit annulée.

ADOPTE

59/2/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage no. 823.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Laurent Bernier
.....
Greffier.

Philippe Bernier
.....
Maire.

22 février 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 février 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jules Dupuy, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

60/2/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 8 et 15 février 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

61/2/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période se terminant le 22 février 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$106,393.93. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Lecture est donnée d'une lettre signée par M. et Mme René St-Pierre, résidant au 660 rue St-Omer, qui prient le Conseil de faire diligence pour procéder à la fluoration de l'eau potable afin de procurer aux citoyens une protection contre la carie dentaire.
- M. Elias Boisvert, un contribuable de la Cité, demande au Conseil d'effectuer le déneigement de tous les trottoirs afin d'assurer la sécurité des piétons.
- Le Conseil prend connaissance d'une requête des vendeurs au marché public concernant la neige et la glace accumulées sur le toit de l'édifice du marché. Cette situation incommode les vendeurs lors de l'entrée des marchandises dans le marché et par surcroît, la couverture, ayant cédé sous le poids de cette charge, a perdu son imperméabilité à plusieurs endroits.

62/2/71

Le Conseil prend connaissance de deux (2) soumissions présentées pour la démolition de deux (2) maisons situées à 110 et 112 - 9e Avenue appartenant à M. Ovide Lemay; lesquelles soumissions se lisent comme suit:

NORMAND TESSIER ENR.	\$1,500.00
M. GERMAIN LEPINE	\$1,480.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission, soit celle présentée par M. Germain Lépine, soit retenue et que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

La Régie des Alcools nous informe que M. Georges-Edouard Leclair s'est adressé à elle pour obtenir un permis d'épicerie pour un commerce situé à 126, rue St-Philippe.

63/2/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un octroi de \$75.00 soit accordé à l'Institut National Canadien pour les Aveugles, District de Drummond.

ADOPTE

64/2/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, qu'un octroi de \$75.00 soit accordé aux Ambulanciers St-Jean de Drummondville.

ADOPTE

65/2/71

Attendu que les autorités provinciales se préparent à présenter à l'Assemblée Nationale les projets de loi 70 et 71 intitulés: "Loi favorisant l'accès à la justice" et "Loi des cours municipales";

Attendu qu'à la suite d'une étude, l'Union des Municipalités approuve le principe des projets de loi 70 et 71;

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu de prier les autorités compétentes de considérer ce qui suit, savoir:

Que les cours municipales ou régionales aient juridiction pour entendre les causes provenant des législations municipales;

Que les cours municipales ou régionales soient établies et localisées à l'endroit le plus accessible d'une communauté municipale et qu'elles puissent même être itinérantes pour atteindre l'objectif de favoriser l'accès à la justice dans le droit et l'équité;

Que les municipalités ne conservent que les amendes prévues par leurs règlements municipaux qui auront été payées à la municipalité avant sommation par la cour municipale ou régionale. Ces amendes ne couvrent, en fait, qu'une partie des dépenses occasionnées pour la mise en application des législations municipales par le service de la police, le service d'urbanisme et de zonage, le service des permis et de la construction, etc.;

Que les juges soient nommés à temps plein.

ADOPTE

Copie de cette résolution sera envoyée à l'Honorable Ministre de la Justice, à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, à l'Union des Municipalités et au Conseil de Comté.

66/2/71

Lecture est donnée du règlement no. 900 amendant le règlement no. 823 en modifiant la limite du secteur 01-18.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ce règlement no. 900 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 8 mars 1971.

67/2/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que les personnes suivantes soient déléguées pour représenter la Cité au Conseil de Développement Régional (C.D.R.):

Délégués

Jules Dupuy
Raymond Luneau
Réal Picotin

Substituts

Rosaire Milette
Lindor Letendre
Raymond Poisson
Stanislas Gnidziejko Laurent Lavertu.

ADOPTÉ

68/2/71

Le Conseil prend connaissance de la résolution suivante présentée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville:

" Il est proposé par M. Gilles Chapdelaine, appuyé par M. Claude Bourgault, que demande soit faite à la Cité de Drummondville de se porter acquéreur d'un terrain appartenant à la Compagnie Chemcell Ltée et de le revendre à l'Office Municipal d'Habitation pour permettre la construction du plus grand nombre d'unités de logement possible, le tout en conformité avec les normes d'aménagement prévues aux règlements de la Cité.

Egalement, demande sera faite à la Cité de vendre à l'Office Municipal d'Habitation un terrain de forme rectangulaire situé entre les rues Brouillard, St-Jean et St-Edouard, et l'édifice appelé Eagle Pencil, dont la Cité est elle-même propriétaire.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité achète de Chemcell Ltée le terrain pour lequel cette compagnie a déjà consenti une option en faveur de la Cité le 15 décembre 1969, le tout en conformité avec les conditions décrites à cette option.

ADOPTE

69/2/71 Lecture est donnée de la résolution suivante présentée par l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville:

" Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a besoin de fonds pour effectuer certaines recherches et préparer des appels de proposition pour la construction d'un complexe de logements publics;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec doit attendre que le projet de construction soit en voie de réalisation avant de consentir à l'Office Municipal d'Habitation les prêts garantis pour réaliser ce complexe domiciliaire;

Il est proposé par M. Claude Bourgault, appuyé par M. Gilles Chapdelaine que demande soit faite à la Cité de Drummondville d'avancer à l'Office Municipal d'Habitation les argentés nécessaires à son fonctionnement au fur et à mesure des besoins. Ces argentés seront remboursés à la Cité dès que l'Office Municipal d'Habitation aura obtenu de la Société d'Habitation du Québec les prêts nécessaires au financement de ses projets.

Informé par le trésorier de la Cité, qui cumule en même temps la fonction de trésorier de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, que la Banque Provinciale est prête à accorder une marge de crédit de \$10,000.00 à l'Office Municipal en attendant que la Société d'Habitation du Québec lui consente un prêt pour le financement de ses projets, le Conseil se déclare favorable à recommander cette procédure.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville soit autorisé à emprunter de la Banque Provinciale un montant n'excédant pas \$10,000.00 qui sera remboursé par un prêt de la Société d'Habitation du Québec au moment de la construction du complexe domiciliaire projeté dans le cadre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTE

70/2/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à la compagnie Chemcell Ltée de vendre à la Cité de Drummondville une bande de terrain nécessaire pour le prolongement de la 19e Avenue dans le Domaine du 150ième.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

8 mars 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 mars 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

71/3/71 Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement no. 900 amendant le règlement de zonage No. 823 en modifiant la limite du secteur 01-18.

72/3/71 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 1971.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

73/3/71 Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 4758 à 4809 inclusivement.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

74/3/71 Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période se terminant le 8 mars 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$201,833.25. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Comité de la Ligue Electrique du Québec, section St-François, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu à l'Hôtel de Ville lors de l'ouverture officielle de la Semaine Nationale de l'Electricité.
- L'Honorable Bernard Pinard accuse réception de deux résolutions adoptées par le Conseil de la Cité concernant la route transquébécoise et la route Sorel/Drummondville.
- La Jeune Chambre remercie Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour la collaboration qu'il a apportée au succès du souper des Gouverneurs tenu récemment.
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond remercie les autorités municipales pour la réception civique offerte à messieurs les Honorables Gray et Pépin.

- La compagnie Les Habitations CIP Ltée remercie Son Honneur le Maire pour avoir participé à l'inauguration officielle de ses maisons modèles situées à Ste-Thérèse Ouest.
- L'Association de Parents d'Enfants Inadaptés Enr., section de Drummondville, demande au Conseil de procéder à la fluoration de l'eau à l'usine de filtration et de se prévaloir, sans délai, des avantages fournis par la Province pour l'installation de ce système de traitement d'eau.

75/3/71

Lecture est donnée du règlement no. 912 amendant le règlement de zonage no. 801 en modifiant la marge de recul (cédule "A") pour une partie de la rue Des Châtaigniers.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 22 mars 1971.

76/3/71

Sur recommandation du Directeur de Police, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que M. Luc Gélinau soit engagé par la Cité de Drummondville comme cadet policier-pompier selon les termes et conditions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTE

77/3/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que permission soit donnée au comité de publicité du congrès de l'A.M.Q. d'installer quelques pancartes dans le territoire de la Cité pour diriger les congressistes vers l'école Jean-Raimbault. Cette autorisation est valable pour la période du 15 au 24 mai 1971, et les responsables devront procéder à l'enlèvement de ces cartes immédiatement après la clôture de ce congrès.

ADOPTE

78/3/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir la somme de \$150.00 à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., représentant la contribution annuelle de la Cité à cette association.

ADOPTE

79/3/71

Attendu que le 16 octobre 1969 par une lettre de son procureur, Me. Bernard Pinard, la Fabrique St-Frédéric a avisé la Cité qu'elle entendait mettre fin au contrat de location d'un terrain utilisé pour fins de stationnement et situé entre les rues Lindsay et Brock, en bordure de la rue Marchand;

Attendu que la Cité a déjà immobilisé des sommes considérables pour le pavage de ce terrain et l'aménagement des facilités de stationnement;

Attendu que la Fabrique St-Frédéric désire se départir d'un autre terrain situé entre les rues Brock, Hériot, Marchand et Girouard, appelé Parc St-Frédéric;

Attendu que la Cité a déjà investi des montants considérables pour l'aménagement de ce parc;

Attendu que la Cité considère qu'il y a lieu de conserver ce parc pour le bénéfice de la population;

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité acquière de la Fabrique St-Frédéric les lots nos 5, quartier sud, 48, quartier ouest, 49, quartier ouest, et Ptie 50, quartier ouest de la ville de Drummondville, tels que décrits au projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin.

La Cité paiera à la Fabrique la somme de \$35,000.00 pour les terrains ci-haut décrits, ce montant étant payable lors de la signature du contrat.

Le projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin sera annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire, M. Philippe Bernier, et le greffier, M. Laurent Bernier, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville, l'acte de vente et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

Demande sera faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec d'approuver cette transaction.

ADOPTE

80/3/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que son Honneur le Maire Philippe Bernier et M. Georges Cloutier, surintendant de l'Usine de Traitement d'Eau, soient autorisés à assister au congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau qui se tiendra à Québec du 18 au 21 avril 1971.

ADOPTE

81/3/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.M. Rose, que la fiche no.6441 soit corrigée pour se lire comme suit et que cette correction soit effective à compter du 1er janvier 1971:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Ancienne évaluation	-	\$5000.	\$5,000.
Nouvelle évaluation	-	-	-

ADOPTE

82/3/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 283/6/70 soit abrogée et remplacée par la suivante:

" Le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, est autorisé à signer un acte de servitude en faveur de l'Hydro-Québec qui désire déplacer un ancrage dans le parc industriel. "

ADOPTE

83/3/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Trudel soit autorisé à solliciter un transfert du permis de la Régie des Alcools pour l'exploitation du bar au Centre Culturel de la Cité de Drummondville situé rue Ringuet, au profit des activités culturelles.

ADOPTE

84/3/71

Ayant pris connaissance des résultats obtenus par le surintendant de l'usine de filtration qui a passé des examens à la suite de cours suivis au Collège d'Extension Cartier Ltée, il est unanimement résolu par les membres du Conseil qu'un témoignage de félicitation soit transmis à M. Georges Cloutier.

De plus, les autorités municipales tiennent à souligner l'application de tous les employés de l'usine de filtration qui ont suivi avec assiduité une série de 15 cours donnés par MM. Georges Cloutier et André Paré. Nos employés municipaux, en acceptant de sacrifier leur temps libre pour améliorer leurs connaissances, ont ainsi démontré la conscience professionnelle qui les anime voulant ainsi mieux servir leur employeur et donner à la population un service de la plus haute qualité.

ADOPTE

85/3/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de la danse no. 744.

86/3/71

Suite à une entente avec les autorités du Ministère de la Voirie, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le greffier de la Cité soit autorisé à demander des soumissions pour faire démolir un édifice sis aux numéros civiques 301-307, rue Marchand.

Le Directeur des Travaux Publics est autorisé à préparer une convention avec l'entrepreneur qui sera choisi pour effectuer ces travaux. Les frais de démolition seront entièrement remboursés par le Ministère de la Voirie qui a confirmé à la Cité son acceptation préalable.

ADOPTE

87/3/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. Roland Tessier et Yvon Raymond soient nommés membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville et qu'ils assument respectivement les fonctions de trésorier et secrétaire de cet organisme, en remplacement de MM. Jean-Guy Moreau et Laurent Bernier.

ADOPTE

88/3/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité vende à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville un terrain situé sur la rue Brouillard, entre les rues St-Jean et St-Edouard, ayant une superficie approximative de 32,000 pieds carrés. Cette vente est consentie au prix de .75¢ le pied carré afin de permettre la construction d'édifices domiciliaires dans le cadre du programme de relogement prévu dans la mise en oeuvre de la rénovation urbaine de la Cité.

ADOPTE

M. Auguste Lavertu, présent à l'assemblée, demande la parole pour aviser le Conseil de la Cité qu'il a l'oeil ouvert sur les projets en cours dans l'environnement de la rue St-Jean qui doit garder son caractère commercial conféré par le règlement no. 871, à savoir que cette rue doit demeurer commerciale.

89/3/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les arpenteurs LeMaire & LeMaire soient autorisés à préparer un plan d'arpentage pour le terrain que la Cité se propose d'acheter de la compagnie Chemcell Ltée, afin de prolonger la 19e Avenue jusqu'au Domaine du 150ième.

ADOPTE

90/3/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le notaire André Lampron soit autorisé à préparer un acte de vente pour un terrain que la Cité se propose d'acquérir de la compagnie Chemcell Ltée, afin de prolonger la 19e Avenue jusqu'au Domaine du 150ième.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, le susdit acte de vente à intervenir avec la compagnie Chemcell Ltée.

ADOPTE

91/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que demande soit faite à la compagnie Canadien Pacifique d'installer un passage à niveau à la hauteur de la 19e Avenue afin de permettre le prolongement de cette artère jusqu'au Domaine du 150ième.

ADOPTE

92/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité sollicite de la Commission des Transports une ordonnance qui permettrait la construction d'une traverse à niveau au croisement de la voie du C.P.R. et de la 19e Avenue, que la Cité désire prolonger jusqu'au Domaine du 150ième.

ADOPTE

93/3/71

Attendu qu'à cause de circonstances incontrôlables la Cité de Drummondville n'a pas reçu de soumissions pour l'émission d'obligations annoncée dans la Gazette Officielle du 20 février 1971;

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité de demander de nouvelles soumissions pour une émission d'obligations;

Attendu que le Ministère des Affaires Municipales recommande cette procédure;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que par la Gazette Officielle de Québec la Cité de Drummondville demande de nouvelles soumissions pour une émission d'obligations, lesquelles soumissions seront ouvertes lors d'une séance spéciale du Conseil le 29 mars 1971, à 8:00 P.M.; et que les obligations qui seront émises à cette occasion soient datées du 15 avril 1971.

ADOPTE

94/3/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement d'homologation concernant certains terrains nécessaires à l'élargissement du Bl. Lemire.

95/3/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que Son Honneur le Maire soit autorisé à siéger comme administrateur au Conseil de l'Union des Municipalités.

ADOPTE

96/3/71

Attendu qu'il semble possible qu'une loi provinciale permette l'implantation de casinos dans la belle province;

Attendu que Drummondville par sa situation géographique offrirait des facilités exceptionnelles pour la clientèle de pareils établissements (Hôtels, voies de communication, aéroport, etc.);

Attendu qu'un casino pourrait contribuer au prestige de notre Cité;

Attendu que la grande île située dans la rivière St-François à proximité du Parc Woodyatt, serait un site idéal pour pareil établissement;

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose et unanimement résolu que demande soit faite de considérer sérieusement le désir de la Cité de Drummondville d'obtenir un permis d'exploitation pour un casino dès que la législation le permettra.

ADOPTE

71A/3/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement no. 900, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Laurent Bernier
.....
Greffier.

Philippe Bernier
.....
Maire.

22 mars 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 mars 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

97/3/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 912, amendant le règlement de zonage no. 801 en modifiant la marge de recul du côté sud de la rue Des Châtaigniers.

98/3/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 13 mars 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$100,926.04. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une invitation à assister à une conférence sur l'opération "Nutrition Canada", organisée par l'Office d'Information du Gouvernement Provincial qui se tiendra à Trois-Rivières le 23 mars 1971.
- M. Normand Daneau, Lt.-Gouverneur de la zone 7 du Club Optimiste International, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux dont il a été l'objet à l'occasion d'une réception civique tenue le 7 mars dernier.
- Des porte-parole du Ministère des Affaires Municipales, du Ministère de la Justice et de l'Union des Municipalités, accusent réception d'une résolution du Conseil concernant les projets de Loi 70 et 71.

Le Conseil prend connaissance des soumissions
reçues pour:

- 99A/3/71 1- Le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'aqueduc sur les rues Cormier, Bernier et Ayotte, comprenant la fourniture et la pose des matériaux - l'excavation d'un fossé et la pose d'égout pluvial sur le parcours du terrain des Editions Graphiques Inc., de la rue Bernier et de la rue Perron:

MARIER & FILS	\$55,214.50
CO. DE PAVAGE LASALLE LTEE	\$68,772.00
CORMIER LTEE	\$85,685.00

Etant donné la complexité des soumissions, celles-ci sont remises au Directeur des Travaux Publics pour étude, et il est décidé que le choix d'un soumissionnaire sera ratifié le 29 mars 1971, à 8:00 P.M.

- 99B/3/71 2- La démolition de l'édifice Pépin, situé à 301-307 rue Marchand:

GERMAIN LEPINE	\$2,840.00
DESHAIES & RAYMOND INC.	\$1,600.00

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Deshaies & Raymond Inc., soit retenue en autant qu'elle soit jugée conforme par les officiers du Ministère de la Voirie Provinciale qui ont demandé à la Cité de faire exécuter ces travaux contre remboursement.

ADOPTE

- 99C/3/71 3- L'achat de 47 paires de souliers et de 1 paire de bottines pour les policiers:

MAGASIN E. RHEAULT	\$1,134.30
--------------------	------------

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que cette soumission, l'unique reçue, soit retenue telle que présentée.

ADOPTE

- 99D/3/71 4- L'achat d'une boîte métallique pour le fourgon d'équipement des pompiers:

INDUSTRIES VI-O-CAR	\$5,609.44
INDUSTRIES BOMAR INC.	\$5,468.00

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission présentée par les Industries Bomar Inc. soit retenue en autant qu'après étude par l'ingénieur de la Cité elle soit jugée conforme à la demande de soumissions.

ADOPTÉ

99E/3/71 5- L'achat de peinture à trafic:

	Peinture blanche (prix au gal.)	Peinture jaune (prix au gal.)
J.R. BLANCHARD LTEE	\$3.30	\$3.40
ACKLANDS (QUEBEC) LTD.	\$5.35	\$6.25
SHERWIN WILLIAMS LTD.	\$2.55	\$3.23
J. LORENZO DESSERT	\$2.60	\$3.05
FERRONNERIE LAROCQUE	\$2.96	\$3.67
GEORGES BEAUDET	\$4.00	\$4.80
JEAN-PAUL RHEAUME	\$3.11	\$4.01
FERRONNERIE GOUBOUT INC.	\$3.30	\$3.60

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission présentée par Sherwin Williams Ltd. pour la peinture blanche (\$2.55) soit retenue, et que la soumission présentée par J. Lorenzo Dessert pour la peinture jaune (\$3.05) soit retenue.

ADOPTÉ

100/3/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que l'engagement de M. Michel Trudel comme Régisseur des Arts pour le Service de la Récréation de la Cité de Drummondville, soit ratifié et que son traitement pour l'année 1971 soit établi à \$8,000.00, plus \$1,000.00 d'allocation de dépenses.

ADOPTÉ

101A/3/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition de certains immeubles appartenant à la Fabrique St-Frédéric.

101/3/71

Considérant qu'annuellement plusieurs jeunes canadiens entreprennent de visiter leur pays;

Considérant les moyens financiers de ces jeunes;

Considérant la nécessité de les aider de diverses façons à parfaire leur éducation;

Considérant la situation géographique de Drummondville et de sa région;

Considérant que ces jeunes sont des étrangers de la région;

Il est résolu, sur proposition du conseiller Jules Dupuy, secondée par le conseiller Roger Prince, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie le principe de l'établissement dans la région de Drummondville d'un centre d'hébergement et de dépannage où les jeunes canadiens en transit pourraient trouver un gîte dans un climat propice et participer à des activités sociales, sportives et culturelles sous la direction d'un personnel de cadre et d'administration informé des besoins de ces jeunes.

Il est également résolu de prier les autorités supérieures d'assumer le coût d'établissement et d'opération d'un tel centre, considérant le caractère provincial et national de ce service.

ADOPTE

102/3/71

Attendu que la Cité de Drummondville a, par son règlement no. 847 daté du 31 mars 1969 et modifié par le règlement no. 874 le 23 mars 1970, adopté un programme de rénovation pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville";

Attendu que ledit programme de rénovation a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec en vertu d'une résolution no. 2838 en date du 24 mars 1970, et que cette appro-

bation a été ratifiée par l'arrêté en conseil no. 1364 en date du 25 mars 1970;

Attendu que ledit programme de rénovation prévoit que la Cité devra reloger les personnes déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine;

Attendu que la Cité a créé un Office Municipal d'Habitation dont les lettres patentes ont été enregistrées le 2 septembre 1970;

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a été créé pour construire et administrer un projet de logements subventionnés et/ou à prix modiques, dans le cadre du programme de rénovation urbaine;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité achète, dans le but de revendre à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, un terrain appartenant à la compagnie Chemcell Ltée et dont la description et les conditions d'achat apparaissent au projet de contrat préparé par le notaire Laurent Jutras, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le maire Philippe Bernier et le greffier Laurent Bernier sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le susdit acte d'achat et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

103/3/71

Lecture est donnée du règlement No. 913 concernant l'homologation de certains terrains nécessaires à l'élargissement du Boulevard Lemire.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

104/3/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le notaire Laurent

Jutras soit autorisé à préparer les contrats d'acquisition de certains terrains situés en bordure du Boulevard Lemire et nécessaires à l'élargissement de cette artère.

ADOPTE

105/3/71

Lecture est donnée du règlement No. 914 amendant le règlement de la danse no. 744.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement No. 914 soit adopté.

ADOPTE

106/3/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage d'une partie du secteur ouest de la Cité.

107/3/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le dossier annuel des vérificateurs de la Cité soit conservé parmi les dossiers de la Cité de façon à ce que les officiers de la Cité et les vérificateurs subséquents puissent y référer. Ces dossiers resteront cependant la propriété du vérificateur qui a confectionné ledit dossier.

ADOPTE

108/3/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 553 concernant le dépotoir et les vidanges.

109/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie la somme de \$375.00 aux arpenteurs-géomètres LeMaire & LeMaire, cette somme représentant leurs honoraires professionnels pour la préparation des plans d'arpentage pour le terrain que la Cité se propose d'acquérir de Chemcell Ltée. Ce montant de \$375.00 sera remboursé par l'Office Municipal d'Habitation puis-

qu'il sera inclus dans le prix de revente par la Cité à cet organisme du terrain susmentionné.

ADOPTE

110/3/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un octroi de \$50.00 soit versé à la Société Canadienne du Cancer, section de Drummondville, à l'occasion de sa campagne annuelle de souscriptions.

ADOPTE

111/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la fiche no. 2652 soit corrigée pour se lire comme suit:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
NOUVELLE EVALUATION	\$1,675.	-	\$1,675.
(ancienne évaluation	\$1,450.	-	\$1,450.)

et que cette nouvelle évaluation soit ajoutée à celle apparaissant déjà à la fiche no. 2653, annulant ainsi la fiche no. 2652.

ADOPTE

112/3/71

Vu qu'une enquête récente a démontré que pour satisfaire les besoins de relogement des familles qui devront être déplacées par la mise en oeuvre de la première phase du programme de rénovation urbaine de la Cité, l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville devra procéder à la construction de 82 unités de logements, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la résolution no. 551/11/70, adoptée le 23 novembre 1970, soit modifiée en remplaçant les 5e et 6e paragraphes par les suivants:

" Attendu qu'une étude plus récente de relogement effectuée en mars 1971 établit à 82 le nombre de logements nécessaires pour la réalisation de la première phase du programme de rénovation de la zone appelée "centre-ville";

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, et secondé par le conseiller J.-M. Rose,

que la résolution no. 361/10/69, datée du 14 octobre 1969, soit modifiée de façon à majorer le besoin de logements de 50 à 82, et qu'une demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de considérer ces nouveaux besoins de logement.

ADOPTE

M. Raymond Poisson, membre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., interroge le Conseil pour savoir si des démarches ont été entreprises auprès des autorités provinciales afin que la Cité soit remboursée pour les dépenses supplémentaires occasionnées au Service de la Police durant la période troublée d'octobre 1970.

Le Conseil informe M. Poisson que lors de ces évènements malheureux, des représentants du gouvernement provincial ont sollicité le concours de la Cité pour le maintien de l'ordre et qu'à ce moment il avait été informé que la Province demandait à la Cité d'assumer les frais de ce service. Cependant, puisqu'il semble que certaines villes ont demandé un remboursement, la Cité de Drummondville pourra elle aussi appliquer en ce sens.

97A/3/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propiétaire ne demande le vote sur le règlement No. 912, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

Son Honneur le Maire ajourne la présente séance au lundi, 29 mars 1971, à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Maire.

29 mars 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 29 mars 1971, cette séance étant un ajournement de celle du 22 mars 1971.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

113/3/71

Le Conseil prend connaissance de onze (11) soumissions produites pour une émission d'obligations de la Cité de Drummondville au montant de \$800,000.00. Le détail de ces soumissions est consigné à la Cédule A annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante.

Le résultat de cet appel d'offres sera transmis à la Commission Municipale de Québec qui fera les recommandations nécessaires à la Cité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que soit retenue la soumission qui aura été jugée par la Commission Municipale de Québec comme étant la plus avantageuse pour la Cité.

ADOPTE

114/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire imprimer, au coût le plus avantageux pour la Cité, les obligations prévues à l'émission de \$800,000.00 pour laquelle des soumissions ont été reçues à la présente assemblée.

ADOPTE

115/3/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. Raymond Luneau,

TABLEAU DES SOUMISSIONS PRODUITES
(séance du Conseil du 29 mars 1971)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéances</u>	<u>RENDEMENT</u>
NESBITT THOMSON, VALEURS LIMITEE MAISON PLACEMENTS CANADA INC. GAIRDNER & CO. LTD.	98.10%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$335,000. - 15 avril 1981 \$199,000. - 15 avril 1991	8.2846%
RAYMOND CAMUS INC.	98.53% + .11% 98.64%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$463,000. - 15 avril 1981 \$ 71,000. - 15 avril 1991	8.2167%
DOMINION SECURITIES CORPORATION LIMITED A. E. AMES & CO. LIMITED BANQUE ROYALE DU CANADA PIFFIELD, MACKAY, ROSS & COMPANY LIMITED	98.51% + .26% 98.77%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$534,000. - 15 avril 1981	8.2044%
BANQUE CANADIENNE NATIONALE DUROCHER RODRIGUE & CIE L'EE CREDIT QUEBEC INC. FLORIDO MATTEAU INC. L'ASSE & ASSOCIES L'EE BELL GOUINLOCK & CO. L'AD.	98.76%	8%	\$800,000. - 15 avril 1972-1981	8.2061%
RENE T. LECLERC INCORPOREE CLICHE ET ASSOCIES L'EE GRENIER, RUEL ET CIE. INC.	98.66%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$463,000. - 15 avril 1981 \$ 71,000. - 15 avril 1991	8.2134%

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéances</u>	<u>RENDIMENT</u>
BOUCHARD & LEBLOND INC.	98.72%	8%	\$800,000. - 15 avril 1972-1981	8.2129%
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA GEOFFRION, ROBERT & GELINAS INC. GREENSHIELDS INC. MEAD & CO. LTD. MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE	98.81%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$463,000. - 15 avril 1981 \$ 71,000. - 15 avril 1991	8.1892%
MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.	98.72%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$534,000. - 15 avril 1981	8.2129%
LEVESQUE, BEAUBIEN INC. WOOD GUNDY VALEURS LIMITEE	98.644%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$463,000. - 15 avril 1981 \$ 71,000. - 15 avril 1991	8.2160%
MARC CARRIERE, LIMITEE	98.89%	8%	\$266,000. - 15 avril 1972-1981 \$224,000. - 15 avril 1981 \$310,000. - 15 avril 1991	8.1578%
GINGRAS, REID, GAUDREAU, INC. CORPORATION DE PRET DE QUEBEC GARNEAU, BOULANGER LTEE OSCAR DUBE & CIE INC. J.E. LAFLAMME LTEE	98.33%	8%	\$729,000. - 15 avril 1972-1981 \$ 71,000. - 15 avril 1991	8.2670%

Bureau du Greffier,
ce 30 mars 1971.

Pierre Genest et Georges Cloutier soient délégués à une journée d'étude organisée par l'A.Q.T.E. et qui se tiendra à Sherbrooke le 8 mai 1971.

ADOPTE

116/3/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la soumission présentée par Marier & Fils Ltée soit retenue pour l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout pluvial prévus sur les rues Cormier, Bernier et Ayotte.

La présente autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, à signer un contrat d'entreprise avec l'entrepreneur pour l'exécution de la première phase de ce projet; le Directeur des Travaux Publics est également autorisé à signer un contrat d'entreprise pour la deuxième phase de ces travaux, aussitôt qu'une entente finale aura été conclue entre le Gouvernement Provincial, la Cité et les Editions Graphiques qui devront assumer les dépenses prévues de la façon ci-après décrite:

Gouvernement Provincial	\$6,000.00
Editions Graphiques	\$6,000.00
Cité de Drummondville	\$12,000.00

Le trésorier est autorisé à retenir un chèque représentant 10% du montant des travaux et à effectuer une retenue de 20% sur les montants qui seront versés à l'entrepreneur durant l'exécution des travaux, sur acceptation des estimés approuvés par le Directeur des Travaux Publics et cela qu'au moment de l'acceptation finale desdits travaux.

ADOPTE

117/3/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période s'étendant du 20 mars 1971 au 1er avril 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$235,094.47.

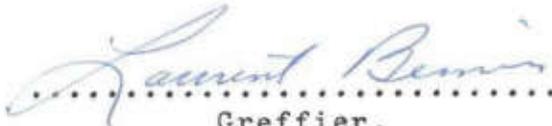
Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe les journalistes que le Conseil Municipal et les Chefs de Services de la Cité tiendront un Colloque de deux jours, à l'extérieur de la Cité, les 5 et 6 avril prochain.

Ce colloque a pour but de procéder à une analyse en profondeur de l'administration municipale, d'établir les priorités existantes et d'améliorer si possible l'efficacité des services fournis à la population.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

13 avril 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 avril 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

118/4/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 22 et 29 mars 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

119/4/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période s'étendant du 27 mars au 6 avril 1971, lesquels

comptes se totalisent à la somme de \$192,785.53. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le directeur général de la Société Canadienne du Cancer, M. Guy Angers, remercie le Conseil de la Cité pour avoir eu l'amabilité d'accorder une réception civique aux auxiliaires bénévoles à l'occasion de la visite de Mme Suzanne Lapointe.
- M. Lucien Bédard, I.F., gérant de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., remercie le Conseil pour avoir accepté de renouveler sa contribution annuelle et offre de fournir des arbres pour l'embellissement de la Cité.

Le conseiller Rosaire Milette et le Directeur des Travaux Publics feront une étude des besoins de la Cité et établiront la quantité d'arbres qui pourraient être plantés au cours du printemps, afin d'en informer l'Association Forestière dès que possible.

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc. propose que la Cité achète de la Commission Scolaire l'école Ste-Marie et l'école Marguerite Bourgeois pour un dollar (\$1.00) et autres considérations.

Son Honneur le Maire informe l'assemblée qu'un comité de la Cité se tient régulièrement en contact avec les autorités de la Commission Scolaire et que des négociations seront entreprises, si le Conseil juge qu'il y va de l'intérêt des contribuables d'acquérir ces immeubles.

- M. Majella Croteau, président du Comité des Brigades Scolaires, remercie le Conseil pour la réception civique qui fut accordée le 23 mars à

l'occasion de la remise de plaques-souvenirs à plusieurs généreux souscripteurs dont les dons permettent d'assurer la sécurité à nos écoliers.

- M. Claude St-Germain, Directeur général de l'Enseignement, remercie le Conseil pour le trophée-souvenir qu'il a reçu lors du lancement de la campagne de souscriptions en faveur des Brigades Scolaires. Egalement, il félicite le Lieutenant Gratien Raïche pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'organisation de brigades.

Le Conseil prend connaissance d'une ordonnance de la Régie des Eaux du Québec qui en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Chapitre 183 des Statuts Refondus du Québec 1964, accepte que la convention intervenue entre la Cité de Drummondville et la Municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson, datée du 23 octobre 1970, soit mise en application.

Cette acceptation comporte cependant une réserve quant à la clause "contrôle de livraison".

120/4/71

Pour fins de comptabilité, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le trésorier soit autorisé à radier un montant de \$38,596.61 pour taxes de services; \$93.42 pour licences commerciales; \$1,412.55 pour comptes recevables, formant un total de \$40,102.58, considéré entièrement irrécouvrable.

ADOPTE

121/4/71

Lecture est donnée du règlement no. 915 concernant un emprunt de la Cité pour l'achat du Parc St-Frédéric et une partie du stationnement de la Fabrique St-Frédéric, lequel terrain est situé à l'angle des rues Marchand et Brock.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement no. 915 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 26 avril 1971.

122/4/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que la Cité renouvelle une entente avec Mme Estelle Proulx pour la location et l'opération du restaurant du chalet du Parc Woodyatt durant la saison estivale 1971.

Le greffier de la Cité est par la présente autorisé à signer cette convention qui sera rédigée selon les termes et conditions de location établis pour l'année 1970.

ADOpte

123/4/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$800,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
816	\$ 10,000.00
821	125,000.00
834	12,200.00
837	8,700.00
850	104,100.00
857	36,000.00
872	70,000.00
876	132,000.00
877	3,000.00
880	85,000.00
895	214,000.00

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULES DUPUY,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER J.A. MICHAUD,
 ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$800,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 15 avril 1971;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8% l'an sera payé semi-annuellement le 15 avril et le 15 octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Les obligations seront émises partie en séries et partie à terme 20 ans; dans l'émission globale, les obligations en séries se totalisent à \$490,000.00, et celles à terme 20 ans se totalisent à \$310,000.00;
- 5.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de un à quinze (1 à 15) inclusivement seront émises en séries et elles écherront du 15 avril 1972 au 15 avril 1986 inclusivement, conformément au tableau (combiné) ci-après:

15 avril 1972	\$19,000.	15 avril 1980	\$35,000.
15 avril 1973	\$20,000.	15 avril 1981	\$37,000.
15 avril 1974	\$20,000.	15 avril 1982	\$39,000.
15 avril 1975	\$23,000.	15 avril 1983	\$41,000.
15 avril 1976	\$26,000.	15 avril 1984	\$46,000.
15 avril 1977	\$26,000.	15 avril 1985	\$48,000.
15 avril 1978	\$29,000.	15 avril 1986	\$50,000.
15 avril 1979	\$31,000.		

(Avec la permission du Ministre des Affaires Municipales, les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de onze à quinze (11 à 15) pourront être émises à court terme dix ans, pour former une échéance globale de \$261,000.00 le 15 avril 1981.)

- 6.- Les obligations comprises dans les amortissements prévus pour les années de seize à vingt (16 à 20) inclusivement seront émises à terme 20 ans et elles écherront le 15 avril 1991;
- 7.- L'amortissement des obligations à terme 20 ans échéant le 15 avril 1991 s'effectuera, au cours du terme autorisé (par chacune des procédures d'emprunt respectives concernées ci-haut mentionnées), au moyen de versements en capital s'établissant d'après le tableau (combiné) suivant:
- | | | | |
|---------------|-----------|---------------|-----------|
| 15 avril 1987 | \$54,000. | 15 avril 1990 | \$66,000. |
| 15 avril 1988 | \$57,000. | 15 avril 1991 | \$71,000. |
| 15 avril 1989 | \$62,000. | | |
- 8.- Les obligations émises en séries ne seront pas rachetables par anticipation;
- 9.- Les obligations émises à terme 20 ans échéant le 15 avril 1991 seront rachetables par anticipation mais seulement pour le montant du versement annuel requis pour les fins de l'amortissement desdites obligations conformément au tableau ci-haut;
- 10.- Les rachats par anticipation de ces dernières obligations s'effectueront au moyen d'un tirage au sort, à leur valeur nominale. Les rachats s'effectueront annuellement à compter du 15 avril 1987 pour le remboursement desdites obligations le 15 avril de chaque année. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette Officielle du Québec, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de ladite Cité. Le même avis sera, dans le même délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Au cas de tel rachat, et si le montant requis est disponible au lieu de paiement susdits, toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus;
- 11.- Les obligations seront signées par le maire et par le greffier; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOPTÉ

124/4/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et résolu unanimement, que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$800,000.00, fait en vertu des règlements numéros 816, 821, 834, 837, 850, 857, 872, 876, 877, 880, 895, demande sera faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE

125/4/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que les services professionnels des arpenteurs LeMaire & LeMaire soient retenus pour la préparation d'un plan d'arpentage et la description technique du tracé de la rue St-Damase à partir du Boul. St-Joseph jusqu'à la rue Lindsay.

ADOPTÉ

126/4/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'autoriser la Cité de Drummondville à procéder à l'enlèvement d'une section de la bande médiane du Boul. St-Joseph, afin de permettre aux usagers de la rue St-Damase un virage à gauche à la sortie de cette artère.

ADOPTÉ

127/4/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que Me. Jacques Biron soit chargé de préparer un contrat à intervenir entre la Cité et Deshaies & Raymond Inc. pour la démolition de l'édifice Pépin sis aux numéros civiques 301-307 Marchand. Le coût de ce contrat ainsi que celui de la démolition seront aux frais du Ministère de la Voirie qui a accepté ces conditions. L'ingénieur de la Cité est autorisé à signer ce document.

ADOPTÉ

128/4/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 801 (définition des mots: "demi-étage").

129/4/71

Après avoir pris connaissance du devis de conversion des bassins de décantation statique à l'usine de traitement d'eau préparé par la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Malouin & Associés, et après recommandation par l'ingénieur de la Cité, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les ingénieurs-conseils soumettent ce devis à la Régie des Eaux pour approbation.

ADOPTÉ

Afin d'obtenir un changement de zonage pour un lot situé à l'angle des rues Lindsay et Marchand et un permis de construction pour une station de service, M. Yves Saint Amand offre à la Cité un don de \$35,000.00. De plus, M. Saint Amand s'engage à faire cesser l'exploitation d'une autre station de service installée en bordure de la rue Lindsay.

MM. les conseillers J.A. Michaud, Jules Dupuy, Roger Prince et Raymond Luneau s'objectent à ce changement de zonage pour les raisons suivantes, savoir:

- 1- La Cité a récemment procédé à un changement de zonage à la demande de la Fabrique St-Frédéric;
- 2- La Cité a refusé à plusieurs occasions de modifier le zonage pour les mêmes fins que la présente demande;
- 3- Une acceptation de la Cité constituerait un précédent qui rendrait difficile le refus de toute demande future;
- 4- La Cité croit qu'il a lieu de conserver à ce terrain le caractère commercial qui lui est conféré par la réglementation actuelle.

Le Conseil prend connaissance d'une requête de quelque quinze résidents du secteur St-Jean-Baptiste qui demandent à la Cité d'exproprier la propriété de M. Deus Généreux sise à 55 - 11e Avenue.

Les raisons invoquées par les requérants sont l'état de délabrement de cet immeuble, le mauvais entretien de la propriété et les odeurs désagréables qui se dégagent et qui s'étendent dans le voisinage.

Le greffier est chargé de demander au bureau d'hygiène provincial de faire une inspection des lieux et d'appliquer les règlements qui s'imposent dans pareil cas. De plus, les estimateurs de la Cité feront une évaluation de la bâtisse afin de déterminer si la vétusté de cette bâtisse justifie la Cité d'en exiger la démolition en vertu de ses règlements.

130/4/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les arpenteurs LeMaire & LeMaire soient autorisés à procéder à la révision du plan de cadastre de la Cité. Ces travaux seront exécutés selon les directives de l'ingénieur de la Cité et les honoraires de cette firme seront établis à un dollar pour chaque plan révisé.

ADOPTÉ

131/4/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les services professionnels du notaire André Lampron soient retenus pour la préparation d'un contrat à intervenir entre la Commission Scolaire de Drummondville et la Cité afin de permettre à cette dernière d'aménager un stationnement public dans la cour de l'école Garceau.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité le susdit contrat.

ADOPTÉ

132/4/71

Le conseiller Raymond Luncau donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la construction des aménagements qui permettront à la Société d'Agriculture de tenir son exposition régionale dans le voisinage du Stade de Baseball et du Centre Civique.

133/4/71 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement de travaux publics pour l'année 1971.

134/4/71 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à assister à deux réunions de l'Association des Ingénieurs Municipaux de la Province qui se tiendront les 16 et 30 avril 1971.

ADOPTE

135/4/71 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Philippe Bernier, Raymond Luneau, Jules Dupuy, Claude Boucher et Laurent Bernier soient autorisés à s'inscrire au congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui se tiendra à Drummondville les 29, 30 avril et 1er mai 1971, avec la collaboration de la Direction Générale de la Planification du Ministère des Affaires Municipales.

ADOPTE

136/4/71 Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que M. le maire Philippe Bernier et le conseiller Jules Dupuy soient autorisés à assister à une réunion organisée par le C.D.R. qui se tiendra à Richmond le 17 avril 1971.

ADOPTE

137/4/71 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité soit autorisée à tenir un encan public pour disposer de véhicules automobiles, de bicyclettes ou tous autres articles non réclamés, le tout conformément aux prescriptions de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Son Honneur le Maire invite les journalistes à une conférence de presse qui sera donnée vendredi, le 16 avril

1971, à 2:00 P.M., à l'Hôtel de Ville et intitulée "Compte rendu du Colloque du Conseil et des Chefs de Services tenu les 5 et 6 avril 1971". A cette occasion, un résumé des discussions sera distribué aux représentants de la presse écrite et parlée, et des explications supplémentaires seront fournies sur demande. Une invitation est également faite à tous les corps publics qui voudraient se renseigner sur les travaux exécutés par les administrateurs de la Cité à cette occasion.

A la demande de M. Pierre Smith, Son Honneur le Maire forme un comité qui aura pour mandat de chercher des solutions aux problèmes de la drogue dans notre communauté; les personnes désignées sont MM. les conseillers Rosaire Milette et Jules Dupuy et Claude Boucher, Directeur de la Récréation.

M. Laurent Ricard s'adresse au conseiller Roger Prince pour lui demander de faire pression auprès des autorités compétentes pour obtenir des taux d'intérêt plus réduits pour les emprunts de la Cité.

M. Prince assure le requérant qu'il déploie tous ses efforts pour que les argents de la Cité soient dépensés avec toute l'économie possible, mais qu'il demeure impuissant à maîtriser les éléments qui composent l'économie nationale à laquelle nous sommes assujettis.

Le Conseil discute avec quelques personnes présentes de la possibilité de charger la taxe de services au propriétaire afin d'assurer la totalité de la perception.

L'assemblée se termine sur un échange d'opinions concernant la fluoruration de l'eau par la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

26 avril 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 avril 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

138/4/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

139/4/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 4810 à 4866 inclusivement. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

140/4/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture est donnée du règlement No. 915 prévoyant les fonds nécessaires à l'acquisition du Parc St-Frédéric et d'une partie d'un terrain situé à l'angle des rues Marchand et Brock, propriété de la Fabrique St-Frédéric.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec sollicitent une contribution de la Cité pour défrayer le coût d'un voyage organisé au bénéfice des enfants désavantagés. Etant donné que cette demande n'a pas été faite par le Conseil des Chevaliers de Colomb de Drummondville 2174, la Cité

demandera des informations supplémentaires avant de prendre une décision.

- L'exécutif de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec remercie le Conseil de la Cité pour la réception civique tenue le 17 avril dernier.
- Les responsables de la Colonie de Vacances remercient le Conseil pour leur avoir consenti une subvention de \$300.00 qui sera utilisée au bénéfice de familles ouvrières de notre Cité.

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

141/4/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, dans le Comté de Drummond, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt, autorisées et approuvées (dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution), et ce pour les raisons suivantes: 502 - payé par une compagnie; 623 - solde non émis payé par la Compagnie avant l'émission; les autres règlements indiqués plus bas sont terminés et les montants dépensés sont moindres que prévus.

IL EST PAR CONSEQUENT

PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULES DUPUY,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé par
la Comm. Mun. de Québec

Partie de l'emprunt pré-
sente ment non-emprunté

<u>Règl.</u>	<u>Date de l'ap- probation</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant déjà emprunté</u>	<u>Solde</u>
502	11/3/60	\$52,000.	-	\$52,000.
623	13/11/67	100,000.	85,000.	15,000.
624	21/9/64	30,000.	20,000.	10,000.
663	10/7/64	190,000.	149,696.66	14,737.79
699	26/3/65	170,000.	135,000.	35,000.
713	23/12/65	60,000.	57,000.	3,000.
735	25/1/66	7,100.	7,000.	100.
740	23/3/66	20,200.	20,000.	200.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission Municipale de Québec.

ADOPTÉ

142/4/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit procéder à la confection d'un grand rôle d'évaluation au cours de l'année 1971;

ATTENDU QUE le Conseil juge que pour exécuter ce travail, il y a lieu d'utiliser des ressources beaucoup plus étendues que celles que possède la Cité actuellement;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JULES DUPUY,

QUE la Cité retienne les services professionnels de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. comme consultants du bureau municipal d'estimation de la Cité de Drummondville pour la confection du rôle d'évaluation de 1971;

QUE les services de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. soient retenus aux conditions décrites dans une lettre datée du 26 avril 1971 et signée par M. Roger Charland, ing., A.S.A., E.A., C.A.E., président de cette firme, en y ajoutant le paragraphe suivant:

" La firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. s'engage également à faire l'évaluation de cent (100) propriétés résidentielles, unifamiliales ou multifamiliales pour lesquelles un permis de construction aura été accordé durant la période du 26 avril au 1er octobre 1971. "

Si le nombre de ces constructions est supérieur à cent (100), l'évaluation de ces édifices pourra être faite par la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. à un taux qui sera convenu avec la Cité avant l'exécution du travail.

QUE M. Maurice Bergevin, ing., employé de la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc., soit par les présentes nommé évaluateur de la Cité pour la confection du rôle de 1971.

ADOPTE

143/4/71

Lecture est donnée du règlement No. 916 amendant le zonage et les normes d'aménagement du secteur ouest de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 916 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 10 mai 1971.

M. Laurent Ricard, présent à l'assemblée, demande certaines explications concernant le règlement d'emprunt No. 915 et insiste pour que le greffier note au procès-verbal de l'assemblée son opposition au taux d'intérêt de 8½% prévu pour l'emprunt que la Cité devra contracter pour financer ce règlement.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs résidents du secteur St-Joseph qui redoutent d'être incommodés au cours de la saison estivale par la reprise des activités sportives qui se déroulent chaque année sur le terrain d'amusement situé près du Club de la Celanese.

Le Conseil demande au greffier de transmettre cette requête au gérant de l'usine Chemcell Ltée afin d'obtenir sa collaboration pour que les règlements de la Cité soient mieux observés. Egalement le service de la police de Drummondville sera

chargé d'exercer une surveillance étroite à cet endroit, afin de limiter si possible le bruit qui incommodé les résidents du voisinage.

144/4/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le maire et le greffier ou le directeur de la récréation soient autorisés à signer une convention avec le Club de Crosse Les Jets concernant l'utilisation du Centre Civique durant l'été 1971.

ADOPTE

145/4/71

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité juge qu'il est de l'intérêt des citoyens de procéder au prolongement de la 19e Avenue jusqu'au Domaine du 150ième;

ATTENDU QUE pour réaliser ce projet, la Cité doit se porter acquéreur du terrain nécessaire à l'aménagement de ce tronçon de rue;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité achète de la compagnie Chemcell Ltée un terrain connu comme étant partie du lot no. 141-471, Rang III, Canton de Grantham, lequel est décrit au projet de contrat préparé par le notaire André Lampron annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (Projet de contrat classé dans le dossier intitulé: " Rue - 19e Avenue")

Cette vente est consentie par la compagnie Chemcell Ltée à la Cité pour la somme de \$2,567.00 et moyennant autres considérations dûment décrites au projet de contrat ci-haut mentionné.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, le susdit acte de vente et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

Demande sera faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser cette vente.

ADOPTE

146/4/71

ATTENDU QUE Mme Yvonne Pellerin-Lafleur offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé d'une partie des lots numéros 147-79, 147-80 et 147-81 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées; notamment, deux bâtiments résidentiels portant les numéros 265, 267, 269 et 271 de la rue Saint-Norbert à Drummondville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs Saint-Joseph et Hériot, de la Cité de Drummondville et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER JULES DUPUY,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,
 ET IL EST RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la Cité de Drummondville accepte l'offre de Mme Yvonne Pellerin-Lafleur pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de trente-cinq mille dollars (\$35,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le huit avril 1971, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

147/4/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que M. Claude Boucher et M. Marshall Grenick soient autorisés à préparer et à signer

des conventions avec tous les organismes qui utilisent des locaux au Centre Civique, afin de déterminer d'une façon précise les conditions de la Cité pour l'usage de ces locaux.

ADOPTE

148/4/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit de toute nécessité procéder à la réfection du pavage du Chemin Hemming;

ATTENDU QUE la circulation sur ce chemin est composée principalement de véhicules en transit;

ATTENDU QUE la Cité a déjà dépensé des sommes substantielles pour entretenir ledit chemin en 1970;

ATTENDU QUE l'état actuel de la chaussée du Chemin Hemming rend cette artère insécuritaire;

ATTENDU QUE cette artère est le prolongement d'une route intermunicipale;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.A. MICHAUD,
APPUYE PAR LE CONSEILLER JULES DUPUY,

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie d'accorder une subvention à la Cité de Drummondville qui devra déboursier une somme estimée à \$23,000.00 pour ces travaux.

ADOPTE

149/4/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. Jean-Guy Moreau, Roland Tessier et Majoric Dionne soient autorisés à assister au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) qui se tiendra à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 mai 1971.

ADOPTE

150/4/71

Lecture est donnée du règlement No. 920 prévoyant un emprunt de \$332,000.00 pour l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1971.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 920 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 10 mai 1971.

Le conseiller Raymond Luneau entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

151/4/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la pose et la fourniture de peinture à l'extérieur du marché public:

Soumissionnaires:

COURCHESNE & FILS	\$1,650.00
BRUNELLE & FRERES INC.	\$1,375.00
NEPHTALIE LEMAIRE & FILS INC.	\$1,950.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Brunelle & Frères Inc. au montant de \$1,375.00, soit retenue.

ADOPTE

152/4/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Lucien Cournoyer soit engagé comme Régisseur des Sports du Service de la Récréation de Drummondville et que son traitement soit établi à \$8,000.00 par année, plus une allocation annuelle de dépenses de \$1,000.00. M. Cournoyer entrera au service de la Cité à temps partiel à partir du 27 avril 1971 et sera rémunéré sur une base de 50% de son traitement annuel jusqu'au 21 juin 1971, date à laquelle il deviendra employé à plein temps.

ADOPTE

A la demande de Son Honneur le Maire, le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, procède à la présentation des états financiers de la Cité pour l'année 1970. Une copie de ces états financiers est versée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie comme cédule "A".

Pour le bénéfice des journalistes et des personnes présentes à l'assemblée, M. Prince répond à toutes les questions qui lui sont posées à la suite de cette présentation. Egalement, le conseiller Roger Prince remercie les membres du Conseil et les officiers municipaux pour la grande collaboration qu'il a reçue au cours de l'année 1970 et qui a permis à la Cité de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses administratives.

Son Honneur le Maire endosse les propos du conseiller Roger Prince qu'il félicite également pour son bon travail et il rend hommage à toute la population qui a bien voulu collaborer avec l'administration municipale, afin de limiter les dépenses à la mesure de notre capacité de payer.

152A/4/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les états financiers de l'année 1970 vérifiés par M. Jean Ostiguy, C.A. et présentés par le président du Comité des Finances, le conseiller Roger Prince, soient acceptés.

ADOPTE

153/4/71

Il est unanimement résolu que des sympathies soient transmises à M. et Mme André Paré, à l'occasion de la dure épreuve qui les a frappés lors du décès de leur fille Alice, victime d'une terrible tragédie.

ADOPTE

140A/4/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 915, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

10 mai 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 mai 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

154/5/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement No. 916 amendant le zonage et les normes d'aménagement du secteur ouest de la Cité.

155/5/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement No. 920 prévoyant l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1971 et un emprunt de \$332,000.00 à cette fin.

156/5/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

157/5/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période s'étendant du 10 avril au 1er mai 1971 inclusivement, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$488,991.86. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Service des Sports du Collège de Drummondville remercie Son Honneur le Maire et son épouse pour avoir accepté de rehausser de leur présence la première soirée du "Mérite Sportif".
- La Société Nationale des Québécois du Centre du Québec remercie Son Honneur le Maire pour sa présence à un congrès tenu à Drummondville le 2 mai 1971.
- La Légion Royale Canadienne, section 51 de Drummondville, félicite le Conseil de la Cité pour le bon travail effectué par le Service des Travaux Publics concernant le déblaiement de la neige au cours de l'hiver 1970-71.
- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Fédération des Associations de Parents de Drummondville Inc. qui souhaite que la Cité se prévale des avantages offerts par le Ministère des Affaires Municipales pour la fluoration de l'eau potable.

La Régie des Alcools du Québec avise la Cité que M. Claude Proulx sollicite un transfert de permis d'épicerie qu'il désire exploiter au Marché Lindor situé à 587, rue Brock.

158/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy:

- 1^o que les estimateurs de la Cité soient chargés d'évaluer 2 propriétés du secteur St-Jean-Baptiste situées à 13, 13A et 15 - 7e Avenue;
- 2^o que, si les estimateurs de la Cité établissent que la vétusté de ces édifices justifie leur démolition, l'aviséur légal de la Cité soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour que les règlements de la Cité soient respectés.

ADOPTÉ

159/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'enlèvement des

vidanges dans le territoire de la Cité soit effectué par Drummond Pulp & Fibre Enrg. durant la période du 1er juin 1971 au 31 mai 1974 aux conditions ci-après énumérées:

1° D'une part, la Cité paiera à Drummond Pulp & Fibre Enrg. la somme de:

- \$1.95 per capita pour la période du 1er juin 1971 au 31 mai 1972;
- \$2.10 per capita pour la période du 1er juin 1972 au 31 mai 1973;
- \$2.25 per capita pour la période du 1er juin 1973 au 31 mai 1974.

Ces paiements seront effectués au moyen de 12 versements mensuels, égaux et calculés sur les chiffres apparaissant dans les statistiques officielles de la Cité établies au 1er janvier de chaque année.

2° D'autre part, Drummond Pulp & Fibre Enrg. devra effectuer l'enlèvement des vidanges dans le territoire de la Cité conformément aux règlements actuels et futurs de la Cité de Drummondville.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, la convention à intervenir avec Drummond Pulp & Fibre Enrg.

ADOPTE

160/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Yvon Poirier soit autorisé à effectuer le ramassage des chiens et autres animaux errants dans le territoire de la Cité et qu'à cette fin, la Cité paie à M. Yvon Poirier:

- 1) un loyer mensuel de \$90.00 pour un local qui sera utilisé comme fourrière municipale;
- 2) une rémunération basée sur une convention antérieure expirée le 30 avril 1971.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, la convention à intervenir avec M. Yvon Poirier.

ADOPTE

161/5/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures contre M. G. Lépine qui refuse de se conformer aux exigences des règlements municipaux concernant l'usage d'un terrain situé en bordure du Bl. Lemire.

ADOPTE

162/5/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 801 (Lots bâtissables ayant une superficie inférieure à 5,000 pieds carrés).

163/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre M. Jean-Guy St-Onge, 87 - 10e Avenue, qui refuse de se conformer aux exigences du règlement de zonage de la Cité.

ADOPTE

164/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire parvenir à M. Bernard Dionne un chèque au montant de \$1,000.00 en compensation des dommages causés à sa propriété à l'occasion d'un refoulement d'eau survenu le 26 août 1970.

ADOPTE

165/5/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité acquière des Loisirs St-Pierre & Paul, pour la somme nominale de un dollar

(\$1.00), les équipements sportifs installés au Parc Ferland. Le notaire André Jean est autorisé à préparer un contrat pour effectuer cette transaction.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir avec les Loisirs St-Pierre & Paul.

ADOPTE

166/5/71 Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage d'une partie du Domaine Biron.

167/5/71 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à utiliser les sommes prévues au règlement No. 795 pour l'installation des services d'aqueduc et d'égouts dans le Domaine Biron et à réitérer une demande d'approbation à la Régie des Eaux pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

168/5/71 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que M. Jean Ostiguy, C.A., soit nommé vérificateur de la Cité pour l'exercice financier 1971 et que ses honoraires soient fixés à \$4,000.00 pour ce travail.

ADOPTE

169/5/71 Le terme du conseiller Roger Prince au poste de pro-maire étant terminé, il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le conseiller J.-M. Rose soit nommé pour assumer cette fonction durant le prochain trimestre.

ADOPTE

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Roger Prince pour la disponibilité et la compétence dont il a fait

preuve au cours de son mandat et souhaite que le conseiller J.-M. Rose connaisse lui aussi un terme fructueux.

170/5/71

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud projette de construire un aréna dans les limites de son territoire;

ATTENDU QUE la population de cette municipalité voisine a besoin d'un aréna pour l'organisation des loisirs de ses citoyens;

ATTENDU QUE la construction d'un aréna permettrait de décentraliser les activités de loisirs du Grand Drummondville;

ATTENDU QUE le Centre Civique de la Cité de Drummondville ne suffit pas à satisfaire les exigences des activités sportives demandées par des organismes qui existent dans notre milieu;

Il est unanimement résolu que le Conseil de la Cité appuie le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud qui désire obtenir une aide financière du Gouvernement Provincial pour pouvoir ériger un aréna avec glace artificielle dans les limites de son territoire.

ADOPTE

171/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Directeur de la Récréation soit autorisé à signer une convention avec le concessionnaire du restaurant du chalet du Parc Woodyatt qui sera choisi après réception des soumissions demandées par la Cité.

ADOPTE

172/5/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville retienne les services de Morin, Tessier & Associés, Évaluateurs Professionnels, pour les travaux d'expertise des propriétés portant les numéros de lots P.145-224-225; P.150-4; P.150-4, P.150; 150-38; P.150-40-41; P.150-74; P.150-74; P.141-171;

P.144-409; P.145-28; P.147-164; P.7-33 ouest; P.6, P.30, 29 ouest; P.30-31 ouest; ainsi que pour les indemnités aux commerces opérant sur certains de ces lots, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine et selon les directives du Comité de Coordination de la Rénovation Urbaine.

ADOPTE

173/5/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville accepte qu'un prêt hypothécaire soit consenti à Drummond Realities Ltd. par la Corporation de la Cité de Drummondville, pour une somme de \$111,953.45, selon les conditions apparaissant à un projet de contrat d'hypothèque préparé par Me. Jules Blond, notaire.

Le paiement de cette somme se fera de la façon suivante:

- a) Une somme de \$62,979.29 payable au moyen de 40 versements mensuels, égaux et consécutifs de \$1,720.00, capital et intérêts à 6% l'an, le premier paiement devenant dû le premier mai 1971; le dernier paiement qui sera échu le premier septembre 1974 sera de \$936.06, capital et intérêts.
- b) Une somme de \$48,974.16 payable au moyen de 52 versements mensuels, égaux et consécutifs de \$1,055.00, capital et intérêts à 6% l'an, le premier versement devenant dû le premier mai 1971; le dernier versement sera échu le premier septembre 1975 et sera de \$1,004.84, capital et intérêts.

Pour garantir le paiement des sommes comprenant capital et intérêts mentionnées au paragraphe précédent, Drummond Realities Ltd. hypothèque en faveur de la Cité de Drummondville pour une somme de \$111,953.45 les immeubles suivants, à savoir:

DESCRIPTION

Un immeuble situé au coin des rues St-Henri et Laferté dans la Cité de Drummondville, comprenant:

- a) Un lot de forme triangulaire ayant une superficie totale de 208,030 pieds carrés et composé de:
 - 1) Les lots nos 162B-281, -263 et -275 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

- 2) Une parcelle de terrain formant une partie du lot no. 162B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, ayant les dimensions suivantes et bornée ainsi: au nord-est, 70 pieds le long du lot 162B-263 et 80 pieds le long de la rue St-Henri; au sud-est, 249 pieds le long du lot 162B-275; au sud-ouest, 177.6 pieds le long du lot 164 et au nord-ouest, 254.6 pieds le long du lot 162B-281 et 90 pieds le long du lot 162B-263, le tout ayant une superficie de 38,220 pieds carrés.
- 3) Une parcelle de terrain de forme triangulaire, étant partie du lot 162B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, mesurant au nord-est le long de la rue St-Henri 251.6 pieds; au sud, 298 pieds le long du lot 164; au nord-ouest, le long du lot 162B-275, 159 pieds, le tout formant une superficie de 20,002 pieds carrés.

Toutes les mesures utilisées étant en mesure anglaise plus ou moins.

- b) Un édifice industriel ci-dessus construit, portant le numéro civique 187 rue St-Henri à Drummondville avec toutes dépendances, sans exception ou réserve de la part de Drummond Realities Ltd.

Cette hypothèque est consentie à Drummond Realities Ltd. et aucune autre garantie ou lien ne devra la précéder sauf celle consentie antérieurement par la Cité de Drummondville au même emprunteur et respectivement enregistrée sous les numéros 137652 et 155267.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, tous documents juridiques ci-haut mentionnés et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires à ce contrat.

ADOPTE

174/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Corporation de la Cité de Drummondville donne quittance finale et totale à Drummond

Realties Ltd. d'un acte hypothécaire passé devant Me. Paul H. Moisan, le 30 novembre 1960 et enregistré à Drummondville sous le numéro 143152, selon les termes d'un projet de quittance préparé par Me. Jules Blond, notaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, tous documents juridiques ci-haut mentionnés et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires à ce contrat.

ADOPTE

175/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que MM. Raymond Luneau, J.-M. Rose et Laurent Bernier soient autorisés à assister à la Conférence Provinciale-Municipale qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 mai 1971.

ADOPTE

176/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le conseiller Laval Allard et le directeur de police, M. Conrad Proulx, soient délégués à une remise de trophées et certificats de mérite aux gagnants du concours de la prévention-incendie qui se tiendra à Westmount le 21 mai 1971.

ADOPTE

177/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville accepte sur l'invitation du Ministère de la Voirie de contribuer au financement d'un pont qui sera construit dans l'axe de la rue St-Georges. La contribution de la Cité est de \$700,000.00 et le paiement sera effectué en quatre (4) versements, à savoir:

- \$100,000.00 en 1972
- \$200,000.00 pour chacune des années 1973, 1974 et 1975, sans intérêt.

Le conseiller Jules Dupuy demande que sa dissidence soit enregistrée au procès-verbal de l'assemblée en précisant qu'il ne s'oppose pas à la construction d'un pont à Drummondville, mais qu'il considère qu'un déboursé aussi important dépasse la capacité actuelle de payer de la Cité et que si ce pont justifie une participation financière de la Cité, les autorités municipales auraient dû être consultées davantage pour effectuer le choix du site.

Les membres du Conseil échangent leurs opinions concernant la contribution de la Cité, le choix du site, les priorités en investissements dans le territoire de la Cité, les problèmes de décongestionnement de la circulation sur plusieurs rues du Centre-Ville, etc. Plusieurs citoyens participent à ce forum.

Au cours du vote qui suit ces discussions, Son Honneur le Maire, MM. les conseillers Raymond Luneau, Laval Allard, J.A. Michaud, Lindor Letendre, Rosaire Milette et Roger Prince sont d'opinion que la Cité se doit d'accepter l'offre du Ministère de la Voirie tandis que le conseiller Jules Dupuy maintient sa dissidence.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère de la Voirie qui accepte que la bande médiane sur le Boul. St-Joseph soit ouverte vis-à-vis la rue St-Damase aux conditions suivantes, à savoir:

- a) Que la Cité assume les frais pour les travaux de réaménagement de la bande centrale et de l'intersection;
- b) Que les risques de cette ouverture soient minimisés par l'installation de feux de circulation;
- c) Que la Commission des Transports d'Ottawa accepte le projet de la nouvelle intersection à proximité de la voie ferrée du C.P.R.

178/5/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité demande à la Régie des Transports d'autoriser l'ouverture de la bande mé-

diane du Boul. St-Joseph à la hauteur de la rue St-Damase et l'aménagement d'une nouvelle intersection.

ADOPTE

154A/5/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 916, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

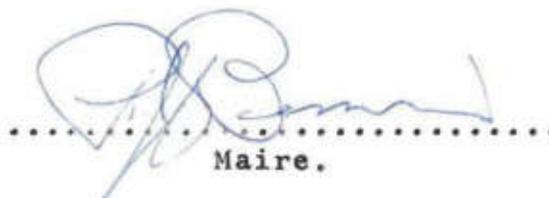
155A/5/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 920, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOP TE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

25 mai 1971

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 mai 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du pro-maire, M. J.-M. Rose.

179/5/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 mai 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

180/5/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la conversion des bassins de décantation statique existants à l'Usine de Traitement d'Eau, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>	<u>TOTAL</u>
<u>FRANCIS HANKIN & CIE LTEE</u>	\$63,969.00	\$169,141.00	\$233,110.00
- taxes fédérales	4,766.00	12,701.00	17,467.00
- taxes provinciales	3,558.00	9,484.00	13,042.00
TOTAL INCLUANT LES TAXES	\$72,293.00	\$191,326.00	\$263,619.00
<u>ECODYNE LIMITED</u>	\$46,462.00	\$126,472.00	\$172,934.00
- taxes fédérales	4,795.00	11,874.00	16,669.00
- taxes provinciales	3,580.00	3,866.00	7,446.00
TOTAL INCLUANT LES TAXES	\$54,837.00	\$142,212.00	\$197,049.00
<u>DEGREMONT CANADA LTEE</u>	\$49,350.00	\$100,950.00	\$150,300.00
- taxes fédérales	2,500.00	5,000.00	7,500.00
- taxes provinciales	2,000.00	4,000.00	6,000.00
TOTAL INCLUANT LES TAXES	\$53,850.00	\$109,950.00	\$163,800.00

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit acceptée, en autant qu'après étude par l'ingénieur de la Cité et les ingénieurs-conseils Hamel, Malouin & Associés, elle soit jugée conforme à la demande de soumission.

L'ingénieur de la Cité, M. Pierre Genest, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat d'entreprise à intervenir avec le soumissionnaire choisi.

ADOPTE

181/5/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture d'uniformes pour les policiers, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

	9 uniformes (OFFICIERS)	40 uniformes (SOUS-OFFICIERS ET CONSTABLES)
SYLVIO BELISLE	\$86.50 chacun	\$86.50 chacun
MERCERIE CARTIER	\$86.75 chacun	\$83.75 chacun
LASALLE FACTORIES LTD.	\$88.75 chacun	\$85,15 chacun

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'acheteur de la Cité soit autorisé à acheter ces uniformes du fournisseur qui a présenté la plus basse soumission, à condition que celle-ci soit jugée conforme à la demande de soumission.

ADOPTE

182/5/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la concession du restaurant du chalet du Parc Woodyatt soit accordée à Mme Estelle Proulx, moyennant un loyer mensuel de \$60.00 et autres conditions décrites à une convention intervenue entre la Cité et Mme Estelle Proulx en 1970.

ADOPTE

183/5/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période du 8 mai 1971 au 1er juin 1971 inclusivement, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$157,164.43. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

184/5/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 4867 à 4906 inclusivement. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires qui s'oppose à la contribution de \$700,000.00 que la Cité a accepté de fournir au Ministère de la Voirie pour la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges. La Ligue des Propriétaires base son opposition sur plusieurs raisons dont principalement la capacité de payer de la Cité et le mauvais choix du site.

MM. les conseillers Roger Prince et Raymond Luneau se font les porte-parole du Conseil pour dire qu'ils croient sincèrement que cette construction à frais partagés est une décision qui fut prise après une étude sérieuse et que l'avenir prouvera que le Conseil est justifié de contracter cet engagement pour le plus grand intérêt des citoyens de la Cité.

Quelques personnes présentes à l'assemblée émettent des doutes sur l'urgence de construire ce pont, tandis que d'autres regrettent que cet investissement ne soit pas effectué en totalité par le Ministère de la Voirie.

- Des résidents de la rue Des Cèdres demandent que cette artère soit pavée au cours des prochains mois. L'ingénieur de la Cité étudiera la possibilité d'inclure ces travaux dans un prochain règlement de travaux publics.
- L'Opération Assainissement Moral demande au Conseil d'adopter une résolution et de la faire parvenir aux Ministères Fédéral et Provincial de la Justice, afin d'obtenir la création d'un organisme de surveillance pour suppléer au travail du Bureau de la Censure actuellement inefficace.

Avant d'adopter une résolution en ce sens, le Conseil désire se renseigner sur l'Opération Assainissement Moral qui semble un mouvement très récent et assez peu connu.

- Le C.D.R. invite le Conseil de la Cité à participer à une soirée d'information, concernant l'élargissement de la Zone Spéciale, qui aura lieu le 1er juin 1971, à 8:00 P.M., à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
- La Compagnie Internationale de Papier du Canada remercie Son Honneur le Maire, le Conseil de la Cité et le Commissaire Industriel, M. Jacques Bonin, pour l'accueil chaleureux qui fut accordé à ses invités lors de l'inauguration de l'usine Les Habitations CIP Ltée.
- Le Service de l'Enseignement remercie Son Honneur le Maire pour avoir rehaussé de sa présence le vernissage "Artisanat 71" tenu récemment au Centre Culturel.
- Le Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada invite le Conseil à l'inspection annuelle qui se tiendra au Manège Militaire le 29 mai 1971.

185/5/71

Lecture est donnée du règlement No. 917 amendant le règlement No. 801 concernant la superficie minimum des lots pour fin d'habitation.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 917 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 14 juin 1971.

186/5/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la fiche no. 14,677 soit annulée et que cette correction soit effective à compter du 1er janvier 1969.

ADOPTE

187/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la fiche no. 6436 soit annulée et que cette correction soit effective à compter du 1er mai 1971.

ADOPTE

188/5/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre Mme D. Demers, 412 Bruno, qui refuse de se conformer aux exigences du règlement de zonage de la Cité.

ADOPTE

189/5/71

Afin de satisfaire les exigences du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le règlement de travaux publics no. 920 soit amendé comme suit:

1^o Il est ajouté au règlement no. 920 le paragraphe suivant:

" Tous les travaux décrits au présent règlement seront exécutés conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité. "

2^o L'article 4 du règlement no. 920 est remplacé par le suivant:

" Cet emprunt sera effectué au moyen d'obligations et le Conseil de la Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisé à émettre des obligations pour ladite somme de \$332,000.00 payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, durant le cours d'une période de vingt (20) ans (cédules "D" et "F") et de dix (10) ans (cédule "E"), aux dates d'échéances déterminées lors de l'émission des obligations prévues au présent règlement. "

La présente résolution sera annexée au règlement no. 920 pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

190/5/71

Après avoir pris connaissance du plan d'extension d'égout et d'aqueduc de la rue Vassal, préparé par les Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie, et portant le numéro DR-71-2-1, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan soit accepté et que l'Ingénieur Municipal en demande l'approbation à la Régie des Eaux du Québec.

ADOPTÉ

191/5/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Corporation de la Cité de Drummondville, après avoir pris connaissance d'un projet de contrat de vente par Drummondville Realities Ltd. à Tempo Industries Corporation, préparé par le notaire Jules Blond de Montréal, pose les actes juridiques suivants, savoir:

1) Accepter la vente par Drummondville Realities Ltd. à Tempo Industries Corporation des lots 162B-281, -263, -275, d'une partie du lot 162B N.S. ayant trente-huit mille deux cent vingt pieds carrés (38,220 p.c.) et d'une autre partie du lot 162B N.S. ayant vingt mille deux pieds carrés (20,002 p.c.), tous du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, avec bâtisses industrielles y dessus érigées, et en conséquence, accepter que le nouvel acquéreur, soit Tempo Industries Corporation, assume les hypothèques dues à la Corporation de la Cité de Drummondville, savoir:

a) Une somme de CENT VINGT-CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$125,260.50) d'un montant originaire de DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$278,260.50) due à la Corporation de la Cité de Drummondville par Drummondville Realities Ltd., aux termes d'un acte de vente entre les deux parties passé devant Me. Paul H. Moisan, le 16 janvier 1959 et enregistré à Drummondville sous le No. 137652.

Aux termes dudit acte, cette somme est remboursable au moyen de versements mensuels, égaux et consécutifs de MILLE DOLLARS (\$1,000.00) en capital plus les intérêts à CINQ POUR CENT (5%) l'an sur le solde payable en même temps, le prochain versement devenant dû le 1er mai 1971; le 1er août 1977 la balance de la somme sera alors de CINQUANTE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (\$50,260.50) en capital et de DEUX CENT NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (\$209.42) en intérêts, et sera entièrement échue et due.

b) Une somme de DIX-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (\$19,684.53) d'un montant originaire de CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE DOLLARS (\$123,540.00) aux termes d'un acte hypothécaire par Drummondville Realities Ltd. en faveur de la Corporation de la Cité de Drummondville passé devant Me. Paul H. Moisan, le 19 février 1964 et enregistré à Drummondville sous le No. 155267.

Aux termes dudit acte, la somme est remboursable au moyen de versements mensuels, égaux et consécutifs de MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (\$1,346.60) capital et intérêts à 5.62%, le prochain versement devenant dû le 1er mai 1971; le dernier paiement dû et échu le 1er août 1972 sera de MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (\$1,585.39) capital et intérêts.

c) Une somme de CENT ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE-TROIS DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (\$111,953.45) aux termes d'un acte hypothécaire par Drummondville Realities Ltd. en faveur de la Corporation de la Cité de Drummondville passé devant Me. Jules Blond, notaire de Montréal, le 18 mai 1971 et enregistré à Drummondville sous le No. 188687.

Aux termes dudit acte, ladite somme de \$111,953.45 est remboursable de la façon suivante:

(1) Une somme de SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET VINGT-NEUF CENTS (\$62,979.29) payable au moyen de versements mensuels, égaux et consécutifs de MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (\$1,720.00) capital et intérêts à SIX POUR CENT (6%) l'an, le premier paiement devenant dû le 1er mai 1971; le dernier paiement qui sera échu le 1er septembre 1974 sera de NEUF CENT TRENTE-SIX DOLLARS ET SIX CENTS (\$936.06) capital et intérêts.

(2) Une somme de QUARANTE-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET QUATORZE DOLLARS ET SEIZE CENTS (\$48,974.16) payable au moyen de versements mensuels, égaux et consécutifs de MILLE CINQUANTE-CINQ DOLLARS (\$1,055.00) capital et intérêts à SIX POUR CENT (6%) l'an, le prochain versement devenant dû le 1er mai 1971; le dernier versement sera échu le 1er septembre 1975 et sera de MILLE QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (\$1,004.84) capital et intérêts.

2) Libérer de toutes ses obligations la compagnie Drummondville Realities Ltd. relativement aux obligations hypothécaires enregistrées sous les numéros 137652, 155267 et 188687.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, tout document juridique ci-haut mentionné et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter la transaction ci-haut énumérée.

ADOPTE

192/5/71 Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 801 en modifiant le zonage des lots nos. 129-1-6, 129-1-7 et 129-1-8.

193/5/71 Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour les travaux d'amélioration à l'Usine de Traitement d'Eau.

194/5/71 Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le pourcentage d'implantation des immeubles dans les secteurs commerciaux (Cv).

195/5/71 Lecture est donnée du règlement No. 918 amendant le règlement no. 801 en modifiant le zonage d'une partie du Domaine Biron (secteur 04-13).

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 918 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 14 juin 1971.

196/5/71 Lecture est donnée du règlement No. 919 amendant la partie II du règlement no. 801 - Demi-étage et hauteur d'un bâtiment en étages.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 919 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le pro-maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 14 juin 1971.

197/5/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la maison J.-B. Deschamps, Inc. soit autorisée à transiger directement avec les banques ci-dessous nommées concernant les obligations et coupons payés de la Cité de Drummondville:

- La Banque Provinciale du Canada (coupons et obligations Cité de Drummondville, Drummondville-Ouest et St-Jean-Baptiste)
226, rue Hériot, P.Q.
- La Banque de Montréal, (coupons et obligations Cité de Drummondville)
221, rue Hériot, P.Q.
- Toronto-Dominion Bank Trust Co., (coupons et obligations Cité de Drummondville)
45 Wall Street, N.Y.
New-York 5,
- Bank of Montreal Trust Co., (coupons et obligations Cité de Drummondville)
2 Wall Street, N.Y.
New York 10005,
- Commission Municipale de Québec, (obligations Cité de Drummondville)
Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q.

ADOPTE

198/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le notaire Gérard Fradet soit autorisé à préparer un acte de cession par Philippe Cardin à la Cité des rues comprises dans le développement désigné par les numéros de cadastre 165-1 à 165-100 et situé au nord-ouest de la rue St-Pierre et s'étendant du Boul. Lemire à la Rivière Noire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, cet acte de cession.

ADOPTE

199/5/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la Cité accorde une subvention de \$25.00 à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. comme participation au Rallye "Poker Run" qui sera tenu à l'aéroport municipal le 29 mai 1971.

ADOPTE

200/5/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le pro-maire, M. J.-M. Rose, et le conseiller Lindor Letendre représentent la Cité lors du Rallye "Poker Run" qui se tiendra à l'aéroport municipal le 29 mai 1971.

ADOPTE

201/5/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement de travaux publics pour l'année 1971 prévoyant les fonds nécessaires pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et d'ouverture de rues, ainsi que pour les frais de financement de ces dits travaux - Emprunt total: \$145,000.00.

202/5/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la convention intervenue entre la Cité et M. Jacques Hince soit renouvelée pour un an selon les mêmes termes et conditions établis en 1970.

Le pro-maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer cette convention à intervenir avec M. Jacques Hince.

ADOPTE

203/5/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le trésorier de la

Cité soit autorisé à payer à la Corporation des Évaluateurs Agréés du Québec la cotisation annuelle des estimateurs de la Cité, MM. Gilles Lemire et Patrick Mercure, lesquelles contributions sont de \$75.00 chacune.

ADOPTE

204/5/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le greffier, M. Laurent Bernier, soit autorisé à accepter l'invitation qui lui a été faite de siéger sur le Conseil d'Administration de l'Association Canadienne d'Urbanisme, division du Québec, et qu'il soit délégué au premier Symposium annuel de cette association qui se tiendra à Québec les 10, 11 et 12 juin 1971.

ADOPTE

Le conseiller Jules Dupuy demande au Conseil de lui préciser à quel stage sont rendues les négociations avec M. Douglas Lyons qui désire obtenir un emploi de la Cité.

Le pro-maire résume la situation en précisant que le greffier devra, au nom de la Cité, demander par écrit au Syndicat de l'Unité des Policiers et au Syndicat des Employés Municipaux l'autorisation d'ouvrir un poste pour M. Lyons sans procéder à l'affichage et que ce poste soit réservé à M. Lyons pour le temps qu'il sera à l'emploi de la Cité et que ce même poste puisse être fermé à son départ.

Le conseiller Lindor Letendre s'informe si une demande a été faite à la Régie des Transports pour l'ouverture de la bande médiane du Boul. St-Joseph à la hauteur de la rue St-Damase.

L'ingénieur précise que cette demande sera formulée sur réception d'un plan que les arpenteurs LeMaire & LeMaire sont actuellement à préparer.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier.

.....
Pro-maire.

14 juin 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 juin 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

205/6/71 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- Prolongement de conduite d'égout sanitaire, égout pluvial et aqueduc sur la rue Caya (800 pieds).

Soumission de Marier & Fils Ltée: \$62,235.00

Cette unique soumission étant de beaucoup plus élevée que les estimés des ingénieurs-conseils, le Conseil est d'opinion qu'elle devra être étudiée par l'ingénieur municipal avant d'être acceptée. La décision est donc reportée à la séance régulière du 28 juin 1971.

- Fourniture et pose d'une couche de béton bitumineux dans certaines rues de la Cité.

Soumissionnaires:

1- PAVAGE DRUMMOND INC.

- Couche de base	\$7.40 la tonne
- Mise en forme et correction de profil	0.15 le pi. lin.
- Couche d'usure	7.75 la tonne

2- CONSTRUCTION ET PAVAGE MODERNE

- Couche de base	\$8.75 la tonne
- Mise en forme et correction de profil	0.25 le pi. lin.
- Couche d'usure	9.50 la tonne

Ces soumissions sont remises à l'ingénieur municipal pour étude et le Conseil choisira un soumissionnaire à la séance régulière du 28 juin 1971.

206/6/71 - Eclairage au Domaine Fradet, Haggerty, LeMaire.

PAUL SAVARD INC.	\$7,450.00
GRENIER ELECTRIQUE ENRG.	\$9,716.30

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Paul Savard Inc., soit acceptée si après étude par l'ingénieur municipal elle est jugée conforme à la demande de soumissions.

ADOPTE

207/6/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement No. 917 amendant le règlement No. 801 concernant la superficie minimum des lots pour fin d'habitation.

208/6/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement No. 918 amendant le règlement No. 801 en modifiant le zonage d'une partie du Domaine Biron (secteur 04-13).

209/6/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique du règlement No. 919 amendant la partie II du règlement No. 801 - Demi-étage et hauteur d'un bâtiment en étages.

210/6/71

Lecture est donnée du règlement No. 921 amendant le règlement No. 801 en modifiant le pourcentage d'implantation des immeubles en secteurs commerciaux.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 921 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 juin 1971.

211/6/71

Lecture est donnée du règlement No. 922 amendant le règlement No. 801 en modifiant le zonage des lots nos. 129-1-6, 129-1-7 et 129-1-8.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 922 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 juin 1971.

212/6/71

Lecture est donnée du règlement No. 925 prévoyant les fonds nécessaires pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et d'ouverture de rues, ainsi que pour les frais de financement de ces dits travaux - Emprunt total: \$145,000.00.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 925 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 28 juin 1971.

213/6/71

Lecture est donnée de la liste de comptes dus pour la période s'étendant du 22 mai 1971 au 5 juin 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$149,362.02. Il est proposé

par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- MM. Joël Chabot et Robert Côté, membres de l'Expédition Andar, informent le Conseil que le périple qu'ils effectuent en Amérique du Sud se déroule dans des conditions heureuses et remercient la Cité d'avoir par sa contribution rendu possible cette expérience enrichissante.
- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. nous informe qu'elle est dans l'obligation de reporter au 12 septembre prochain, le pageant aérien qui devait se dérouler le 27 juin 1971.
- Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. sollicitent l'autorisation de tenir un cinquième bal annuel du "Chien Chaud", ainsi que la présence des agents de surveillance durant cette manifestation.

L'autorisation est accordée et un personnel qualifié assurera la protection des participants.

- L'Honorable Bernard Pinard accuse réception d'une résolution acceptée par le Conseil le 10 mai dernier, aux fins d'appuyer la construction d'un aréna à Drummondville-Sud.
- L'Association des Professeurs en Orientation du Québec remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui fut accordé lors du congrès tenu dans notre Cité les 15 et 16 mai 1971.
- Le sergent Roger Guilbault exprime sa reconnaissance pour avoir eu l'opportunité de suivre un cours à l'Institut de Police du Québec à Nicolet.
- L'Association des Vendeurs du Marché Public demande l'autorisation d'installer des machines distributrices de liqueurs au marché et d'exploiter ce commerce à son profit.

Le Conseil ne peut accepter cette demande parce que la vente des liqueurs n'est pas permise par le règlement du marché et que de plus cela créerait un préjudice aux restaurateurs du voisinage.

Les Guides 15-17 de la paroisse St-Pierre & Paul sollicitent un octroi afin de pouvoir effectuer un voyage dans l'Etat de New-York et s'adonner à l'étude des moeurs et coutumes des Adirondacks.

Cette dépense n'étant pas prévue aux estimés budgétaires de l'année courante, le Conseil ne peut accueillir favorablement cette demande.

Le Commissaire Industriel, M. Jacques Bonin, informe la Cité que la compagnie Tempo Industries Corporation s'est portée acquéreur de l'usine Templon Spinning Mills Ltd. et que grâce à cette transaction, la plupart des employés actuellement en chômage pourront reprendre leur travail.

Son Honneur le Maire explique que cette usine opérera avec l'outillage en place et que les nouveaux dirigeants sont confiants que leur entreprise trouvera un marché favorable pour ses produits.

Le conseiller Roger Prince souligne que le Commissaire Industriel, M. Jacques Bonin, n'a pas ménagé ses efforts pour accélérer cette transaction et que grâce à sa compétence et son acharnement, il a réalisé un véritable tour de force en trouvant un acquéreur capable d'utiliser l'usine et la machinerie, en même temps que disposé à réembaucher la main-d'oeuvre mise à pied au cours des derniers mois.

214/6/71 Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la facture envoyée à M. Camille McKenzie au montant de \$194.33 soit annulée comme compensation pour l'usage du terrain de stationnement de Canadian Tire dont il est propriétaire, et qui est si aimablement consenti à la clientèle du Centre Civique et du Stade de Baseball.

ADOPTE

215/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à signer une convention avec Paul Savard Inc. aux fins de permettre au propriétaire de cette entreprise d'avoir accès à sa propriété, via le stationnement no. 6 de la Cité.

M. Paul Savard devra défrayer le coût des travaux et payer à la Cité une somme égale au loyer d'un parcomètre. Egalement, la Cité se réserve le droit de mettre fin à cette convention sur avis de 30 jours.

ADOPTE

216/6/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter par les Services Forestiers de Montréal l'émondage ou l'abattage de certains arbres dans le territoire de la Cité. Une dépense approximative de \$800.00 est autorisée à cette fin.

ADOPTE

217/6/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville vende aux Appartements Houle Inc. un terrain de figure irrégulière connu et désigné sous le numéro cent dix de la subdivision officielle du lot numéro cent soixante-cinq (165-110) au Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, ayant une superficie totale de quatre-vingt-neuf mille cent soixante-huit pieds carrés (89,168 p.c.), mesure anglaise.

Cette vente est faite pour le prix de dix mille sept cents dollars et seize cents (\$10,700.16), soit douze cents (\$0.12) le pied carré, payable comptant à la signature de l'acte de vente notarié.

Il est résolu que le maire, M. Philippe Bernier, ou à défaut le pro-maire, et le greffier, M. Laurent Bernier, soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville, l'acte de vente préparé par le notaire Jacques Beaudoin aux fins et dans les termes précités et à y effectuer toutes les modifications

d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

Le projet de contrat préparé par le notaire Jacques Beaudoin pour les Appartements Houle Inc. sera annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La présente résolution abroge la résolution no. 391/8/70 adoptée le 24 août 1970.

ADOPTE

218/6/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à transiger avec les autorités compétentes concernées pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture de la rue St-Damase à l'intersection du Boul. St-Joseph.

ADOPTE

219/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Directeur-Adjoint, M. J.-M. Précourt, soit autorisé à assister au 39e congrès de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec qui se tiendra à Trois-Rivières les 5, 6, 7 et 8 juillet 1971.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que M. Pélias Karlis s'est adressé à elle pour obtenir un permis de "Restaurant" qu'il désire exploiter à 301 rue St-Jean.

220/6/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot no. 136A et partie du lot no. 136B, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 20 mai 1971, pour le compte de M. Jules Sirois.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

221/6/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le trésorier soit autorisé à rembourser à Chemcell Ltée la somme de \$1,318.65, représentant les taxes municipales payées depuis 3 ans pour des terrains qui ont été cédés ou loués et présentement utilisés par la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des résultats obtenus par le sergent Roger Guilbault et le constable Albert Pineault aux examens du cours "Techniques et Patrouille" qui a été suivi à l'Institut de Police de Nicolet. Ces résultats étant excellents, Son Honneur le Maire se fait l'interprète des membres du Conseil pour féliciter ces deux membres de notre force constabulaire et souhaite que leurs nouvelles connaissances contribuent à assurer une meilleure protection à nos citoyens.

M. Majella Croteau, directeur-gérant de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, remercie et félicite M. Georges Cloutier, surintendant à l'usine municipale de traitement d'eau, pour le magnifique exposé qu'il a fait devant un groupe de dames qui étaient de passage à Drummondville le 16 mai dernier.

222/6/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 130 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs A. St-Pierre & D. St-Pierre en date du 26 juin 1970, pour le compte de Dame Valéda B. Bouchard.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose:

- 1^o que les lots nos 130-379 à 130-398 apparaissant au plan de subdivision ci-haut mentionné soient acceptés et que les lots portant les nos 130-335, 130-391, 130-394, 130-395, 130-396, 130-397 et 130-398 soient cédés à la Cité pour l'ouverture de rues;
- 2^o que demande officielle soit présentée au Ministère des Affaires Municipales à l'effet d'autoriser la Cité à ouvrir des rues sur les lots plus haut mentionnés à une largeur de 60 pieds.

ADOPTE

L'acceptation de la résolution précédente ne constitue pas cependant une obligation du Conseil de la Cité pour l'installation des services municipaux.

223/6/71

Après avoir pris connaissance du plan DR-71-3-1 relativement à l'extension du réseau d'égout et d'aqueduc de la rue Caya, préparé par les Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan soit accepté et que l'Ingénieur Municipal en demande l'approbation à la Régie des Eaux du Québec.

ADOPTE

224/6/71

Après avoir pris connaissance des plans suivants:

- égout combiné rue Notre-Dame (EG 296), préparé par l'Ingénieur de la Cité;
- aqueduc rue Vassal (AQ 299), préparé par l'Ingénieur de la Cité;

il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à produire ces plans devant la Régie des Eaux du Québec et en obtenir l'approbation.

ADOPTE

225/6/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest soit nommé adjoint de M. Laurent Bernier, comme responsable de la surveillance du bureau des estimateurs de la Cité pour la période durant laquelle ce bureau opérera au garage municipal.

ADOPTE

226/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier de la Cité soit autorisé à signer une convention avec M. Yvon Poirier pour la vente du chalet du Parc Ferland. Cette bâtisse sera vendue au prix de \$1.00 à condition qu'elle soit utilisée comme

fourrière municipale et que le nouveau propriétaire en effectue le déménagement à ses frais.

ADOPTE

227/6/71

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par l'Opération Assainissement Moral qui désire l'appui du Conseil de la Cité pour obtenir que l'autorité compétente crée un bureau de surveillance Ad Hoc, afin de suppléer au travail du bureau de la censure du cinéma que les requérants qualifient d'inefficace.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville appuie la résolution préparée par le Mouvement Opération Assainissement Moral, dont copie est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie comme cédule "A".

ADOPTE

Pour se rendre à une réunion où il est attendu, le conseiller Laval Allard quitte la Salle des Délibérations.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Unité des Policiers qui répondant à une récente demande, accepte ce qui suit, savoir:

- a) L'Unité des Policiers ne voit aucune objection à ce que la Cité ouvre un poste temporaire pour M. Douglas Lyons;
- b) L'Unité des Policiers accepte que ce poste soit fermé au moment du départ de M. Douglas Lyons, quels que soient les motifs et la date de son départ;
- c) Les membres de l'Unité des Policiers renoncent à appliquer pour ce poste;
- d) Les membres de l'Unité des Policiers approuvent entièrement et sans équivoque le geste humanitaire et bienfaisant que la Cité se prépare à poser au bénéfice de leur ex-confrère, M. Douglas Lyons.

Le Conseil remercie l'Unité des Policiers pour sa bonne collaboration et espère qu'il sera maintenant possible de procurer du travail à M. Lyons afin de répondre à un désir légitime et plusieurs fois exprimé.

228/6/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 794 - tarif pour l'usage de la balance municipale.

229/6/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer un protocole d'entente avec le Comité Directeur des Jeux du Québec (Conseil Régional des Loisirs Centre du Québec) pour que, lors de la tenue de ces jeux, puisse s'établir une coordination efficace entre la Cité, le Conseil Régional, les Commissions Scolaires locale et régionale, ainsi que les CEGEP situés dans la zone du Centre du Québec.

ADOPTE

230/6/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à procéder à l'ouverture de la rue Barnabé et faire à cet effet une dépense approximative de \$2,000.00 payable à même un règlement futur.

ADOPTE

231/6/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement donnant un nom à une rue du Domaine Biron.

232/6/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'aviseur légal de la Cité, Me. Jacques Biron, soit autorisé à faire les démarches nécessaires pour établir un règlement avec l'ex-constable Douglas Lyons, lequel règlement devra respecter toutes les exigences des lois qui régissent pareil règlement.

ADOPTE

233/6/71

Un groupe de citoyens demande au Conseil d'empêcher qu'un entrepôt appartenant à M. Guy Larocque soit installé en bordure de la rue St-Louis dans le secteur St-Joseph.

Après avoir vérifié le permis autorisant l'installation de ce bâtiment dans ce secteur, il devient évident que le

OPERATION Assainissement M O R A L

CASE POSTALE 31 — KENOGAMI — TEL.: 542-4800

A: l'Hon. Jérôme Choquette, Ministre de la Justice,
Gouvernement du Québec.

l'Hon. John Turner, Ministre de la Justice,
Gouvernement du Canada.

- Considérant: qu'il n'existe à toute fin pratique aucune censure dans la Province de Québec.
- Considérant: que la femme étant une noble inspiration pour une nation saine n'est plus aujourd'hui présentée que comme un objet dérisoire, un jouet fardé qu'on se passe de main en main.
- Considérant: que nous assistons actuellement à la prolifération de films qui ne visent qu'à établir leur succès sur l'irrespect et la multiplication de tous genres de publications plus amORALES les unes que les autres.
- Considérant: qu'une minorité bruyante, sous prétexte d'assurer une plus grande liberté à l'Art et aux hommes, a réussi à faire extirper de nos lois, toutes les prescriptions qui assuraient une certaine protection contre les abus.
- Considérant: que les bons films artistiques d'inspiration profonde et exaltante a presque complètement cessé pour faire place à une littérature et à une production vide et creuse qui exploitent le sexe pour assurer leur succès.
- Considérant: qu'il est difficile aujourd'hui de se rendre au cinéma visionner une oeuvre valable.
- Considérant: qu'on ne trouve plus dans les étals de journaux que saleté et pornographie.
- Considérant: que les chefs de polices constatent tous les jours l'augmentation des crimes passionnels.
- Considérant: que l'association provinciale des chefs de polices a très objectivement suggéré des mesures à prendre pour réduire les délits et les délits de journaux de toutes les ordres qu'on y a accès à profusion.
- Considérant: qu'une nation forte ne se bâtit pas sur la débauche occasionnelle par l'exploitation du sexe, de la drogue et de tous les délits des plaisirs de toutes sortes, mais sur des principes sains de loyauté, de charité et d'amour qui sont à la base de la loi naturelle de l'homme.
- Considérant: que la famille et l'individu sont les plus grandes victimes de l'abus des libertés qui devaient se produire dès que le gouvernement eut cédé aux présumés artistes l'absence plus de liberté.
- Considérant: que l'on fait tout ce qui est possible pour améliorer la circulation de l'air, des routes et des eaux et que sur la circulation de la parole on enlève toutes balises protectrices, garantissant un équilibre sain entre les valeurs humaines et morales.

OPERATION *Assainissement* M O R A L

CASE POSTALE 31 — KENOGAMI — TEL.: 542-4800

Nous soussignés, demandons au gouvernement de la province de Québec d'adopter une loi permettant de mettre en application les suggestions faites par l'Association Provinciale des Chefs de Polices et Pompiers, qui se lisent comme suit :

Considérant : qu'en 1967 la "loi sur le cinéma" a aboli à toutes fins pratiques la censure des films dans la Province de Québec, nous commandons que la "loi sur le cinéma" de la Province de Québec soit modifiée de manière que :

- a) Le bureau de surveillance comprenne trois membres supplémentaires délégués l'un par l'Association des Parents de la Province de Québec, un second par l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec et un troisième par l'Épiscopat de la Province de Québec (aviseur moral).
- b) Les décisions du Bureau de Surveillance soient finales et sans appel.
- c) La dite loi sur le Cinéma soit changée en loi pour la Protection de la moralité publique.
- d) Le bureau de surveillance ait juridiction non seulement sur le cinéma mais aussi sur tous les films quelconques, livres, publications, journaux, magazines etc. ayant cours dans la Province de Québec.
- e) Après entente avec le gouvernement fédéral, en vue d'éviter tout conflit de juridiction, le dit Bureau de Surveillance puisse également surveiller les annonces de films à la radio et à la télévision et à la projection de films à la télévision.
- f) Le dit Bureau de Surveillance ne soit pas astreint à des catégories ou cotes établies d'avance par la loi mais puisse à la faveur des circonstances décider lui-même par règlement de la politique à adopter à ce sujet afin de prévenir notamment les spécialistes dans le contournement de la loi.
- g) Les membres du dit Bureau de Surveillance de par leur traitement et la sécurité que leur accorderait la loi, soient à l'abri de toute influence extérieure et de tout chantage quelconque, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions en toute quiétude.

règlement permet cet aménagement, à condition que ce bâtiment soit situé à au moins 10 pieds du bâtiment principal, même si cette exigence n'est pas explicitement indiquée sur le permis émis. Compte tenu de ce fait, après entente avec M. Guy Larocque, ce bâtiment sera réduit d'une longueur de 12 pieds et la Cité paiera au propriétaire une somme de \$1,000.00 comme compensation pour les frais occasionnés par ces travaux.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le règlement ci-haut décrit soit accepté.

ADOPTE

Le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, propose que la Cité prenne à sa charge le déménagement de cet édifice et l'installe sur un terrain de la Cité dans le secteur réservé aux entrepôts en bordure du Boul. Lemire et que la Cité fournisse gratuitement le terrain au propriétaire.

Cette alternative présentant des déboursés relativement considérables, Son Honneur le Maire demande le vote sur la contreproposition de MM. Lindor Letendre et Rosaire Milette.

MM. J.A. Michaud et J.-M. Rose se disent favorables à la proposition de MM. Roger Prince et Raymond Luneau. La contreproposition est donc rejetée.

234/6/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement concernant le déménagement des bâtiments dans le territoire de la Cité.

207A/6/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 917, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

208A/6/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun élec-

teur-propiétaire ne demande le vote sur le règlement No. 918, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

209A/6/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propiétaire ne demande le vote sur le règlement No. 919, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Laurant Bernier

Greffier

Philippe Bernier

Maire

28 juin 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 juin 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire ouvre l'assemblée par la Proclamation de la Semaine du Canada:

" Le Canada, patrie inaliénable de tous les Canadiens, nourri de la vigueur de ses deux cultures, enrichi de l'apport d'autres races, fort de son peuple, édifiant ensemble un pays à la mesure de ses idéaux.

Le Canada, pays grandiose, où vivent 22,300,000 de Canadiens fiers de cette vaste contrée où la liberté et le respect de l'individu sont les droits fondamentaux de chacun.

Le Canada, terre de paix et de prospérité, qui connaît en ce moment un essor sans précédent parmi les autres pays.

Le Canada, ce pays coloré et pittoresque, qui change de visage à chaque saison, qui jamais n'est pareil et n'est jamais totalement différent.

Parce que ce pays, le Canada, est le mien, que je l'aime et que je suis fier de porter ce titre de CANADIEN, je proclame cette semaine du 27 juin au 4 juillet 1971,

SEMAINE DU CANADA

et j'invite tous mes concitoyens à célébrer ensemble cette SEMAINE, à mieux connaître notre pays, à mettre en valeur notre drapeau et à porter avec fierté ce titre de CANADIEN qui est le nôtre. "

235/6/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 921 amendant le règlement No. 801 en modifiant le pourcentage d'implantation des immeubles en secteurs commerciaux.

236/6/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 922 amendant le règlement No. 801 en modifiant le zonage des lots nos 129-1-6, 129-1-7 et 129-1-8.

237/6/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 1971. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

238/6/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période du 12 juin au 1er juillet 1971 inclusivement, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$357,900.20. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

239/6/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 4907 à 4954 inclusivement. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Anatole Goudreau, domicilié au 542, rue Des Ecoles, se plaint qu'il a reçu un compte d'arrérages de taxes erronné.

Le trésorier, M. Jean-Guy Moreau, est chargé de vérifier les affirmations du plaignant et de faire les corrections qui s'imposent.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par quelque soixante résidents du Domaine Biron qui demandent qu'un terrain de jeux soit aménagé dans leur secteur.

Le conseiller Rosaire Milette se fait l'interprète du Conseil pour dire qu'une somme d'argent est prévue aux estimés budgétaires de l'année courante afin de permettre au Service des Travaux Publics de procéder au nivellement d'un terrain de jeux dans ce secteur. De plus, un arrêt-balle sera construit dès cette année, afin de permettre aux enfants du voisinage d'utiliser ce terrain le plus tôt possible.

- Le Ministère de la Justice (Gouvernement d'Ottawa) ainsi que le Ministère de la Justice (Gouvernement

du Québec) accusent réception d'une résolution adoptée le 14 juin 1971 concernant la censure du cinéma.

- Le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports accuse réception d'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité concernant la construction d'un aréna à Drummondville-Sud.
- Le Comité Rallye Tiers-Monde remercie les autorités municipales pour la part active qu'elles ont prise à l'occasion de cet événement.

240/6/71

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues pour la fourniture de 400 à 450 tonnes d'alun liquide à l'usine de traitement d'eau:

ALLIED CHEMICAL CANADA, LTD.

F.A.B. Drummondville	\$59.67 la tonne sèche
F.A.B. Drummondville	\$58.85 (transport payé par la Cité)

ALUMINIUM DU CANADA LTEE

F.A.B. Drummondville	\$59.67 la tonne sèche
F.A.B. leur usine (Shawinigan)	\$58.85 la tonne sèche

Les prix de ces deux soumissions étant identiques, et étant donné que la compagnie Allied Chemical Canada, Ltd. a fourni ses produits au cours de l'année précédente, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la soumission présentée par la compagnie Aluminium du Canada Ltée soit acceptée.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par quelques citoyens résidant sur la 18e Avenue, qui se plaignent du bruit causé par un chien dans leur voisinage.

Le greffier informe les membres du Conseil qu'un rapport a été fait au responsable de la fourrière municipale et que le propriétaire de ce chien a été avisé qu'il devra prendre les mesures qui s'imposent pour faire cesser cet état de chose.

241/6/71

ATTENDU QUE Mme Anny Vachon offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble composé d'une partie des lots numéros 147-80, 147-81 et du lot 147-82 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées; notamment, un bâtiment résidentiel avec un local commercial portant les numéros 281, 283 et 285 de la rue St-Norbert à Drummondville;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du programme de rénovation urbaine, secteurs Saint-Joseph et Hériot, de la Cité de Drummondville et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, et il est résolu unanimement:

QUE la Cité de Drummondville accepte l'offre de Mme Anny Vachon, pour la vente de l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, privilèges et autres redevances quelconques, savoir:

DESIGNATION

Cet immeuble ayant front sur la rue St-Norbert en la Cité de Drummondville, Comté de Drummond, mesurant 6,767 pieds carrés, mesure anglaise, composé du lot numéro 147-82 et des parties de lots numéros 147-80 et 147-81.

Le tout tel que montré au plan préparé par Monsieur Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, daté du 7 décembre 1970, et portant le numéro 2079 des minutes de son répertoire, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties. (Plan versé au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine - Mise en Oeuvre (Acquisition d'immeubles)").

TITRES DE PROPRIETE

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

POSSESSION ET CONDITIONS

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;
2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;
3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;
4. La Cité n'ajustera pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurance et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

PRIX

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de trente-quatre mille cinq cents dollars (\$34,500.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le dix-sept juin 1971, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

242/6/71

ATTENDU QUE M. Réal Vachon, 787 rue St-Georges à Drummondville, offre à la Cité de Drummondville de libérer le local

dont il est l'occupant au numéro 285 de la rue St-Norbert à Drummondville, y exploitant un commerce de quincaillerie;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de libération pour les fins du programme de rénovation urbaine des secteurs Saint-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, et il est résolu unanimement:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, accepte l'offre de M. Réal Vachon pour la libération du local commercial situé au 285 de la rue St-Norbert à Drummondville.

PRIX

La présente libération est consentie pour et moyennant une somme de neuf mille trois cents dollars (\$9,300.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de libération à intervenir entre les deux parties.

La présente libération est acceptée en conformité de l'offre signée le dix-sept juin 1971, par M. Réal Vachon, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

M. E.L. Watkins, préposé à l'entretien du système d'alarme et à l'entretien des lumières de trafic, demande une augmentation de \$50.00 par année pour ses frais de déplacement. Le Conseil préfère étudier cette demande avant de prendre une décision.

243/6/71 Lecture est donnée du règlement No. 923 modifiant le tarif appliqué à la balance municipale.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ce règlement No. 923 soit adopté.

ADOPTE

244/6/71

Lecture est donnée du règlement No. 924 modifiant le règlement No. 800 - Déménagement des bâtiments dans le territoire de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que ce règlement No. 924 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 12 juillet 1971.

245/6/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 801 - Bâtiments accessibles dans le territoire de la Cité.

Ce projet de règlement sera confié à la Commission d'Urbanisme, pour étude, avant d'être rédigé et présenté au Conseil pour approbation.

246/6/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que M. Jean-Guy Moreau, C.A., R.I.A., trésorier de la Cité, soit autorisé à accepter une nomination au poste de Directeur de la Société des Comptables en Administration Industrielle et en Prix de Revient du Québec, Chapitre des Cantons de l'Est, pour le terme 1971-1972.

ADOPTE

Le Conseil félicite M. Jean-Guy Moreau pour cette nomination qui témoigne de ses aptitudes et de la confiance qu'il a su se mériter de la part des membres de cette association.

247/6/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'inspecteur en bâtiment, M. Yvon Legris, soit autorisé à émettre un permis en faveur de Mme A. Desfossés Parenteau pour le déménagement d'une bâtisse située à 975 Bl. St-Joseph qui sera installée sur le lot 136A-138, rue Des Tilleuls.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Letarte Transport Ltée qui demande à la Cité de reconsidérer la décision qui a été prise récemment aux fins d'interdire le passage des camions sur la rue Lafontaine.

Après discussion avec un propriétaire de cette entreprise, le conseiller Jules Dupuy offre de faire une étude afin de trouver une solution acceptable par les camionneurs affectés par cette décision et qui pourrait en même temps satisfaire les résidents du secteur que le trafic lourd incommode. Cette étude sera faite en collaboration avec le service de la circulation et un rapport sera présenté au Conseil sans délai.

La Ligue des Propriétaires proteste énergiquement contre la décision que le Conseil a prise le 14 juin de permettre à M. Guy Larocque l'aménagement d'un entrepôt sur un terrain situé en bordure de la rue St-Louis.

Le président de la Ligue des Propriétaires dépose entre les mains du Directeur des Travaux Publics une requête signée par quelque 80 contribuables qui demandent à la Cité de prendre les mesures qui s'imposent pour déménager cet immeuble dans un endroit plus approprié et d'en assumer la totalité des frais.

Son Honneur le Maire, le conseiller Jules Dupuy, ainsi que le conseiller Raymond Luneau expliquent tour à tour que la décision prise le 14 juin dernier est irrévocable et que toutes les normes du règlement de zonage en vigueur sont actuellement respectées; on demandera à la Commission d'Urbanisme de reviser les règlements afin d'éviter une répétition de pareille situation.

248/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, qu'une nouvelle rue portant les numéros de cadastre 160A-290 et 160B-31 soit nommée rue Paillé en mémoire de feu M. Lorenzo Paillé, citoyen bien connu et estimé de Drummondville.

ADOPTE

249/6/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement de travaux publics pour l'année 1971 prévoyant les fonds nécessaires pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et d'ouverture de rues - Domaine Fradet, Haggerty et LeMaire - ainsi que pour les frais de financement de cesdits travaux.

250/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que demande soit faite au Ministère des Terres et Forêts du Québec de fournir à la Cité l'assistance technique et monétaire nécessaire pour procéder à une étude du sol dans une partie du secteur annexé de Grantham-Ouest. De récentes expériences ont démontré que ce territoire d'une superficie de plusieurs âcres ne peut être développé d'une façon rentable à cause d'une couche de terre noire très épaisse qui augmenterait de façon très considérable le coût des services qui devraient y être installés: égouts, aqueduc, ouverture de rues, etc.

Aussi la Cité souhaite ardemment obtenir un rapport d'ingénieurs compétents, afin de réglementer l'aménagement de ce secteur, ou s'il y a lieu, d'obtenir l'autorisation de l'autorité compétente d'être dispensée d'accepter tout projet de lotissement.

ADOPTE

251/6/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que pour l'année 1971 le Service Municipal de la Récréation soit autorisé à utiliser les argents recueillis du public pour l'organisation de la récréation aux fins pour lesquelles ces argents sont souscrits. Cette résolution autorise le Service Municipal de la Récréation à dépasser les prévisions budgétaires de l'année courante en créant des activités dont les dépenses seront équivalentes aux nouveaux revenus non prévus.

ADOPTE

252/6/71

Le Directeur des Travaux Publics, après étude des soumissions ouvertes le 14 juin dernier pour la fourniture de béton bitumineux, recommande que la soumission présentée par Construction et Pavage Moderne soit retenue puisque celle présentée par Pavage Drummond Inc. n'offre pas un produit conforme à la demande de soumissions.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Construction et Pavage Moderne soit acceptée telle que présentée, savoir:

- Couche de base	\$8.75 la tonne
- Mise en forme et correction de profil	\$0.25 le pi. lin.
- Couche d'usure	\$9.50 la tonne

ADOPTE

253/6/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer une convention avec Shell Québec Ltée pour autoriser cette compagnie à effectuer des sondages sur les 600 acres de terrains appartenant à la Cité et situés dans la Municipalité de St-Nicéphore.

ADOPTE

L'Union des Municipalités invite les membres du Conseil à s'inscrire au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Montréal du 28 septembre au 1er octobre 1971.

M. Philippe Bernier, maire, et MM. les conseillers Raymond Luneau, Laval Allard, J.A. Michaud et J.-M. Rose se disent intéressés à s'inscrire immédiatement. Cependant, les autres conseillers préfèrent attendre avant de prendre une décision.

254/6/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy et unanimement résolu que des félicitations et des voeux de succès soient transmis à M. Pierre Plante, ex-joueur des Rangers Junior "A" de Dr'Ville, récemment repêché par le Club Philadelphie de la N.H.L., ainsi qu'à M. Marcel Dionne, résident de Drummondville et ex-joueur étoile des Ligues Mineurs de la Légion Canadienne de Drummondville, des Rangers Junior "A" et du Club Ste-Catherine, qui fera ses débuts dans la Ligue Nationale en 1971, en portant les couleurs du Club Détroit.

ADOPTE

255/6/71

M. Armand Généreux, résidant à 1160 Lafontaine, demande que la Cité procède au pavage de la rue en face de sa propriété. L'emprise de cette rue appartenant à la Ville de Drummondville-Sud, la Cité croit qu'elle ne peut exécuter des travaux de pavage dans cette municipalité. Cependant étant donné que la propriété de M. Généreux est située à la limite du territoire de

la Cité, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville demande à la Ville de Drummondville-Sud de procéder au pavage de la rue Lafontaine, à partir du Boul. Mercure jusqu'à la limite de la propriété de M. Généreux, qui est incommodé par la poussière occasionnée par un trafic intense.

ADOPTE

256/6/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des félicitations très sincères soient transmises aux responsables de l'organisation des récentes fêtes de la St-Jean-Baptiste, ainsi qu'à tous les policiers qui ont assuré le bon ordre lors de cet événement riche en initiative et fort goûté d'un public qui a su se réjouir dans le calme et le respect de l'ordre et avec un civisme digne de mention.

ADOPTE

235A/6/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 921, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

236A/6/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1° de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 922, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurent Bernier
Greffier.

.....
Maire.

12 juillet 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 juillet 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

257/7/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 924 modifiant le règlement No. 800 - Déménagement des bâtiments dans le territoire de la Cité.

258/7/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 1971. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

259/7/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période du 26 juin 1971 au 1er août 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$251,243.03. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. E.J. Elward, résident de Don Mills, Ont., informe le Conseil que lors d'un récent voyage dans

les provinces maritimes, il a fait escale à l'aéroport municipal de la Cité et que l'accueil qui lui fut accordé, ainsi qu'à son épouse, fut des plus chaleureux. M. L. Morin, gardien de l'aéroport, s'est aussi révélé à cette occasion un ambassadeur courtois et des plus représentatif.

- M. R.A. Engh, vice-président de la compagnie Denison Manufacturing of Canada, remercie Son Honneur le Maire pour l'avoir si aimablement reçu à l'Hôtel de Ville et accompagné à l'aéroport municipal.
- M. et Mme Roger Patry remercient les membres du corps de police de la Cité pour le travail efficace qu'ils ont accompli lors des recherches effectuées pour retrouver le corps de leur fils Claude, malheureusement noyé dans la Rivière Noire le 24 mars 1971.
- Le constable Albert Pineault exprime sa gratitude au Conseil pour avoir eu l'avantage de suivre un cours "Techniques et Patrouille" à l'Institut de Police de Nicolet. Egalement, il suggère que tous les membres de l'Unité des Policiers puissent vivre pareille expérience.
- Le Service d'Entraide aux Chômeurs remercie le Service Municipal de la Récréation pour sa bonne collaboration et demande au Conseil d'étudier la possibilité de contribuer à l'aménagement d'une maison du chômeur, à l'instar d'autres villes qui ont déjà pris cette initiative.
- M. Roger Desjardins, président de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, exprime à Son Honneur le Maire ses plus vifs remerciements pour la participation active et dynamique qu'il a fournie lors du Congrès Annuel 1971 tenu à Québec.

Tous les congressistes et les autorités compétentes ont retenu comme très valables les suggestions proposées par le maire de la Cité de Drummondville pour solutionner certains problèmes financiers dans le domaine de l'épuration des eaux usées.

260/7/71

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association de la Construction du Centre du Québec qui, au nom des entrepreneurs, déplore le fait qu'il est difficile de soumettre des prix pour les logements à prix modiques mis de l'avant par certaines municipalités, dont la Cité de Drummondville.

Cette association souhaite qu'avec l'autorisation de la Société d'Habitation du Québec des plans et devis de ces maisons à logements multiples soient préparés par des architectes; ce qui aurait comme avantage de permettre à des entrepreneurs de la région de soumettre des prix sans être obligés d'absorber individuellement des déboursés très onéreux et risqués. De plus, cette façon de procéder permettrait de stimuler l'économie locale en même temps que de fournir du travail à la main-d'oeuvre du milieu.

Après avoir entendu la version de M. Raymond Poisson, président actuel de l'Office Municipal d'Habitation de la Cité, les membres du Conseil émettent l'opinion que la suggestion de l'Association de la Construction du Centre du Québec mérite d'être portée à l'attention de la Société d'Habitation du Québec avec prière d'adopter une législation en ce sens.

Il est donc proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, et unanimement résolu que la Cité de Drummondville demande à la Société d'Habitation du Québec de permettre aux municipalités qui le désirent de pouvoir autoriser des architectes à préparer des plans et devis pour la réalisation de projets de construction de logements à prix modiques qu'elle subventionne, ou pour lesquels elle consent des prêts.

ADOPTE

261/7/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que M. Michel Trudel, régisseur des arts, soit autorisé à participer à un voyage en Belgique organisé conjointement par le Gouvernement Belge, le Gouvernement du Québec et le C.L.Q. Ce voyage durera du 8 au 29 août 1971 et aura pour but de permettre aux participants de mieux connaître le développement culturel de la francophonie. La Cité accepte également de défrayer le coût de l'inscription de M. Trudel (\$200.00) pour ce voyage et de lui accorder une allocation de dépenses au montant de \$200.00.

ADOPTE

262/7/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la résolution portant le numéro 253/6/71 adoptée le 28 juin 1971 soit abrogée. Cette résolution autorisait la compagnie Shell Québec Ltée à effectuer des sondages sur les 600 âcres de terrains appartenant à la Cité et situés dans la Municipalité de St-Nicéphore.

ADOPTE

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que M. André Trudeau sollicite un permis pour exploiter une taverne à 420 rue St-Pierre.

Le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville informe le Conseil que ses membres n'ont pas d'objection à ce que la Cité ouvre un poste pour permettre à M. Douglas Lyons d'être embauché, et que ce poste pourra être fermé quand le Conseil le jugera à propos. De plus, le Syndicat félicite l'autorité municipale pour le geste humanitaire posé à l'endroit de M. Douglas Lyons.

263/7/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que M. E.L. Watkins, qui exécute certains travaux à forfait pour la Cité, soit rémunéré comme suit pour l'année 1971:

- \$1,000.00 par année pour l'entretien du système d'alarme
- \$ 150.00 par année pour ses frais de déplacement
- \$ 300.00 par année pour l'entretien des lumières de trafic.

Le traitement total de M. E.L. Watkins lui sera versé dorénavant sur une base mensuelle, soit \$120.84 par mois et ce à partir du 1er août 1971.

ADOPTE

264/7/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la participation de la Cité pour la construction de logements à prix modiques pour le "Projet Bl. St-Joseph".

265/7/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la participation de la Cité pour la construction de logements à prix modiques pour le "Projet Rue Brouillard".

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs résidents de la rue Notre-Dame entre les rues St-Alphonse et St-Frédéric. Ces citoyens demandent que des mesures soient prises pour que des refoulements d'eau ne puissent se reproduire à l'occasion de pluies abondantes, comme ce fut le cas le 21 juin dernier.

Ces propriétaires seront informés que la Cité a déjà effectué les travaux nécessaires pour parer à cette éventualité.

266/7/71

Lecture est donnée du règlement No. 926 prévoyant les fonds nécessaires pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et d'ouverture de rues - Domaine Fradet, Haggerty et Le-Maire - ainsi que pour les frais de financement de cesdits travaux - Emprunt total: \$102,000.00.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 926 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 26 juillet 1971.

267/7/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement concernant le trafic lourd sur la rue Lafontaine et sur la rue Cartier. *RB*

268/7/71

Afin d'en arriver à un règlement final, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à présenter une requête à la Commission de Police pour déterminer l'indemnité à payer à M. Douglas Lyons et qui doit la payer.

ADOPTE

269/7/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant l'occupation dans les secteurs industriels nos 06-01 et 07-07 pour permettre la construction d'édifices pour commerce de gros.

270/7/71

Le conseiller Rosaire Milette donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 03-29 (Domaine Haggerty, Fradet et LeMaire).

271/7/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'une demande de subvention soit adressée au Ministère des Transports du Québec pour remplacer la balance municipale qui ne répond plus aux besoins actuels.

ADOPTE

272/7/71

ATTENDU QUE les travaux d'installation d'égout pluvial et d'aqueduc dans une partie du secteur ouest (rues Cormier et Bernier) sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE ces travaux ont été exécutés par Marier & Fils Ltée au montant de \$40,646.04;

ATTENDU QUE l'ingénieur de la Cité en recommande l'approbation;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.A. MICHAUD,

QUE l'acceptation provisoire de ces travaux soit donnée et que la retenue soit réduite à 5%.

ADOPTE

273/7/71

ATTENDU QUE les travaux d'installation d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc dans le parc industriel sont maintenant complétés;

ATTENDU QUE ces travaux ont été exécutés par Transport Drummond Inc. au montant de \$305,395.07;

ATTENDU QUE l'ingénieur de la Cité en recommande l'approbation;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,

QUE l'acceptation provisoire de ces travaux soit donnée et que par conséquent la retenue soit réduite à 5%.

ADOPTE

274/7/71

Après recommandation par l'ingénieur de la Cité, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que les plans et devis du projet d'agrandissement et d'augmentation du débit à l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville, préparés par les ingénieurs-conseils Hamel, Malouin & Associés, soient acceptés et qu'ils soient présentés à la Régie des Eaux du Québec pour approbation.

ADOPTE

275/7/71

Considérant que la réalisation du projet d'élargissement du Boul. Lemire est un projet conjoint avec le Ministère de la Voirie Provinciale, la Municipalité de Grantham-Ouest et la Cité;

Après recommandation par l'ingénieur de la Cité;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,

QUE l'aspect technique des plans G0-71, 1-2, 1-3, 1-4, 1-5, 1-6, 1-7, 1-8, 1-9 et 1-10, préparés par les ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie, soit accepté.

ADOPTE

276/7/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures contre MM. Valmore Léveillé et Philippe Desautels (Hébert Transport), Joseph Guay et Cyprien Hébert qui refusent d'observer les exigences des règlements de la Cité concernant l'entretien de leurs propriétés.

ADOPTE

277/7/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour l'achat d'outillage, d'équipement et de machinerie devant servir à différents services de la Cité.

278/7/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement de travaux publics à être exécutés dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest: - revêtement bitumineux
- construction de trottoirs
- reconstruction de trottoirs.

279/7/71

Afin d'assister le Directeur des Travaux Publics dans l'exercice de ses fonctions, il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité retienne les services de M. Gérald Lapière au poste d'assistant-directeur - services techniques (poste non syndicable). M. Gérald Lapière entrera au service de la Cité le 1er août 1971 et son traitement sera établi comme suit, savoir:

Salaire: \$165.00 par semaine

Allocation de dépenses: \$850.00 par année.

ADOPTE

Des représentants du projet Apollo-Grantham, présents à l'assemblée, protestent contre le fait qu'une lettre signée par le greffier a été envoyée à la Commission Canadienne des Transports demandant à celle-ci de ne pas émettre un permis pour une deuxième école de pilotage dans notre région.

MM. les conseillers Raymond Luneau et Lindor Letendre sont d'avis que le Conseil ne doit pas s'opposer à l'émission de semblable permis. Son Honneur le Maire explique que la fusion de l'ancien aéroport de Grantham-Ouest avec l'aéroport municipal a été favorable à la Cité puisqu'elle nous a permis d'obtenir que le gouvernement fédéral aménage à ses frais les facilités existantes à l'aéroport municipal.

Pour clôturer une longue discussion, il est décidé que le Conseil Municipal n'adoptera pas de résolution et que copie de la correspondance échangée avec la Commission Canadienne des Transports sera envoyée aux représentants du projet Apollo-Grantham.

280/7/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des condoléances soient transmises à la famille de M. Eddy Perreault, ex-échevin, décédé récemment.

ADOPTE

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires, se fait le porte-parole de plusieurs citoyens pour demander que les travaux actuellement en cours sur la rue Dupont soient effectués sans la fermeture de cette rue.

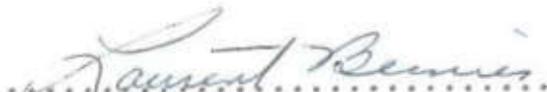
L'ingénieur de la Cité, M. Pierre Genest, explique que ces travaux sont effectués par l'Hydro-Québec et que la fermeture de la rue est rendue obligatoire pour des raisons techniques qui ont été sérieusement considérées avant de prendre cette décision.

257A/7/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 924, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

26 juillet 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 juillet 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

281/7/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 926 prévoyant les fonds nécessaires pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et d'ouverture de rues - Domaine Fradet, Haggerty et LeMaire - ainsi que pour les frais de financement de cesdits travaux - Emprunt total: \$102,000.00.

282/7/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 juillet 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier fait lecture d'une lettre de l'organisation des Loisirs de Drummondville-Ouest qui remercie le Conseil et le Service de la Récréation de la Cité pour leur participation et leur collaboration lors de la tenue du Bal du Chien Chaud.

283/7/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Directeur de Police soit autorisé à retenir les services de M. Douglas Lyons pour travailler au Service de la Protection, selon ses directives, et ce à partir du 19 juillet 1971.

Le traitement de M. Lyons sera de \$2.50 l'heure, et sa cédule de travail sera limitée à 20 heures par semaine. M. Lyons aura comme avantages marginaux ceux stipulés par la Loi: vacances, rente sociale, salaire minimum, assurance-chômage, etc.

M. Lyons ne pourra pas adhérer à l'Unité des Policiers de Dr'Ville Inc., ni au Syndicat des Employés Municipaux de Dr'Ville Inc. Il ne pourra pas non plus bénéficier des avantages conférés par l'une ou l'autre des conventions collectives intervenues entre la Cité et ces deux syndicats, à moins que la Cité ne ratifie toute modification aux conditions de travail ci-dessus décrites.

L'une ou l'autre des parties, la Cité ou M. Douglas Lyons, pourra en tout temps mettre fin à cette entente par un avis de sept jours.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Commission Scolaire de Drummondville contenant deux résolutions: la première est une acceptation de prêter gratuitement les locaux et l'équipement de la Commission Scolaire au S.R.D.; à ceux qui participent aux activités sportives qui se tiennent dans les locaux de la Commission Scolaire.

Le Conseil exprime son appréciation pour la collaboration que la Commission Scolaire accorde au S.R.D. et Son Honneur le Maire demande que le comité formé des conseillers Lindor Letendre, Rosaire Milette et du Directeur de la Récréation, M. Claude Boucher, rencontre les Commissaires pour justifier la politique des cotisations établies par le S.R.D.

Lecture est donnée d'une résolution adoptée par le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud et qui autorise la Cité à procéder à la pose d'asphalte sur la rue Lafontaine de façon à desservir adéquatement la propriété de M. Armand Généreux, cette propriété étant située dans le territoire de la Cité de Drummondville.

Par une résolution adoptée le 14 juillet 1971, la Ville de Drummondville-Sud demande à la Cité d'étudier la possibilité de raccorder une conduite d'égouts et une conduite d'aqueduc sur les conduites de la Cité existant sur le Boulevard Lemire.

Ces raccordements pourraient, semble-t-il, augmenter la pression d'eau dans le réseau d'aqueduc de Drummondville-Sud et dégager le système d'égouts qui se dirige vers le Boulevard Mercure.

Une rencontre aura lieu avec le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud qui pourra lui-même en fixer la date. La Cité se propose de profiter de la même occasion pour renouveler une entente pour la fourniture de l'eau à la Ville de Drummondville-Sud, cette entente étant expirée depuis quelques mois et n'ayant pas été renouvelée malgré plusieurs démarches effectuées en ce sens.

(x) et la deuxième est une demande d'explication au sujet des cotisations exigées par le S.R.D.

284/7/71

La Jeune Chambre demande à la Cité si elle accepterait d'installer à ses frais, dans le cadre du programme de décorations des fêtes prochaines, un arbre ou une chandelle géante d'une valeur approximative de \$1,700.00 offerte gracieusement par l'entreprise qui fournit le matériel nécessaire aux décorations qui sont installées annuellement dans les rues de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité accepte les frais d'installation des décorations ci-haut proposées et que l'on choisisse une chandelle d'environ 30 pieds de hauteur plutôt qu'un arbre de Noël.

ADOPTÉ

285/7/71

Attendu que la Régie des Eaux du Québec n'a pas cru bon d'acquiescer à la demande de la Cité d'effectuer une étude de régionalisation d'un service d'aqueduc (lettre de la Régie en date du 30 juillet 1971);

Attendu que les usagers de l'usine de traitement d'eau et du réseau d'aqueduc, tant à l'intérieur du territoire qu'à l'extérieur, augmentent continuellement (Drummondville, Drummondville-Sud, Cantons-Unis Wendover & Simpson, et à court terme Grantham-Ouest);

Attendu que le Conseil Municipal de la Cité de Drummondville juge opportun de procéder à une planification détaillée;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, et résolu à l'unanimité que demande de subvention soit réitérée auprès de la Régie des Eaux du Québec afin d'effectuer un balancement hydraulique du réseau et établir un plan directeur complet.

ADOPTÉ

286/7/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$30,000.00 à Camions à Incendie Pierreville Ltée et que la balance du paiement du camion-pompe récemment acquis par la Cité

soit retenue jusqu'au moment où le Directeur de Police jugera que ce camion et ses accessoires sont en parfait état de fonctionnement.

ADOPTE

287/7/71

Lecture est donnée du règlement No. 927 prévoyant la participation financière de la Cité de Drummondville pour la construction de 82 logements à prix modique pour les sites Boulevard St-Joseph (50) et Rue Brouillard (32).

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

288/7/71

Lecture est donnée du règlement No. 928 prévoyant les fonds nécessaires à l'exécution de travaux publics, au cours de l'année 1971, dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest, tels que revêtements bitumineux, construction et reconstruction de trottoirs - Emprunt total: \$33,700.00.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ce règlement No. 928 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 9 août 1971.

289/7/71

Lecture est donnée du règlement No. 929 prévoyant:

- a) l'achat d'outillage, d'équipement et de machineries devant servir aux différents services de la Cité (Cédule "A");
- b) l'achat d'un camion-pompe et d'un camion utilitaire pour les besoins du Service Incendie de la Cité (Cédule "B");

EMPRUNT TOTAL: \$118,000.00.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 929 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 9 août 1971.

290/7/71

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Adéodat Ross qui doit quitter Drummondville, ayant été promu au poste de chef des nouvelles pour le Journal La Tribune, à Sherbrooke. M. Adéodat Ross déclare quitter Drummondville avec un peu de nostalgie puisqu'il était devenu un Drummondvillois à part entière, heureux de travailler avec la franche collaboration des dirigeants publics et de la population. Aussi veut-il remercier tous ceux qui lui ont accordé un support constant.

Son Honneur le Maire, après avoir souligné combien le travail du journaliste est difficile, remercie M. Ross pour le bon travail qu'il a effectué à Drummondville comme journaliste, et souligne sa compétence et son objectivité qui ont bien servi le public Drummondvillois. Ses grandes qualités constituent un gage de succès dans la poursuite d'une carrière qui débouche sur de nouveaux horizons.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, et unanimement résolu qu'un vote de félicitations soit inscrit au procès-verbal de la présente assemblée pour souligner le travail efficace de M. Ross durant son séjour à Drummondville, en même temps que pour lui offrir les meilleurs voeux de succès dans les responsabilités qu'il se prépare à assumer.

ADOPTE

291/7/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la Cité accepte que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville soit autorisé à procéder à la construction de loyers modiques sur les sites suivants:

- Site "Boulevard St-Joseph" (50 logements)
- Site "Rue Brouillard" (32 logements)

ADOPTE

292/7/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Conseil de la Cité

de Drummondville ratifie la décision de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville qui a nommé récemment M. Yvon Raymond coordonnateur des deux projets de construction de logements à prix modique devant être réalisés sur les sites "Boulevard St-Joseph" et "Rue Brouillard".

ADOPTE

293/7/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte le rapport conjoint daté du 22 juillet 1971 et préparé par M. Jean-Yves Lévesque, coordonnateur pour la Société d'Habitation du Québec, et M. Yvon Raymond, coordonnateur pour l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.

ADOPTE

294/7/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Maire et le Gérant du Centre Civique soient autorisés à signer une convention avec M. Jacques Lavigne pour permettre la tenue d'Exporama 1972. Cette convention sera rédigée dans les mêmes termes que la convention intervenue en 1971, sauf que la date de la tenue d'Exporama 1972 devra être acceptée par le Gérant du Centre Civique.

ABROGE
PAR RES.
112/4/72

ADOPTE

295/7/71

Mme et M. Gérard Houle, résidant à 404C rue Bruno, informent le Conseil de la Cité que le 30 juin dernier la vie de leur fils André a été protégée grâce au sang froid et à l'habileté de M. Gaétan Houde, surveillant à la piscine St-Frédéric.

Ces parents seraient heureux qu'une mention d'honneur soit décernée à ce jeune homme méritant.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et appuyé à l'unanimité que des félicitations soient transmises à M. Gaétan Houde pour la bravoure et la compétence dont il a fait preuve lors de ce sauvetage qui a permis d'éviter une tragédie imminente.

ADOPTE

296/7/71

Considérant qu'il est impérieux, suite aux études entreprises, que soit envisagée la construction d'un édifice servant à abriter le service de police et incendie;

Considérant qu'après étude il fut décidé que le terrain adjacent à l'Hôtel de Ville autrefois propriété Tétreault est le plus propice à cette fin;

Considérant que les finances municipales, en tenant compte de tous les autres besoins prioritaires, obligent à limiter cette entreprise à la somme de \$300,000.00;

Considérant qu'avant qu'une décision finale d'aller de l'avant avec ce projet puisse être prise il est nécessaire que des plans et devis soient préparés;

IL EST RESOLU, sur proposition du conseiller Laval Allard, appuyée par le conseiller Jules Dupuy:

QUE la Cité soit autorisée à retenir les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal pour l'élaboration et la préparation de plans et devis pour la réalisation d'un édifice devant servir à abriter le service de la police;

Ces plans et devis devront être conçus de façon à satisfaire les exigences de la Cité qui seront communiquées de temps à autre à l'architecte et de sorte que le coût de la réalisation du projet n'excède pas la somme de \$300,000.00;

Il est expressément résolu que la Cité ne s'engage pas actuellement à procéder à la réalisation de l'oeuvre et que la présente résolution ne vaut que pour la préparation des plans et devis;

Que mandat soit confié au conseiller juridique de la Cité de préparer les documents contractuels requis pour être signés par le Maire et le Greffier.

ADOPTE

297/7/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à faire effectuer le lignage d'un terrain de stationnement aménagé par les Loisirs St-Jean-Baptiste Inc. sur la propriété de la Fabrique St-Jean-Baptiste.

ADOPTE

Le Conseil demande qu'une rencontre soit organisée avec les dirigeants des Loisirs St-Jean-Baptiste afin de discuter de la demande qui a été faite à la Cité d'assumer les frais d'entretien de ce stationnement.

M. Auguste Lavertu rend un hommage personnel à M. Adéodat Ross pour la conscience professionnelle dont il a toujours fait preuve concernant l'information qu'il a écrite dans le Journal La Tribune durant son séjour à Drummondville.

Le Conseil, répondant à une question de M. Auguste Lavertu, informe ce dernier que les plans du programme de rénovation peuvent être consultés en tout temps au bureau de M. Jacques Bonin, ing., coordonnateur de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité.

281A/7/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 926, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

9 août 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 août 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence du conseiller Raymond Luneau.

298/8/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 928 prévoyant les fonds nécessaires à l'exécution de travaux publics au cours de l'année 1971 dans le secteur annexé de Drummondville-Ouest, tels que revêtements bitumineux, construction et reconstruction de trottoirs - Emprunt total: \$33,700.00.

299/8/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 929 prévoyant l'achat d'outillage, d'équipement et de machineries devant servir aux différents services de la Cité (cédule "A") et l'achat d'un camion-pompe et d'un camion utilitaire pour les besoins du Service Incendie de la Cité (cédule "B") - Emprunt total: \$118,000.00.

Son Honneur le Maire entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège, en même temps que la présidence de l'assemblée.

300/8/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 juillet 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

301/8/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 31 juillet 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$180,237.31. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

302/8/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 4955 à 5006 inclusivement. Il est proposé par

le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

303/8/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que l'aviseur légal de la Cité, en collaboration avec l'ingénieur municipal, soit autorisé à préparer un projet de convention à intervenir entre la Cité et la Municipalité de Grantham-Ouest pour la fourniture de l'eau et le raccordement d'un réseau d'égouts.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Régie des Eaux qui fait rapport que lors d'une visite effectuée le 17 mai 1971 à l'usine de traitement d'eau de la Cité, les techniciens de la Régie ont procédé à des analyses de l'eau potable et que les résultats ont démontré que l'eau brute utilisée subit un excellent traitement.

304/8/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$35,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$35,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 915. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$35,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

305/8/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$297,837.00, que le Maire et le

Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$297,837.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 920. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$297,837.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

306/8/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision de partie du lot 168, Rang III, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 30 juin 1971, pour le compte de Terrasse du Boulevard Inc.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que les parties de lots 168-263, 168-271 et 168-264 soient cédées à la Cité pour l'ouverture de rues.

ADOPTE

307/8/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision des lots nos 140-394 et 140-397, Rang III, du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 23 juillet 1971, pour le compte des Habitacions CIP Ltée.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

308/8/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redi-
vision d'une partie du lot 159, Rang III, du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 3 août 1971, pour le compte de Lavoie, Charron & Charron.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTE

309/8/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 130 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur Armand Saint-Pierre en date du 29 juin 1970, pour le compte de Mme Valéda B. Bouchard.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de subdivision soit accepté à condition qu'un numéro de subdivision soit donné au lot 130 N.S. devant servir de rue.

ADOPTE

310/8/71

Le Conseil prend connaissance des plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie pour la confection d'un réseau d'aqueduc et d'égouts le long du Boulevard Lemire.

CONSIDERANT que la majorité des travaux est la responsabilité de la Municipalité de Grantham-Ouest;

CONSIDERANT que la part de la Cité dans le coût estimé des travaux sera d'un maximum de \$80,000.00 incluant les frais professionnels de préparation des plans et devis et surveillance, suivant un partage préalablement discuté;

CONSIDERANT que les travaux ne peuvent être divisés et doivent être exécutés comme un tout;

CONSIDERANT l'intérêt prioritaire de la Municipalité de Grantham-Ouest;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER J.A. MICHAUD,
 ET RESOLU:

1° QUE la Cité de Drummondville approuve et accepte les plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie;

2° QUE la Cité de Drummondville ratifie la décision de procéder à la demande de soumission et que cette demande soit faite suivant les normes des lois applicables à la Cité de Drummondville;

3° QUE la Cité de Drummondville, dès que les soumissions seront rendues publiques et avant acceptation d'icelles, ait droit de refuser de procéder à la réalisation du projet si le coût de la part de la Cité dans ces travaux excédait cette somme estimative de \$80,000.00;

4° QUE les travaux lorsqu'ils seront exécutés le soient par documents contractuels liant le contracteur retenu et la Municipalité de Grantham-Ouest, sous la surveillance de la firme d'ingénieurs-conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie avec droit de regard par le directeur des travaux publics de la Cité;

5° QUE la portion du coût de la responsabilité de la Cité soit remboursée à la Municipalité de Grantham-Ouest au prorata des estimés mensuels;

6° QUE lorsque les coûts seront connus, après ouverture des soumissions, la part de la Cité soit exactement précisée et un règlement d'emprunt en conséquence soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. qui suggère que le conseiller Lindor Letendre soit remplacé par le commissaire industriel au poste de président de l'aéroport municipal. Les requérants allèguent que le conseiller Lindor Letendre manifeste peu d'intérêt pour l'aéroport et ne favorise pas son développement.

M. Lindor Letendre attribue cette demande au fait que dernièrement il a émis l'opinion que la Cité n'avait pas à demander à la Commission des Transports de refuser un permis d'opération d'une école de pilotage sollicité par l'Association Apollo. Il affirme qu'il continue de croire qu'une saine compétition, même dans le domaine de l'aviation, est une chose normale et ne peut être qu'un stimulant pour maintenir un service de qualité. De plus, M. Letendre croit que la Cité met à la disposition des usagers de l'aéroport municipal un budget raisonnable de \$14,000.00 et que les propriétaires d'avions peuvent pratiquer un sport de luxe à un prix ridicule, comparativement au prix que doivent payer d'autres sportifs de classe moyenne.

Enfin, M. Letendre tient à préciser que l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. n'a pas juridiction pour lui nommer un remplaçant, que ce droit appartient au Conseil de la Cité et qu'il accepte d'avance la décision de ses collègues à ce sujet.

311/8/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que M. Henri Talbot soit engagé par la Cité comme Directeur de la Bibliothèque à plein temps. M. Talbot assumera cette fonction à partir du 16 août 1971. Son traitement annuel sera de \$6,000.00 payables en versements hebdomadaires égaux, plus une allocation annuelle de \$500.00 qui lui sera versée en 12 paiements mensuels égaux. M. Talbot bénéficiera également de tous les avantages accordés aux chefs de services de la Cité par la résolution no. 197/5/70, sauf le fonds de pension et le boni de vie chère.

ADOPTÉ

312/8/71

Lecture est donnée du règlement No. 930 amendant le règlement No. 801 en modifiant les limites du secteur 03-29.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 930 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 23 août 1971.

313/8/71

Lecture est donnée du règlement No. 931 amendant le règlement no. 801 relativement aux usages permis dans les secteurs industriels IA 06-01 et XIA 07-07.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 931 soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 23 août 1971.

314/8/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'un comité soit formé pour étudier le projet d'une annexe à l'Hôtel de Ville devant servir à abriter le Service de Police, et que les personnes suivantes soient autorisées à siéger sur ce comité:

MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, J.A. Michaud, et Roger Prince, le Directeur de Police, M. Conrad Proulx, et le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest.

ADOPTÉ

315/8/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire exécuter les modifications et améliorations suivantes au système d'éclairage de rues municipales:

- 1) 21^{ème} avenue: installer 3 nouvelles lampes vapeur de mercure de 250 watts, entre les rues St-Laurent et St-Denis.
- 2) 22^{ème} avenue: installer 1 nouvelle lampe vapeur de mercure de 250 watts, près de la rue St-Denis.
- 3) Avenue Reine des Coeurs: remplacer les 6 lampes incandescentes de 200 watts existantes par 5 lampes vapeur de mercure de 250 watts.
- 4) Rue Montplaisir: remplacer les 14 lampes incandescentes de 200 watts existantes par 7 lampes vapeur de mercure de 250 watts.
- 5) Boul. St-Charles: remplacer les 21 lampes incandescentes de 200 watts existantes par 2 lampes vapeur de mercure de 400 watts et 9 lampes vapeur de mercure de 250 watts.
- 6) Chemin Hemming: remplacer les 17 lampes incandescentes de 200 watts existantes par 9 lampes vapeur de mercure de 250 watts.
- 7) Rue Hétu: enlever au complet le système d'éclairage existant et ne pas le remplacer.

ADOPTÉ

316/8/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$40.00 au Conseil des Chevaliers de Colomb 2174 pour défrayer une partie de la publicité qui sera faite sur Drummondville dans une prochaine édition de la revue "Le Colombien".

ADOPTÉ

317/8/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que l'aviseur légal de la Cité, Me. Jacques Biron, soit autorisé à enregistrer un plaidoyer de culpabilité dans la cause portant le numéro 12648 du Procureur Général, concernant la loi des mécaniciens de machines fixes.

ADOPTÉ

318/8/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des sympathies soient offertes aux membres du Conseil de la Ville de Drummondville-Sud, à l'occasion du décès du conseiller Hervé Jutras.

ADOPTÉ

319/8/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des sympathies soient offertes au Lieutenant André Houde à l'occasion du décès de son fils Richard.

ADOPTÉ

320/8/71

Le terme de M. J.-M. Rose comme pro-maire étant terminé, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le conseiller Rosaire Milette soit nommé pro-maire pour le prochain trimestre.

ADOPTÉ

321/8/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une lisière de terrain en bordure de la rivière St-François, à partir du parc Ste-Thérèse jusqu'au terrain du Golf, pour l'installation d'un égout collecteur.

M. Raymond Vaillancourt informe le Conseil qu'il se voit refuser un permis pour agrandir son usine située rue St-Pierre. Il demande au Conseil de modifier sans délai les normes d'implantation afin de permettre aux petites et moyennes entreprises industrielles d'utiliser tout le terrain dont elles disposent. Le règlement en vigueur, selon M. Vaillancourt, cause un préjudice déraisonnable aux industries qui pourraient prendre de l'expansion en les obligeant à se relocaliser et à effectuer des déboursés qui risquent de compromettre la rentabilité de leur entreprise. M. Vaillancourt reconnaît que l'implantation de son usine dépasse déjà de beaucoup celle permise par le règlement municipal, mais demande que ce règlement soit amendé pour lui permettre de construire selon ses besoins.

Le Conseil se dit prêt à modifier le règlement pour lui permettre d'augmenter l'implantation de son usine d'environ 8,000 pieds carrés selon les recommandations de la Commission d'Urbanisme. M. Vaillancourt n'accepte pas cette solution qui ne répond pas à ses besoins.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires de Drummondville Inc., demande au Conseil de modifier le règlement pour accommoder M. R. Vaillancourt, de même que toutes les entreprises qui un jour ou l'autre auront à subir les contraintes d'un règlement trop sévère et trop restrictif.

Au cours de la discussion entreprise sur ce sujet et à laquelle participent plusieurs membres du Conseil, lecture est donnée d'une requête signée par quelque 20 propriétaires du secteur de l'usine R. Vaillancourt Inc. qui s'opposent à toute modification du règlement actuel. M. Vaillancourt, après avoir exprimé sa déception, quitte la Salle des Délibérations.

Me. Jacques Biron, l'un des signataires de la requête plus haut mentionnée, se fait l'interprète du groupe qui l'accompagne pour expliquer au Conseil que cette requête s'inspire de la plus pure démocratie et qu'elle n'a pas pour but de paralyser l'expansion d'une industrie florissante, mais bien de protéger les droits que les propriétaires de ce secteur ont acquis en s'établissant dans un secteur résidentiel dont ils veulent conserver le caractère et les avantages.

M. Auguste Lavertu demande la parole pour inciter l'assistance à suivre les activités du Conseil et l'aider à orienter ses décisions.

M. Raymond Poisson presse le Conseil d'enquêter sur la compétence de l'inspecteur en bâtiment, et à tout le moins de

lui demander de fournir des explications précises à ceux qui sollicitent un permis afin que les citoyens soient bien informés des règlements et dans un délai raisonnable.

M. Raymond Luneau affirme que les cas litigieux soumis à l'inspecteur en bâtiment devraient être référés au Conseil directement. Selon lui, la Commission d'Urbanisme est un organisme qui paralyse l'action du Conseil en l'obligeant à ratifier des décisions qu'elle impose.

M. J.-P. St-Onge, propriétaire et résident sur la 10e Avenue, demande l'autorisation d'habiter un sous-sol qu'il a aménagé dans son établissement.

Les membres du Conseil manquent d'information pour prendre une décision, aussi le conseiller Jules Dupuy se charge-t-il de recueillir les renseignements nécessaires et de faire rapport à la prochaine séance régulière.

298A/8/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 928, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

299A/8/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 929, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

L. Laurent
Greffier.

J.P. St-Onge
Maire.

23 août 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 août 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

322/8/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 930 modifiant les limites du secteur 03-29.

323/8/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 931 amendant le règlement No. 801, relativement aux usages permis dans les secteurs industriels IA 06-01 et XIA 07-07.

Le conseiller Roger Prince entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

324/8/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 août 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

325/8/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 août 1971 au 1^{er} septembre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$492,142.41. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par quelque 28 propriétaires et locataires qui disent n'avoir pas d'objection à l'agrandissement de l'usine Vaillancourt & Fils Ltée. M. Vaillancourt, présent à l'assemblée, demande au Conseil de lui accorder sans délai un permis d'agrandissement, alléguant que le règlement de zonage est devenu trop restrictif et empêche plusieurs industriels de satisfaire leurs besoins d'expansion.

Après quelques minutes de discussion, le Conseil demande à M. Vaillancourt de lui accorder quelques jours pour négocier avec les résidents du secteur Biron qui se sont opposés à toute modification au règlement actuellement en vigueur. M. Vaillancourt accepte cette demande en formulant le voeu qu'une décision favorable lui soit transmise au plus tôt.

Le conseiller Rosaire Milette entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

326/8/71

Lecture est donnée du règlement No. 932 régissant le trafic lourd sur les rues Lafontaine et Cartier.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 932 soit adopté.

ADOPTE

327/8/71

Le Conseil prend connaissance de l'unique soumission présentée par Equipement Interprovincial Ltée pour la fourniture d'un tracteur à chenille de marque Bombardier, au prix de \$7,344.00 (taxes provinciale et fédérale incluses).

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit retenue.

ADOPTE

328/8/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de 2 camions 5 tonnes et une camionnette pick-up, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

	<u>2 camions 5 tonnes</u>	<u>1 camionnette</u>
DRUMMOND AUTO LTEE	\$15,249.60 (taxes incluses)	\$3,689.82
FORTIER AUTOMOBILE LTEE	\$13,446.00 (taxes incluses)	\$3,774.60
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE	\$14,831.68 (taxes incluses)	\$3,732.39
PINARD & PINARD LTEE	\$15,194.54 (taxes incluses)	\$3,724.38

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à analyser ces soumissions et à commander les véhicules du fournisseur ayant présenté la plus basse soumission en autant qu'elle soit jugée conforme à la demande de soumission de la Cité.

ADOPTE

329/8/71

Le Conseil prend connaissance de la seule soumission présentée par M. E. Rheault pour la fourniture de chaussures et couvre-chaussures pour les policiers, laquelle se lit comme suit:

35 paires de souliers B.N.Q. 7511-126	\$22.95 la paire
13 paires de bottines B.N.Q. 7511-220	\$23.50 la paire
47 paires de caoutchouc	\$ 3.25 la paire
12 paires de couvre-chaussures - 6 pouces	\$ 6.25 la paire
35 paires de couvre-chaussures - 10 pouces	\$ 6.75 la paire

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit retenue.

ADOPTE

Le Conseil est invité à une séance d'information organisée conjointement par le Service de l'Education des Adultes

du CEGEP, le Campus de Drummondville et le Centre de Main-d'Oeuvre du Canada, et qui se tiendra au Motel Le Dauphin, le mardi, 24 août 1971, à 15 heures.

330/8/71

Les étudiants du CEGEP de Drummondville demandent l'autorisation de tenir un "Vert-Nissage" dans les limites de la Cité le 24 septembre 1971 au profit de la Fondation Canadienne de la Fibrose Kystique.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe le Conseil que M. Bruno Désilets sollicite un permis de club pour le Club Social "La Brunante Inc." situé à 175, rue St-Marcel.

331/8/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$1,500.00 à la Société d'Agriculture du District Nicolet-Yamaska-Drummond comme contribution à l'exposition de Drummondville tenue durant le mois de juillet 1971.

ADOPTE

332/8/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Directeur de Police soit autorisé à engager M. Pierre Blanchette comme policier-pompier pour la Cité. M. Blanchette entrera en fonction vers le 15 septembre et sera rénuméré selon la convention collective actuellement en vigueur. Cependant, la Cité accepte de payer à M. Blanchette, dès son entrée en fonction, la somme de \$380.00 représentant ses frais de scolarité pour un cours de formation suivi à l'Institut de Police de Nicolet.

ADOPTE

333/8/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés

à signer un acte de cession concernant l'emprise de la rue Marie Rivier et que la Commission Scolaire Régionale St-François accepte afin de permettre l'exécution de trottoirs sur cette rue.

ADOPTE

334/8/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant l'imposition d'une taxe annuelle au collège d'enseignement général.

335/8/71

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires à la participation de la Cité pour la construction d'un pont par le Ministère de la Voirie dans l'axe de la rue St-Georges (emprunt de \$700,000.00).

336/8/71

ATTENDU QUE par la Loi 103 (18 juin 1971) la Cité de Drummondville a été autorisée à céder aux fins qu'elle détermine certains immeubles qu'elle avait acquis en vertu de la Loi des Fonds Industriels;

ATTENDU QUE les Appartements Houle Inc. désirent faire l'acquisition d'une partie des immeubles décrits dans la Loi 103 pour construire 36 logements;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-M. ROSE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROSAIRE MILETTE,

Que la Cité de Drummondville vende aux Appartements Houle Inc. un terrain de figure irrégulière faisant partie du lot numéro cent soixante-cinq (P.165), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

Bornes: Borné vers le Nord-Est et le Nord-Ouest par d'autres parties du lot numéro 165, vers le Sud et le Sud-Ouest par une autre partie du lot numéro 165 (élargissement projeté du 4ième Rang, Boulevard Lemire) et vers le Sud-Est par le numéro 165-101 (rue Alexandre);

Mesures: Mesurant cent trente pieds (130.0') dans la ligne Nord-Est, quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes (498.8') dans la ligne Nord-Ouest, cent dix pieds et six dixièmes (110.6') dans la ligne Sud-Ouest; trente pieds et huit dixièmes (30.8') suivant un arc de cercle de vingt pieds (20.0') de rayon dans la ligne Sud et quatre cent soixante-quinze pieds

et six dixièmes (475.6') dans la ligne Sud-Est;

Superficie: Contenant une superficie de soixante-quatre mille cinq cent dix-sept pieds carrés (64,517 pi²), mesure anglaise;

La ligne Sud-Ouest dudit emplacement étant située à trente-trois pieds et six dixièmes (33.6') au Nord-Est de la limite actuelle du 4ième Rang.

Cette vente est faite pour le prix de Sept Mille Sept Cent Quarante-Deux Dollars et Quatre Cents (\$7,742.04), soit Douze Cents (\$0.12) le pied carré, payables comptant à la signature de l'acte de vente notarié.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville l'acte de vente préparé par le notaire Jacques Beaudoin aux fins et dans les termes précités et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

Le projet de contrat préparé par le notaire Jacques Beaudoin est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Mlle Lise Rousseau, secrétaire de l'organisation "Tour de Ville", invite le Conseil à lui rendre visite au Parc des Voltigeurs et à se rendre compte du travail que cet organisme effectue au bénéfice de ceux qui sont intéressés à connaître Drummondville.

Le Conseil accepte cette invitation et prendra rendez-vous à la première occasion.

337/8/71 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que l'aviseur légal de la Cité, Me. Jacques Biron, soit autorisé à préparer un projet de convention entre la Cité et la Ville de Drummondville-Sud pour la fourniture de l'eau.

ADOPTE

338/8/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'aviseur légal de la Cité, Me. Jacques Biron, soit autorisé à préparer un projet de convention pour le raccordement d'une canalisation d'égouts de la Ville de Drummondville-Sud aux services de la Cité.

ADOPTE

339/8/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 927 du 26 juillet 1971, a adopté un programme d'habitation ayant pour fins de mettre 82 logements à loyer modique à la disposition de personnes à faible revenu;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a confié à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville la possession à titre de propriétaire les terrains prévus au programme, la réalisation et l'administration de son programme d'habitation adopté en vertu de son règlement numéro 927 du 26 juillet 1971 et dont le coût total de réalisation est estimé à \$1,085,960.;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a demandé l'autorisation d'acquérir à un prix estimé à \$45,000.00 les terrains prévus pour réaliser le programme d'habitation de la Cité de Drummondville, d'emprunter de la Société 95% du coût de réalisation, soit un prêt estimé à \$1,031,662.00 et 5% de la Cité de Drummondville, soit un prêt estimé à \$54,298.00;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53 de la Loi de la Société d'Habitation du Québec, la Cité de Drummondville doit être autorisée à vendre à son Office Municipal d'Habitation les immeubles prévus pour réaliser le programme d'habitation approuvé par le règlement numéro 927 du 26 juillet 1971;

ATTENDU QUE ce programme d'habitation est en accord avec les exigences de la loi et des règlements de la Société et qu'il a été soumis à l'approbation de ladite Société et du Lieutenant-Gouverneur en Conseil;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé ce programme d'habitation et a donné les autorisations ci-haut mentionnées et a consenti ce prêt;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé le programme d'habitation de la Cité de Drummondville adopté par son règlement numéro 927 du 26 juillet 1971 ayant

pour fins de mettre 82 logements à loyer modique à la disposition de personnes à faible revenu et dont le coût total de réalisation est estimé à \$1,085,960.00;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville est autorisée à vendre de gré à gré à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour un prix n'excédant pas \$25,000.00 les immeubles qui lui appartiennent et qui sont prévus au programme d'habitation pour réaliser une partie de ce projet sur la rue Brouillard;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER ROSAIRE MILETTE,

QUE la Cité de Drummondville vende à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville un terrain de figure irrégulière faisant partie des lots numéros quatre cent cinquante-sept, quatre cent cinquante-huit, quatre cent cinquante-neuf et quatre cent soixante (P. 457, P.458, P.459 et P.460), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Quartier Est, Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

Bornes: Borné vers le Nord-Est par une partie des lots numéros 457, 458, 459 et 460, vers le Sud-Est par la rue St-Jean, vers le Sud par une partie du lot numéro 460, vers le Sud-Ouest par la rue Brouillard, vers l'Ouest par une partie du lot numéro 457 et vers le Nord-Ouest par la rue St-Edouard;

Mesures: Mesurant deux cent soixante-quatre pieds (264,0 pi, soit 80,47 m) dans la ligne Nord-Est, cent trois pieds et deux dixièmes (103,2 pi, soit 31,45 m) dans la ligne Sud-Est, vingt-trois pieds et quatre dixièmes (23,4 pi, soit 7,13 m) suivant un arc de cercle de quinze pieds (15,0 pi, soit 4,57 m) de rayon dans la ligne Sud, deux cent trente-quatre pieds (234,0 pi, soit 71,32 m) dans la ligne Sud-Ouest, vingt-trois pieds et sept dixièmes (23,7 pi, soit 7,22 m) suivant un arc de cercle de quinze pieds (15,0 pi, soit 4,57 m) de rayon dans la ligne Ouest et cent deux pieds et huit dixièmes (102,8 pi, soit 31,33 m) dans la ligne Nord-Ouest;

Superficie: Contenant une superficie de trente et un mille cinquante-cinq pieds carrés (31,055 pieds carrés, soit 2,885,10 m²).

Cette vente est faite pour le prix de \$25,000.00, tel qu'accepté par l'Arrêté en Conseil no. 2761 du 4 août 1971.

Le notaire Laurent Jutras est autorisé à préparer tous les documents nécessaires à cette vente qui devra recevoir l'approbation du Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le susdit acte de vente et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

340/8/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$40.00 à l'Ambulance St-Jean, section de Drummondville, à l'occasion de sa campagne de souscription qui se tiendra du 12 septembre au 15 octobre 1971.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil que M. Jules Dupuy demande à ses collègues d'accepter sa démission comme représentant du Conseil à la Commission d'Urbanisme.

M. Dupuy étant absent, les conseillers jugent que cette question doit être reportée à une date ultérieure.

322A/8/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 930, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

323A/8/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 931, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurent Jutras
 Greffier

.....
J. B...
 Maire

30 août 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 30 août 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Adopter une résolution pour autoriser la Cité de Drummondville à revendre à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville un terrain acquis de Chemcell Ltée le 30 août 1971. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

341/8/71

Attendu que la Cité de Drummondville, par son règlement no. 847 daté du 31 mars 1969 et modifié par le règlement no. 874 le 23 mars 1970, a adopté un programme de rénovation pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville";

Attendu que ledit programme de rénovation a été approuvé par la Société d'Habitation du Québec en vertu d'une résolution no. 2838 en date du 24 mars 1970, et que cette approbation a été ratifiée par l'arrêté en conseil no. 1364 en date du 25 mars 1970;

Attendu que ledit programme de rénovation prévoit que la Cité devra reloger les personnes déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine;

Attendu que la Cité a créé un Office Municipal d'Habitation dont les lettres patentes ont été enregistrées le 2 septembre 1970;

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a été créé pour construire et administrer un projet de logements subventionnés et/ou à prix modiques, dans le cadre du programme de rénovation urbaine;

Attendu que par l'arrêté en conseil no. 2761 l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a obtenu la ratification du programme d'habitation à loyer modique adopté par le règlement no. 927 du 26 juillet 1971 de la Cité de Drummondville;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec a approuvé ce programme d'habitation, a donné les autorisations requises pour sa réalisation et a consenti un prêt estimé à \$1,031,662.00, représentant 95% du coût de construction;

Attendu que la Cité de Drummondville a consenti un prêt estimé à \$54,298.00, représentant 5% du coût de construction;

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville croit que les terrains acquis de Chemcell Ltée par la Cité de Drummondville le 30 août 1971, constituent un site idéal pour ériger un complexe domiciliaire qui servira à reloger les personnes déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité revende à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville un terrain décrit au projet de contrat préparé par le notaire Laurent Jutras, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente est consentie pour le prix de \$20,000.00, représentant les frais d'acquisition et autres frais tels que relocalisation de la clôture existante, ouverture et aménagement d'une rue, relocalisation d'une enseigne, etc., ces conditions étant plus amplement décrites dans le contrat intervenu entre Chemcell Ltée et la Cité de Drummondville le 30 août 1971. (Projet de contrat versé au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine")

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville le susdit acte de vente et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurent Jutras
 Greffier

.....
J. Bessner
 Maire

9 septembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 septembre 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Donner avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt suffisant pour la participation de la Cité aux travaux d'aménagement du Bl. Lemire. "

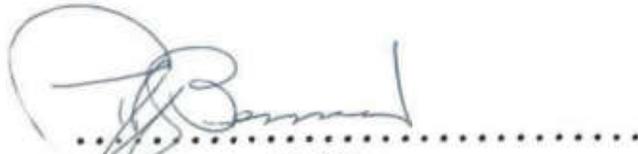
SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Rosaire Milette et J.A. Michaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

342/9/71

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt suffisant pour la participation de la Cité aux travaux d'aménagement du Bl. Lemire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

13 septembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 septembre 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

343/9/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 23 et 30 août et 9 septembre 1971. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

M. Oscar Chagnon se fait le porte-parole d'un groupe de citoyens, présents à l'assemblée, pour demander au Conseil si l'ordre du jour prévoit la première lecture d'un règlement autorisant un emprunt de \$700,000.00 comme contribution de la Cité pour la construction d'un pont dans l'axe de la rue St-Georges.

Après quelques échanges de vues avec des interlocuteurs de la salle au sujet du bien-fondé de cette participation de la Cité, Son Honneur le Maire déclare que la première lecture de ce règlement ne sera pas faite avant plusieurs semaines.

344/9/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période du 21 août au 8 septembre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$264,846.73. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Mme Albert Boucher qui se plaint du bruit causé par les soirées organisées au Club d'Age d'Or, situé rue St-Jean.

Demande sera faite aux responsables de cet organisme de respecter les règlements municipaux.

- M. Emilien Letarte, président de Letarte Transport Ltée, exprime la déception que lui cause l'adoption du règlement no. 932 régissant le trafic lourd sur les rues Lafontaine et Cartier.
- Les dirigeants du Club de Baseball "Le Royal Junior de Drummondville" remercient les autorités municipales

pour l'excellente collaboration qu'ils ont reçue au cours de leur première année d'opération.

345/9/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la fiche d'évaluation portant le numéro 3869 soit corrigée pour se lire comme suit:

	<u>Bâtisse</u>	<u>Terrain</u>	<u>Total</u>
Ancienne Evaluation	\$8,275.	\$6,750.	\$15,025.
Evaluation au 7 août 1971	- "	\$6,750.	\$ 6,750.

et que la correction soit effective à partir du 1er septembre 1971.

ADOPTE

346/9/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la valeur de la propriété décrite sur la fiche no. 5558 soit diminuée de \$700.00 et que le propriétaire, M. Joseph Lafond, soit remboursé pour les taxes payées en trop depuis le 1er janvier 1968, à cause d'une erreur cléricale.

ADOPTE

347/9/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Son Honneur le Maire et MM. les conseillers Raymond Luneau, Laval Allard et Roger Prince soient délégués au congrès de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Granby le 7 octobre prochain.

ADOPTE

348/9/71

Sur demande de la firme ci-après mentionnée, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$25,000.00 à la firme Bégin, Charland & Valiquette Inc. comme premier versement pour la confection du rôle d'évaluation actuellement en préparation.

ADOPTE

349/9/71

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER ROSAIRE MILETTE,
 ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que la Cité de Drummondville prenne l'entière responsabilité du matériel de la Protection Civile, stationné dans notre municipalité; (description du matériel de la Protection Civile versée au dossier intitulé: "Protection Civile")

Que Monsieur Conrad Proulx ou le service des incendies, soit désigné comme responsable de l'entretien et de la garde du matériel et que la Cité de Drummondville s'engage à défrayer le coût de toutes réparations ou entretien de ce matériel quand la chose s'avérera nécessaire;

Qu'advenant qu'une municipalité avoisinante désirerait emprunter l'équipement de la Protection Civile, elle devra donner à la Cité ces mêmes garanties pour le temps qu'elle utilisera ce matériel et le rapporter à la Cité dans les mêmes conditions qu'elle l'a reçu;

Qu'il est entendu que ce matériel demeure la propriété de la Protection Civile jusqu'à avis contraire donné par cet organisme.

ADOPTE

La Régie des Alcools informe le Conseil que M. Gaston Perreault s'est adressé à elle pour obtenir un permis de Salle à Manger et Bar pour un commerce qu'il désire exploiter à 901 Boulevard Mercure.

350/9/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots 140 et 141, Rang III, du Canton de Grantham, préparé par les arpenteurs LeMaire & LeMaire en date du 24 août 1971, pour le compte de Lionel Houle.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

351/9/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 130 prévoyant une rue portant le numéro

130-400 à une largeur moindre de 66 pieds, préparé par l'arpenteur Armand Saint-Pierre en date du 27 août 1971, pour le compte de Mme Valéda B. Bouchard.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que ce plan de subdivision soit accepté à condition:

- 1^o que le lot no. 130-400 soit cédé à la Cité pour ouverture d'une rue;
- 2^o que demande officielle soit présentée au Ministère des Affaires Municipales à l'effet d'autoriser la Cité à ouvrir ce tronçon de rue à une largeur de 50 pieds.

ADOPTÉ

352/9/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement régissant le trafic lourd sur le Chemin Hemming au cours de la période du printemps.

353/9/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention à intervenir avec les dirigeants du Club de Hockey Les Rangers Junior "A" de Drummondville Inc. pour la saison 1971-1972.

ADOPTÉ

354/9/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le maire et le greffier soient autorisés à signer une convention avec les responsables du Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. qui se tiendra au Centre Civique du 4 au 13 février 1972.

ADOPTÉ

355/9/71

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Jacques Bonin qui démissionne des postes suivants:

- commissaire industriel
- coordonnateur municipal de la rénovation urbaine
- coordonnateur de la Protection Civile.

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette démission soit acceptée. Son Honneur le Maire souligne que c'est avec regret que le Conseil Municipal se résigne à voir partir un homme d'une grande valeur qui depuis plusieurs années s'est dépensé sans compter pour le bénéfice des citoyens de la Cité. Sa compétence et sa loyauté lui ont toujours mérité l'estime de ses supérieurs et de ses collègues, ainsi que de tous ceux qui ont eu à transiger avec lui.

Unanimement, les membres du Conseil espèrent que M. Jacques Bonin connaîtra le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

356/9/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement concernant le pourcentage d'implantation des industries déjà construites lors de l'adoption du règlement No. 801.

Me. Michel Duchesne, procureur de R. Vaillancourt & Fils Ltée, demande la parole pour expliquer au Conseil que selon l'interprétation qu'il donne au règlement no. 801 actuellement en vigueur, il n'y a pas lieu d'attendre que ce règlement soit amendé pour délivrer un permis d'agrandissement à son client, puisque l'article 3.3 de ce même règlement autorise l'émission de ce permis. Me. Duchesne fait un long plaidoyer sur le préjudice causé à l'industrie Vaillancourt par une interprétation du règlement qui lui apparaît erronée.

Le Conseil maintient qu'avant d'émettre ce permis, il y a lieu de tenir compte de l'opinion contradictoire donnée antérieurement par l'aviseur légal de la Cité.

M. Raymond Poisson, président de la Ligue des Propriétaires, suggère que le Conseil demande une opinion légale à un autre avocat que celui de la Cité. Il justifie sa proposition en alléguant que Me. Biron avait lui-même signé une requête demandant au Conseil de ne pas émettre un permis d'agrandissement à M. Vaillancourt.

Le conseiller Jules Dupuy demande au maire de lui permettre de rencontrer à huis clos les dirigeants de l'entreprise R. Vaillancourt & Fils Ltée, ainsi que leur procureur afin de

trouver un terrain d'entente. Effectivement, ces personnes quittent l'assemblée et se retirent dans la Salle de Comité.

357/9/71

Lecture est donnée du règlement No. 933 prévoyant l'homologation d'une lisière de terrain en bordure de la rivière St-François.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 933 soit adopté.

ADOPTÉ

358/9/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville retienne les services de Morin, Tessier & Associés, évaluateurs professionnels, pour les travaux d'expertise des propriétés dont la liste et les numéros de lots sont annexés aux présentes, ainsi que pour les indemnités aux commerces opérant sur certains de ces lots dans la cadre de la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine et selon les directives du Comité de Coordination de la Rénovation Urbaine.

ADOPTÉ

359/9/71

ATTENDU QUE M. Guy Laliberté, 1915 Jean-de-Bréboeuf, Drummondville-Sud, offre à la Cité de Drummondville de libérer le local dont il est l'occupant au numéro 62 de la rue Manseau à Drummondville, y exploitant un commerce de salaison;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de libération pour les fins du programme de rénovation urbaine des secteurs Saint-Joseph et Hériot de la Cité de Drummondville, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

il est proposé par le conseiller Roger Prince,
appuyé par le conseiller Lindor Letendre,
et il est résolu unanimement:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, accepte l'offre de M. Guy Laliberté pour la libération du local commercial situé au 62 de la rue Manseau à Drummondville;

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, accepte la responsabilité du loyer de cinquante-cinq dollars (\$55.00) par mois de ce dit local entre le premier août 1971 et le vingt mai 1972.

PRIX

La présente libération est consentie pour et moyennant la somme de cinq mille dollars (\$5,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de libération à intervenir entre les deux parties.

La présente libération est acceptée en conformité de l'offre signée le trente et un août 1971 par M. Guy Liberté, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence. (Offre versée au dossier intitulé: "Rénovation Urbaine")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTE

360/9/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville vende à M. R. Provencher un terrain industriel ayant front sur la rue Haggerty, au sud du lot occupé par Rezbond Abrasives Co. Ltd., tel terrain mesurant 150 pieds de façade par 290 pieds de profondeur pour une superficie totale de 43,500 pieds carrés. Cette vente est consentie pour le prix de .06¢ le pied carré payable à la signature du contrat d'achat et à condition que l'acquéreur y construise un édifice manufacturier d'au moins 2,300 pieds carrés dans les douze mois qui suivront la signature du contrat.

ADOPTE

361/9/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des arpenteurs LeMaire & LeMaire soient retenus pour la préparation d'un plan de subdivision et pour la description technique d'un terrain industriel que la Cité accepte de vendre à M. R. Provencher pour y construire un édifice manufacturier.

ADOPTE

362/9/71

Lecture est donnée du règlement No. 935 autorisant l'exécution de travaux sur le Boulevard Lemire et un emprunt de \$107,000.00.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ce règlement No. 935 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 27 septembre 1971.

Plusieurs propriétaires du secteur St-Jean-Baptiste ayant subi des dommages par un refoulement d'eau survenu dans l'avant-midi du 12 septembre 1971, demandent au Conseil s'ils peuvent espérer être dédommagés pour les pertes qu'ils ont subies et quelle procédure ils doivent suivre pour produire une réclamation.

Son Honneur le Maire explique que la Cité devra étudier jusqu'à quel point elle peut être tenue responsable des dommages causés par ces refoulements d'eau survenus à l'improviste et qui ont fait suite à des précipitations tout à fait hors de l'ordinaire.

Toutefois, ceux qui le désirent ont le privilège de faire parvenir une mise en demeure à la Cité à l'attention du Greffier. Le délai fixé par la loi est de 15 jours après la date de l'événement. L'ingénieur municipal verra à faire une inspection des lieux et procédera à l'évaluation des dommages de chacun des requérants et ce le plus rapidement possible.

Le conseiller Jules Dupuy réintègre son siège et informe le Conseil qu'une rencontre aura lieu le 14 septembre à 6:00 P.M. à l'usine R. Vaillancourt & Fils Ltée afin que Me. Duchesne et l'aviseur légal de la Cité puissent prendre entente sur l'interprétation du règlement No. 801, concernant la possibilité d'émettre sans retard un permis d'agrandissement à cette entreprise.

363/9/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage des secteurs 06-02, 06-03 et 09-04.

364/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'installation d'une lampe au mercure de 250 watts à l'intersection des rues St-Félix et Des Tilleuls afin d'améliorer l'éclairage à cet endroit.

ADOPTE

365/9/71

Attendu que la Cité par son règlement No. 920 a obtenu l'autorisation d'emprunter les montants nécessaires à l'acquisition de certains terrains situés en bordure du Boulevard Lemire;

Attendu que ces terrains seront utilisés pour l'élargissement du Boulevard Lemire;

Attendu que ces terrains ainsi que les conditions d'acquisition apparaissent au tableau ci-dessous:

<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NO. DU LOT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Dame G.M. Lamothe	P.145-520	1,282			
	P.145-521	1,278			
	P.145-522	1,272			
	P.145-517	887			
	P.143-54	379			
	P.143-55	1,457			
			<u>6,555</u>	\$0.30	\$1,966.50
M. Clément Lafond	145-519	5,000	0.30	1,500.00	Achat terrain au complet
M. L.P. Vigneault	P.145-518	1,305			
	P.145-519	1,796			
		<u>3,101</u>	0.30	930.30	
M. Raoul Lacasse	P.145-508	1,664			
	P.145-507	26			
		<u>1,690</u>	0.35	591.50	Prix élargissement St-Laurent
W. et D. Rourke	P.146-241	1,492			
	P.146-240	92			
		<u>1,584</u>	0.35	554.40	

<u>NOM DU PROPRIETAIRE</u>	<u>NO. DU LOT</u>	<u>SUPERFICIE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>REMARQUES</u>
Fradet, Haggerty et Lemaire	P.146	11,031	0.30	3,309.30	
R. Courchesne	P.149	5,884	0.20	1,176.80	
- Dame G.M. Lamothe		\$1,966.50			
- M. C. Lafond		1,500.00			
- M. L.P. Vigneault		930.30			
- M. R. Lacasse		591.50			
- W. & D. Rourke		554.40			
- Fradet, Haggerty & Lemaire		3,309.30			
- R. Courchesne		1,176.80			
		<u>\$10,028.80</u>			

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que le maire et le greffier ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer les actes de vente préparés par le notaire Laurent Jutras concernant ces transactions et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

366/9/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la Cité vende à Mme G.M. Lamothe un terrain portant le numéro de cadastre P.145-519 mesurant 3,211 pieds carrés de superficie pour le prix de \$963.30 (30¢ le p.c.).

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente préparé par le notaire Laurent Jutras, à en recevoir le prix et en donner quittance, et à y apporter toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

367/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Yvon Legris soit délégué au congrès de l'Association des Officiers en Bâtiments du Québec Inc. qui se tiendra à Trois-Rivières les 6, 7 et 8 octobre 1971.

ADOPTE

368/9/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à procéder à la demande de soumissions publiques pour les travaux d'agrandissement à l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

369/9/71

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt prévoyant les fonds nécessaires aux travaux d'agrandissement de l'usine de traitement d'eau.

370/9/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le salaire du Directeur de la Récréation, M. Claude Boucher, soit établi comme suit avec effet rétroactif au 29 juin 1971:

	<u>Salaire</u>	<u>Allocation</u>
1971-1972	\$11,500.00	\$2,400.00
1972-1973	\$12,000.00	\$2,400.00

ADOPTE

371/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Félicien St-Pierre à l'occasion du décès de son fils François.

ADOPTE

372/9/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes au Directeur-Adjoint, M. Jean-Marie Précourt, à l'occasion du décès de son père M. Alphéda Précourt.

ADOPTE

373/9/71

Attendu que la Cité de Drummondville devra de toute nécessité procéder à la réfection du pavage du Chemin Hemming;

Attendu que la circulation sur ce chemin est composée principalement de véhicules en transit;

Attendu qu'à chaque année la Cité doit dépenser des sommes substantielles pour entretenir ce chemin;

Attendu que l'état actuel de ce chemin nous permet de croire qu'il y aura lieu de procéder à sa réfection au cours du printemps 1972;

Attendu que cette artère est le prolongement d'une route intermunicipale;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'accorder à la Cité une subvention suffisante pour permettre les travaux de réfection et de pavage qu'il faudra effectuer en 1972.

ADOPTE

374/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des remerciements soient transmis au Ministère de la Voirie pour les travaux d'amélioration actuellement effectués sur le Boulevard St-Joseph entre le rond-point de la route Trans-Canadienne et la Rivière Noire.

ADOPTE

Mme J. Boutet, présidente du Club d'Age d'Or, demande des informations concernant la possibilité d'acquisition par la Cité de l'école St-Jean-Baptiste qui pourrait éventuellement être utilisée comme Centre Récréatif Municipal. Cette dame est informée que la Cité attend un rapport du Ministère du Travail avant de prendre une décision à ce sujet.

Plusieurs sujets sont discutés tels:

- les permis de construction (G. Lépine)
- la prévention et la protection (O. Boucher)
- le symposium des arts plastiques (P. Bergeron)
- le terrain de stationnement dans le voisinage de l'édifice fédéral (M. Gauthier).

DEMANDES DE RAPPORTS D'EXPERTISE

<u>No. de Lot</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse de la Propriété</u>
25-5 Ouest	Mme Philippe Bernier	51 Wood
20 Ouest	Murray & Meyers Kitner	126 Hériot
6, P29, P30 Ouest	Albert Madore	192, 194, 194A Hériot
8 Ouest	Edgar & Lucienne Cardin	170, 170C et 170 D Hériot
3 Ouest	" " "	170E et 170F Hériot
28 Ouest	" " "	174A et 172 Hériot
26 Ouest	Alphonse Guertin	1, 3 et 5 Wood
144-3	Paul Henri Parent	398 St-Maurice
144-11, 141-1	Yvan Côté	460 St-Maurice
P144-344-332	Ida Côté	2275 St-Joseph
P144-343-333	Mme Noel Gauthier	99 St-Damien
P144-349	Oscar Paul	370 St-Maurice
P144-349	Paul Henri Parent	142 St-Damien (terrain seul.)
P144-353-2, 352-2	Gildas Drouin	156 St-Damien
144-374	Arthur Vandal	445 St-Maurice
P144-375-376	Mme André Roy	504 Dumoulin
P144-381	Mme Gabrielle Breton	515 Dumoulin
144-382	Robert Bisson	545 Dumoulin
144-384	Walter Maillette	565 Dumoulin
144-386	Mme Rose A. Larocque	595 Dumoulin
P144-375-376	Eddy Blanchette	520 Dumoulin
144-387	Hector Raymond	540 Dumoulin
144-388	René Paul Vincent	550 Dumoulin
144-389	Mme Rita J. Tousignant	560 Dumoulin
144-390	Ronaldo Houle	570 Dumoulin
144-391	Oscar Raymond	580 Dumoulin
144-392	Mme Romuald Ayotte	590 Dumoulin
144-393	Alexandre Lauzière	81 St-Adolphe
144-394	Jean Louis Lauzière	95 St-Adolphe
144-395	Gabrielle Rajotte	97 St-Adolphe
144-396	Julien Clément Côté	105 St-Adolphe
144-397 P398	Julien Côté	660 Notre-Dame
147-58-59	Waldeck Timmons	129 St-Louis
145-239	Gérard Genest	139 St-Philippe
P145-240	Mmes Armand & Siméon Lamothe	130 St-Louis
147-56-57	Succ. Mme Pierre Cournoyer	131 St-Louis
147-61	Mme Hortense Généreux Desmarais	111 St-Louis
147-67-68	Albert Dupuis	122 Manseau
147-69-70	Roméo Héto	110 Manseau
147-126	Mme Joseph Parenteau	115 Manseau
147-132-133	A. Nepveu & B. Martineau	73 Manseau
P147-137-138	Gérard Lemire	37 Manseau
147-139	Mme Anna Lemaire Boucher	25 Manseau
147-140	" " " "	13 Manseau
147-151-152	Elphège Hamel	454 St-Jean
147-159-160	Mme J.H. Tétreault	2107 Boul. St-Joseph

DEMANDES DE RAPPORTS D'EXPERTISE (suite):

<u>No. de Lot</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Adresse de la Propriété</u>
150-155-155A	Adolphe Roy	107 St-Damase
PROPRIETE N'APPARAISSANT NI AU TABLEAU DES ACQUISITIONS NI AUX PLANS DE RENOVATION		
144-353-2	Armand Chabot	156A St-Damien

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....*Laurent Bernier*.....
Greffier

.....*Philippe Bernier*.....
Maire

20 septembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 septembre 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " - Donner la première lecture d'un règlement modifiant le pourcentage d'implantation des industries construites avant l'adoption du règlement no. 801.
- Adopter une résolution demandant au Gouvernement Provincial de venir en aide aux propriétaires du secteur St-Jean-Baptiste qui ont subi des dommages lors de l'inondation survenue le 12 septembre dernier. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

375/9/71

Lecture est donnée du règlement No. 936 modifiant le pourcentage d'implantation des industries construites avant l'adoption du règlement No. 801.

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 936 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture

publique de ce règlement au lundi 4 octobre 1971.

376/9/71

Attendu que le 12 septembre 1971 à la suite de précipitations très abondantes, plusieurs propriétaires du secteur St-Jean-Baptiste ont subi des dommages considérables causés par des refoulements d'eau et d'égouts dans les sous-sols de leur propriété;

Attendu que pareils refoulements d'eau et d'égouts ne sont jamais produits antérieurement;

Attendu que de toute évidence les services d'égouts pluvial et sanitaire de la Cité sont adéquats pour prendre soin des précipitations normales;

Attendu que ces citoyens sont affectés par des pertes considérables et très lourdes à supporter;

Attendu que Son Honneur le Maire a déclaré ce secteur (St-Jean-Baptiste) "sinistré";

Attendu que le Gouvernement Provincial a souvent apporté de l'aide à l'occasion de sinistres ou d'inondations survenus dans différentes municipalités de la Province;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu, que demande soit faite à l'Honorable Bernard Pinard, député du Comté de Drummond, de solliciter de son gouvernement une aide financière pour les propriétaires affectés par l'inondation survenue dans le secteur St-Jean-Baptiste de Drummondville le 12 septembre 1971.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Greffier

.....
Maire

27 septembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 septembre 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

377/9/71

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 935 prévoyant un emprunt de \$107,000.00 pour l'exécution de travaux sur le Boulevard Lemire.

378/9/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13 et 20 septembre 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

379/9/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 5007 à 5071 inclusivement. Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- M. Paul Leclerc, marchand, proteste contre un compte d'arrérages de taxes que lui réclame la Cité.

Le conseiller Roger Prince qui a vérifié ce compte, informe ses collègues que le montant réclamé par le Service de la Trésorerie comprend d'une part, un montant de \$5.00 pour un permis de construction émis le 12 août 1969 et, d'autre part, un montant de \$3.10 pour des intérêts sur des taxes et licence commerciale payées après la date d'échéance. Le Conseil ne peut dispenser M. Paul Leclerc de respecter les règlements municipaux qui régissent tous les contribuables.

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la direction et du personnel enseignant de l'école Curé Brassard de Nicolet qui critiquent le Symposium des Arts Plastiques tenu au Centre Culturel de Drummondville récemment.

Le Conseil prend également connaissance de deux lettres de félicitations concernant le magnifique travail effectué par les responsables du Symposium des Arts Plastiques tenu les 10, 11 et 12 septembre au Centre Culturel (Mme Jacques Beaudoin, secrétaire du Comité des Arts Plastiques et M. Michel Giroux, Bureau d'Aménagement Culturel à Trois-Rivières).

380/9/71

Attendu que la Cité a reçu un rapport du Dr. Jean Lessard, médecin vétérinaire et coordonnateur-adjoint du Service Vétérinaire du Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation;

Attendu que ce rapport établit qu'une analyse pour viande de cheval a été faite sur des produits vendus par deux bouchers opérant au marché public de la Cité;

Attendu que dans ces deux cas un échantillon de viande a donné une réaction positive en présence d'un sérum anti-cheval;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour que soient appliquées les sanctions prévues aux règlements municipaux pour pareilles infractions.

ADOPTE

381/9/71

Lecture est donnée du règlement No. 937 prévoyant l'imposition d'une taxe annuelle au collège d'enseignement général et professionnel de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 937 soit adopté.

ADOPTE

382/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission présentée par R. Guilbeault Construction Inc. pour le déneigement du secteur ouest de la Cité, au cours de l'hiver 1971-1972, soit retenue au coût de \$6,900.00.

L'ingénieur de la Cité est autorisé à signer une convention avec R. Guilbeault Construction Inc. pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTÉ

383/9/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu, que la Corporation de la Cité de Drummondville consente à la compagnie Shell Québec Ltée un bail concernant la location des droits miniers sur les terrains qu'elle possède à St-Nicéphore et dont la désignation cadastrale est la suivante:

DESIGNATION

Partie des lots 89, 90, 91 et 92 du deuxième rang du Canton de Wickham, et partie du lot 121 et partie du lot 122 du troisième rang du Canton de Wickham, Comté de Drummond.

Cette location de droits miniers est consentie pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature du bail notarié et pour une considération de \$1.00 l'arpent carré payable comptant à la signature du bail et par la suite moyennant un loyer mensuel de \$0.10 de l'arpent payable annuellement.

Il est expressément convenu que le susdit bail ne donne pas à Shell Québec Limitée la permission de pénétrer sur la surface de la propriété ci-haut décrite sans avoir auparavant obtenu de la Corporation de la Cité de Drummondville la permission écrite à cet effet.

Le projet de bail préparé par le notaire Gérard Fradet est annexé aux présentes et devra recevoir l'approbation de la Commission Municipale du Québec avant sa signature.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le susdit bail, de même que tous les autres documents nécessaires pour compléter cette location.

ADOPTÉ

384/9/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la Corporation de la Cité de Drummondville demande au Ministre des Transports du Gouvernement Fédéral l'autorisation de consentir à la compagnie Shell Québec Ltée la location des droits miniers sur la partie des lots 87 et 88 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, où est situé actuellement l'aéroport municipal; cette permission du Ministre étant nécessaire pour respecter les termes d'une convention qui affecte les susdits lots et qui fut enregistrée dans le District

de Drummond, le 29 juin 1966, sous le numéro 167297.

Il est également résolu que, dès que la Cité aura obtenu l'autorisation du Ministre, le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à consentir la location des droits miniers à la compagnie Shell Québec Ltée, selon les termes et conditions indiqués dans le projet de bail préparé par le notaire Gérard Fradet.

ADOPTÉ

385/9/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire parvenir un chèque au montant de \$25.00 à l'Oeuvre des Petits Souliers, dont la campagne de souscription aura lieu du 17 au 24 octobre 1971.

ADOPTÉ

386/9/71

Attendu que Fernand Letendre Inc. de Drummondville désire acheter de Dubois & Nadeau Inc. une superficie de terrain dont la description technique sera attachée à la présente pour en faire partie intégrante;

Amendée
par rés.
508/11/71

Attendu que sur ledit terrain il y a une hypothèque due à la Cité par balance de prix de vente suivant un contrat enregistré sous le numéro 168266 et assumée par Dubois & Nadeau Inc. par acte enregistré sous le numéro 185259;

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une main-levée partielle sur le terrain présentement vendu, conservant cependant tous les droits de la Cité sur la balance des terrains et bâtisses non compris dans le terrain dont la désignation est annexée aux présentes et ce aux conditions suivantes, savoir:

- 1° qu'un plan de subdivision du terrain vendu précité soit préparé par un arpenteur-géomètre et enregistré avec un numéro de cadastre différent du numéro actuel;
- 2° que Dubois & Nadeau Inc. accepte de rembourser à la Cité une somme de \$5,000.00 au moment de la signature du contrat.

ADOPTÉ

La Régie des Alcools du Québec informe le Conseil que M. George Karkaselis s'est adressé à elle pour obtenir un permis de restaurant pour un commerce situé à 444, rue St-Jean, Drummondville.

387/9/71

Attendu que la description technique no. 1999 annexée au projet de vente d'un terrain aux Appartements Houle Inc. prévoyait que la bande de terrain nécessaire pour l'élargissement du Boulevard Lemire serait de 33.6;

Attendu que les plans d'expropriation des terrains nécessaires à l'élargissement du Boulevard Lemire indiquent que la bande de terrain précitée aura une longueur variant de 36.8 à 35.9;

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à faire corriger le projet de contrat accepté par la résolution du Conseil portant le numéro 336/8/71 adoptée le 23 août 1971.

ADOPTE

388/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$91,454.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$91,454.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 926. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$91,454.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

389/9/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Rosaire Milette, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$30,200.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$30,200.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 928. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le

montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$30,200.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

390/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$107,000.00 que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$107,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 929. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$107,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

391/9/71

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que MM. Philippe Bernier, Laval Allard, J.A. Michaud et Pierre Genest soient délégués à un colloque qui se tiendra à Granby le 14 octobre 1971 sous les auspices du Conseil de l'Aviation du Québec Inc.

ADOPTE

392/9/71

Le Conseil prend connaissance de trois résolutions du Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville Inc.:

- 1- Résolution demandant que le plan du fonds de pension soit révisé et soumis au syndicat pour approbation.
- 2- Résolution demandant qu'un actuaire de la C.S.N. soit autorisé à vérifier le fonds de pension et à y apporter des amendements s'il y a lieu.
- 3- Résolution dénonçant les conventions collectives qui expirent le 31 décembre 1971.

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville Inc. soit avisé que le Conseil entend pour l'avenir négocier des conventions collectives séparées pour les employés de bureau et les employés manuels conformément aux certificats de reconnaissance syndicale émis par la Commission de Relations Ouvrières de la Province de Québec, savoir:

- a) Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville - 18 octobre 1950
- b) Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville, Section des Employés de Bureau - 2 octobre 1956.

ADOPTÉ

393/9/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Rosaire Milette:

- 1- que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire effectuer le déblaiement de la neige dans le stationnement aménagé par les Loisirs St-Jean-Baptiste;
- 2- que le trésorier de la Cité soit autorisé à payer une somme maximum de \$150.00 pour l'installation d'une lumière destinée à éclairer le stationnement des Loisirs St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

394/9/71

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- | | |
|---|------------|
| A) Eclairage rue Janelle, sur lampadaires métalliques | |
| - Grenier Electrique Enrg. | \$9,690.60 |
| - Paul Savard Inc. | \$8,200.00 |

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la soumission de Paul Savard Inc. soit retenue.

ADOPTÉ

395A/9/71

- B) Lumières de circulation à l'angle de la rue Laferté et du Boulevard St-Joseph

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| 1- <u>Poteaux</u> | |
| - Les Bétons Centrifuges Ltée (béton) | \$1,237.47 |
| - R. Foisy Ltée (acier galvanisé) | \$1,161.60 |
| - Pole-Lite Ltée (aluminium) | \$1,177.20 |

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la soumission présentée par Pole-Lite Ltée soit retenue.

ADOPTE

395B/9/71

2- Contrôle

- LFE - Automatic Signal Ltd.	\$5,019.97
- Canadian General Electric Co. Ltd.	\$4,968.00

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la soumission présentée par Canadian General Electric Co. Ltd. soit retenue.

ADOPTE

395C/9/71

3- Signaux

- Canadian General Electric Co. Ltd.	\$2,706.55
--------------------------------------	------------

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que cette soumission soit retenue.

ADOPTE

396/9/71

C) Achat d'un compresseur portatif, 150 CFM, 2 stages

<u>Fournisseur</u>	<u>Prix (taxes inc.)</u>	<u>Conforme aux spécifications</u>
Just Equipment & Supply	\$6,449.76	oui
General Supply	\$7,884.00	oui
Automotive Products Co. Ltd	\$7,344.00	non
Northington Cons. Equip. Ltd.	\$5,940.00	non

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission présentée par Just Equipment & Supply soit retenue.

ADOPTE

397/9/71

Vu que la Municipalité de St-Nicéphore désire être raccordée au réseau municipal d'aqueduc et au réseau municipal d'égouts, il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte en principe les demandes de la Municipalité de St-Nicéphore aux conditions suivantes:

A - EAU DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU

- 1) Adoption et mise en application par la Municipalité de St-Nicéphore d'un plan et règlement de zonage compatible régionalement avec ceux des municipalités environnantes.

- 2) Que chacune des clauses et restrictions existantes, quant à la fourniture de l'eau, dans le contrat entre la Cité de Drummondville et la Municipalité des Cantons-Unis de Wendover & Simpson soit respectée.
- 3) Que le prix de l'eau à être payé par la Municipalité de St-Nicéphore à la Cité de Drummondville soit le coût de l'eau tel que défini dans le contrat précité.
- 4) Qu'avant le début des travaux soit complétée et acceptée l'étude de régionalisation du système d'aqueduc à partir de l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville, et que tous les travaux exécutés par la Municipalité de St-Nicéphore soient faits en conformité avec le plan directeur d'aqueduc existant.

B - EAUX USEES (EGOUTS)

- 1) Qu'une étude technique démontre que le réseau d'égouts de la Cité de Drummondville puisse absorber le débit des eaux usées supplémentaires provenant du territoire desservi de la municipalité de St-Nicéphore en tenant compte du développement prévisible de la Cité de Drummondville.
- 2) Que suite à cette étude, s'il y a lieu, des caractéristiques précises, quant au débit et à la qualité des eaux usées, soient établies pour les égouts devant être déversés dans le réseau municipal de la Cité de Drummondville.
- 3) Que soit négocié un coût relatif à la qualité et au débit des eaux usées déversées dans le réseau de la Cité de Drummondville en tenant compte d'indemnités appropriées pour les installations en place.

C - Qu'un accord intervienne avec la Municipalité de Drummondville-Sud relativement à l'utilisation de certaines parties de leur réseau d'aqueduc et leur réseau d'égouts.

ADOPTE

398/9/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire installer une lumière de 250 watts à vapeur de mercure sur la rue Des Marronniers.

ADOPTE

399/9/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux

Publics soit autorisé à faire remplacer 9 lumières incandescentes par 5 lumières à vapeur de mercure de 250 watts sur la rue Laurier.

ADOPTE

400/9/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une section de la rue Valois située entre les rues Sigouin et Marier soit nommée rue Farrell en l'honneur de M. Robert R. Farrell, président de la compagnie ITE Circuit Breaker (Canada) Ltd., qui récemment a installé une usine dans le Parc Industriel.

ADOPTE

401/9/71

Attendu que le pavage du Chemin St-Charles doit être refait;

Attendu que ce chemin constitue une section de la route 13;

Attendu que ce chemin est utilisé par un très grand nombre de véhicules en transit;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite au Ministère Provincial de la Voirie d'exécuter la réfection de ce chemin ou d'accorder à la Cité une subvention égale au coût des travaux.

ADOPTE

402/9/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Pierre Genest soit autorisé à assister au congrès de la Corporation des Ingénieurs Municipaux du Québec Inc. qui se tiendra à Trois-Rivières les 20, 21 et 22 octobre 1971.

ADOPTE

403/9/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage des secteurs IB 06-12 et IA 06-18.

404/9/71

Le conseiller Jules Dupuy donne avis de motion d'un règlement modifiant le zonage du secteur 01-18.

405/9/71

Il est proposé par le conseiller Rosaire Milette et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de l'Honorable Hector Laferté, ex-député du Comté de Drummond, décédé récemment.

ADOPTÉ

Le conseiller Rosaire Milette annonce officiellement que lors du scrutin du 1er novembre, il ne posera pas sa candidature au poste de conseiller alléguant que ses fonctions ne lui permettent pas d'être aussi disponible que par le passé. Il remercie ses collègues, les officiers municipaux et tous ceux qui lui ont apporté leur contribution au cours des deux termes durant lesquels il a siégé à l'Hôtel de Ville.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète des membres du Conseil pour remercier le conseiller Rosaire Milette des services qu'il a rendus à ses concitoyens, en accomplissant ses fonctions avec dévouement et honnêteté.

Quelques citoyens, présents à l'assemblée, font aussi l'éloge du conseiller Rosaire Milette.

377A/9/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 935, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurie Beauvillain
 Greffier

.....
J. J. B. B.
 Maire

4 octobre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 octobre 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Procéder à la lecture publique du règlement No. 936 concernant le pourcentage d'implantation des industries déjà construites lors de l'adoption du règlement No. 801. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Al-lard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Rosaire Milette, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

406/10/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 936 modifiant le pourcentage d'implantation des industries déjà construites lors de l'adoption du règlement No. 801.

Immédiatement après la lecture de ce règlement No. 936, 9 citoyens signent une demande référendum sur ce règlement.

M. R. Vaillancourt, présent à l'assemblée, demande la parole et déclare qu'il ne veut pas que la Cité dépense des sommes considérables pour la tenue d'un référendum qui aurait pour but de servir les intérêts de son entreprise personnelle. Quelques signataires de la demande de référendum échangent des opinions avec M. Vaillancourt.

Son Honneur le Maire explique que le référendum concerne un amendement qui modifie les normes d'implantation des industries dans tout le territoire de la Cité.

Quelques explications sont données sur la procédure du référendum demandé antérieurement, ainsi que sur le pourcentage du vote qui doit être enregistré pour que le règlement No. 936 puisse être modifié.

Le conseiller Roger Prince prend la parole pour déplorer le fait que le Conseil soit impuissant à satisfaire les besoins des industriels qui avaient construit leur entreprise avant l'adoption du règlement No. 801, expliquant que l'expérience avait

déjà prouvé que la tenue d'un référendum permet rarement à la Cité d'apporter des amendements à ses règlements.

407/10/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement pour déclarer nul le règlement No. 936 adopté par le Conseil le 20 septembre 1971.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

..... *Laval Bernier*
Greffier

..... *Philippe Bernier*
Maire

12 octobre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 octobre 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jules Dupuy, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

408/10/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 27 septembre et 4 octobre 1971. Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

409/10/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions présentées pour la fourniture du sel de rue - saison d'hiver 1971/72:

	<u>F.A.B. Dr'Ville</u>	<u>F.A.B. Montréal</u>
DOMTAR CHEMICALS LTD. Division du Sel Sifto	\$15.00 1a tonne	\$12.80 1a tonne
LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL, LTEE (Windsor)	\$15.10 1a tonne	\$13.10 1a tonne
LE SEL IROQUOIS LTEE	\$15.35 1a tonne	\$13.45 1a tonne

Il est proposé par le conseiller Jules Dupuy, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la soumission présentée par Domtar Chemicals Ltd. (Division du Sel Sifto) soit acceptée.

ADOPTE

410/10/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions présentées pour la fourniture des huiles à moteur et graisse, saison 1971-1972, et décrites à un tableau annexé au présent procès-verbal comme cédule "A".

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Jules Dupuy, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Pétrofina Canada Ltée, soit retenue.

ADOPTE

411/10/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions présentées pour la fourniture des huiles à chauffage, saison 1971-1972, et décrites à un tableau annexé au présent procès-verbal comme cédule "B".

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission présentée par Les Pétroles Irving Inc. soit retenue pour la fourniture des huiles légères nos 1 et 2, et que la soumission présentée par Les Pétroles Drummond Beaulieu soit retenue pour la fourniture des huiles lourdes nos 4 et 6-B.

ADOPTE

412/10/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que la soumission présentée par M. Hormidas Morissette pour le déblaiement des chemins d'hiver dans le secteur de Drummondville-Ouest, pour les années 1971-1972 et 1972-1973, soit retenue aux conditions suivantes:

- garantie minimum de \$3,500.00
- taux horaire pour la machinerie:
 - Onze dollars (\$11.00) pour chaque camion
 - Dix dollars (\$10.00) pour le chargeur
 - Sept dollars (\$7.00) pour le tracteur

Le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, est autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution de ces travaux.

ADOPTE

413/10/71

Le Conseil prend connaissance de soumissions présentées pour des travaux d'amélioration à l'usine de traitement d'eau. Un tableau détaillant ces différentes soumissions est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie comme cédule "C".

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les soumissions suivantes soient retenues:

ENTREPRENEUR-GENERAL:		<u>Etape 1</u>
- Deshaies & Raymond	\$298,577.00	(taxes incl.)
MECANIQUE HYDRAULIQUE:		
- Francis Hankin	\$242,200.00	(taxes incl.)
ELECTRICITE:		
- Paul Savard Inc.	\$186,000.00	(taxes incl.)
ENTREPRENEUR CONTROLE ET INSTRUMENTATION:		
- I.C.S. Ltée	\$ 30,878.00	(taxes incl.)
TRAVAUX SOUS-MARINS:		
- Marinex Inc.	\$ 59,796.00	(taxes incl.)

ADOPTE

414/10/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à signer, au nom de la Cité, les conventions à intervenir avec les entrepreneurs choisis pour exécuter les travaux d'amélioration à l'usine de traitement d'eau - Etape 1.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

415/10/71

- Le Conseil prend connaissance des résultats obtenus par le sergent P. Lambert et le constable G. Leblanc aux examens du cours "Techniques et Patrouille" qu'ils ont suivi à Nicolet du 7 septembre au 1er octobre 1971.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces deux policiers soient félicités pour avoir subi ces examens avec une mention honorable qui témoigne de leur application et de leurs connaissances.

ADOPTE

416/10/71

- M. Guy Lacroix, technicien de la compagnie The Travelers, informe le Conseil que lors d'une visite au Centre Civique et à l'Usine de Traitement d'eau, il a constaté que l'entretien de ces édifices était excellent et il a grandement apprécié la courtoisie de nos deux employés, MM. Léopold Courchesne et Bruno Lemaire.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces deux employés soient félicités à leur mérite.

ADOPTE

417/10/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166C, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 15 septembre 1971, pour le compte de Shuchat Franchises (Drummondville) Inc.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

418/10/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 141-471 et 144-409, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 1er octobre 1971, pour le compte de la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Dr'Ville.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de subdivision soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

419/10/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant les fonds nécessaires pour l'aménagement du local des Loisirs de Drummondville-Ouest.

420/10/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 553 concernant l'enlèvement des vidanges et le dépotoir.

421/10/71

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement du marché No. 858.

422/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 938 amendant le règlement No. 801 - utilisation du secteur 01-18.

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 938 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi 19 octobre 1971 à 8:00 P.M.

Son Honneur le Maire profite de l'adoption de ce règlement pour souligner le geste de civisme posé par Chemcell Ltée lors de la vente à la Cité d'un terrain sur lequel seront érigés 52 logements destinés à reloger les familles déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine. En effet, ce terrain a été cédé à la Cité pour une somme très inférieure à la valeur réelle et le Conseil apprécie l'excellente collaboration des dirigeants de l'usine Chemcell Ltée.

423/10/71

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement régissant le trafic lourd sur les rues de la Cité en période de dégel ou durant l'exécution de travaux.

424/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 942 amendant le règlement No. 801 - limites des secteurs IB 06-12 et IA 06-18.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 942 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi 19 octobre 1971 à 8:00 P.M.

425/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 943 amendant le règlement No. 801 - limites des secteurs 06-02, 06-03 et 09-04.

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement No. 943 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi 19 octobre 1971 à 8:00 P.M.

426/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 944 annulant le règlement No. 936 adopté par le Conseil le 20 septembre 1971.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 944 soit adopté.

ADOPTE

427/10/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que Son Honneur le Maire soit félicité pour avoir été nommé Directeur de l'Union des Municipalités du Québec lors du congrès tenu à Montréal au cours de la dernière semaine de septembre.

ADOPTE

428/10/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que le conseiller Raymond Luneau soit félicité pour avoir été nommé Directeur de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. lors d'un congrès tenu à Granby le 7 octobre 1971.

ADOPTE

429/10/71

Attendu que la Cité de Drummondville, la Ville de Drummondville-Sud, la Municipalité de Grantham-Ouest et la Municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson forment une agglomération urbaine importante au coeur du Québec;

Attendu que ces quatre municipalités constituent déjà un centre industriel important qui offre des possibilités de développement;

Attendu que ce développement se doit d'être concerté et planifié;

Attendu que ces quatre municipalités jugent qu'il y va de leurs intérêts d'unir leurs efforts et mettre en commun leurs ressources pour un développement rationnel et vigoureux;

Attendu que depuis l'engagement d'un commissaire industriel la Cité de Drummondville a réussi à attirer chez-elle des investissements industriels et commerciaux appréciables qui contribuent à stimuler l'économie et réduire le chômage;

Attendu que le chômage affecte encore un pourcentage très élevé de la population de ces quatre municipalités;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que demande soit faite au Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec d'accorder à ces quatre municipalités une subvention applicable à l'engagement d'un commissaire industriel ou agent de promotion économique dont le travail consisterait à promouvoir les investissements dans le territoire des quatre municipalités concernées.

ADOPTE

430/10/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166A, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 27 septembre 1971, pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce plan de subdivision soit adopté tel que soumis.

ADOPTE

431/10/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à faire parvenir un chèque de \$75.00 à la Société des Concerts comme subvention pour l'année 1971/1972.

ADOPTE

432/10/71

Il est proposé par le conseiller J.-M. Rose, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité verse à la Jeune Chambre une subvention au montant de \$2,041.00, représentant 50% du coût des décorations qui seront installées dans certaines rues de la Cité durant la période des fêtes.

ADOPTE

433/10/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, qu'une somme de \$900.00 soit donnée à l'Association des Scouts du Canada, District de Nicolet, afin de défrayer le coût des cours de formation de chefs d'équipe. Cette association devra cependant partager cette subvention avec l'Association des Boys Scouts de Drummondville au prorata des membres des deux organismes concernés.

ADOPTE

434/10/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la Cité verse une subvention au montant de \$100.00 aux Guides Catholiques du Canada, section de Drummondville.

ADOPTE

435/10/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à M. Jean-Paul Provencher un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham sous le numéro onze de la subdivision du lot numéro cent soixante-six A, mesurant cent cinquante (150') pieds de largeur par une profondeur de deux cent quatre-vingt-dix (290') pieds, ayant une superficie de quarante-trois mille cinq cents pieds carrés (43,500 p.c.), (166A-11 Grantham).

Cette vente est faite pour le prix de deux mille six cent dix (\$2,610.00) dollars payable à la signature du contrat.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire André Jean, lequel contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra également être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville, le susdit acte de vente et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

La présente résolution abroge une résolution antérieure portant le no. 360/9/71.

ADOPTE

436/10/71

La compagnie Berol Corporation of Canada Ltd., autrefois Eagle Pencil Company of Canada Ltd., demande la permission de vendre à North-Rite Manufacturing Ltd. le terrain dont elle est propriétaire dans le parc industriel de la Cité.

Cette permission est demandée aux termes d'une clause du contrat de vente passé le 17 avril 1967 devant Me. Gérard Fradet et enregistré sous le numéro 170386. Cette clause veut que l'acquéreur ne puisse vendre l'immeuble à un prix supérieur à celui payé sans l'offrir au préalable à la Cité qui a droit de le racheter au prix de vente.

Considérant que cette vente ne constitue qu'une réorganisation interne de cette industrie;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une vente qui affecte l'opération de cette usine;

Considérant l'avantage que cette transaction apporte à l'industrie locale;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu:

- 10 Que la Cité, par son maire Philippe Bernier et son greffier Laurent Bernier, intervienne à l'acte de vente pour reconnaître que la vente de Berol Corporation of Canada Ltd. à North-Rite Manufacturing Ltd. ne constitue pas une contravention aux termes du paragraphe "Conditions Spéciales" contenu à l'acte de vente par la Cité de Drummondville à Eagle Pencil Company

of Canada en ce que le prix de vente attribué au terrain; la Cité acceptant ce prix n'excède pas le coût originaire du terrain majoré des taxes payées depuis le 17 avril 1967, le tout au sens de cette clause et également que la Cité renonce pour cette présente vente seulement à ses droits en vertu de cette clause "Conditions Spéciales";

- 2° Qu'il est expressément entendu que la présente renonciation ne vaut que pour la vente de Berol Corporation of Canada Ltd. à North-Rite Manufacturing Ltd. et que cette clause subsistera à l'avenir entre la Cité de Drummondville et le nouvel acquéreur, North-Rite Manufacturing Ltd.

ADOPTE

437/10/71

Le conseiller J.-M. Rose donne avis de motion d'un règlement amendant la marge de recul d'une section de la rue Pinard (secteur 04-17).

438/10/71

ATTENDU QUE le C.N. a décidé d'annuler les trains numéros 122 - 123 reliant Montréal-Campbellton, Montréal-Québec et Montréal-Edmundston à compter de la fin d'octobre prochain;

ATTENDU QUE cette décision affecte la population du Centre du Québec et plus particulièrement Drummondville;

ATTENDU QUE la population affectée se compose surtout de gens à revenus moyens;

ATTENDU QUE les autres moyens de transport dans ce secteur sont très limités;

ATTENDU QUE le C.N. a pris d'autres dispositions pour affecter le moins possible les liaisons Montréal-Bas du Fleuve et Montréal-Edmundston;

ATTENDU QUE ce changement arrive au même moment qu'une augmentation substantielle du tarif des trains de passagers du C.N.;

ATTENDU QUE tous les trains du C.N. reliant Montréal et les Maritimes passent en plein coeur de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud et unanimement résolu que la Cité de Drummondville, conjointement avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, demandent à la Régie des Transports du Canada d'intervenir auprès des autorités du Canadian National pour qu'elles considèrent sérieusement les propositions suivantes:

- Que les trains numéros 20 - 25 fassent dorénavant un arrêt régulier à Drummondville, ce qui aurait pour effet d'établir un service quotidien aller-retour entre Drummondville et Québec et Drummondville et Edmundston.
- Que le C.N. étudie la possibilité d'établir un service d'auto-rails entre Ste-Foy et Mont-Joli avec correspondance pour les trains 20 - 25 reliant Montréal, Drummondville et Québec.
- Que le C.N. fasse de Drummondville un carrefour d'arrivées et de départs pour les passagers des Maritimes avec tous les secteurs du coeur du Québec (Sherbrooke, Drummondville, Trois-Rivières, Shawinigan, Victoriaville, etc...).

ADOPTÉ

439/10/71

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un acte de cession d'une partie du lot 165 N.S., Rang III du cadastre du Canton de Grantham, que le Ministère de la Voirie entend réserver pour l'élargissement du Boulevard Lemire.

ADOPTÉ

Les Ingénieurs-Conseils et l'Ingénieur de la Cité s'étant retirés dans la Salle de Comité pour étudier les soumissions présentées pour des travaux d'amélioration à l'usine de traitement d'eau, Son Honneur le Maire profite du délai nécessaire à cette étude pour faire le bilan des réalisations opérées au cours des quatre dernières années.

" Le Conseil municipal et ses employés, dit-il, ont pu avec la collaboration de la population donner à la Cité une administration saine et constructive axée sur le progrès. " Enumérant la liste des différents groupes sociaux qui oeuvrent dans notre communauté, il a remercié chaleureusement tous ceux qui ont contribué à l'amélioration du milieu et qui ont travaillé en harmonie avec le Conseil sortant de charge le 1er novembre 1971. Il a souhaité que la nouvelle administration puisse continuer à construire un Drummondville sans cesse plus grand, plus uni et plus prospère.

Quelques citoyens ont pris la parole pour féliciter les édiles municipaux pour le dévouement et la sincérité qu'ils ont démontrés en occupant avec dignité et sérieux des charges lourdes de responsabilités. D'autres ont souhaité que les administrateurs futurs intensifient le dialogue avec la population afin que le public soit mieux informé. Durant plusieurs minutes, la discussion a été orientée sur les problèmes de la finance qui constituent le cauchemar des administrateurs dans une économie qu'il faudrait réformer.

12 Octobre 1971

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX RECUS RE: NOTRE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES HUILES A MOTEUR ET GRAISSE.

FOURNISSEURS:	Environ 12 barils de 45 gallons huile à moteur H.D. Série 1	Environ 12 caisses de 24 pintes huile à moteur H.D. 10 20 30 40 etc.	Environ 4 contenants de 5 gallons huile a moteur régulière	Environ 7 baril de 45 gallons huile a moteur Diesel Série 3	Environ 5 barils de 45 gallons huile hydraulique	Environ 4 barils de 120 livres huile à différentiel Multigear 80, 90, 140	Environ 4 barils de 120 livres de graisse Multi-Purpose no. 2	Environ 2 caisses de 24 pintes huile à transmission automatique.
---------------	---	---	--	---	--	---	--	---

PRIX AU GALLON OU A LA LIVRE SELON LE CAS.

LES PETROLES IRVIN INC	\$1.35	\$1.81	\$1.58	\$1.48	\$0.89	\$0.24.7 Lb.	\$0.28 Lb.	\$2.07
PETROFINA CANADA LTEE	<u>\$1.05</u>	<u>\$1.51</u>	<u>\$1.26</u>	<u>\$1.22</u>	<u>\$0.76</u>	\$0.19.7 Lb. ou <u>\$1.82 gal.</u>	\$0.28.18 Lb.	<u>\$1.83</u>
PAUL DELISLE	\$1.25.6	\$1.90	\$1.55	\$1.51.6	\$0.93.9	\$0.24.75 Lb.	<u>\$0.26.6 Lb.</u>	\$2.20
TEXACO CANADA LTD.	\$1.22	\$1.52	\$1.59	\$1.38	\$0.80	\$0.24.5 Lb.	\$0.27 Lb.	\$2.10
ACKLANDS QUEBEC LTEE	\$1.55	\$1.70	\$1.70	\$1.80	\$1.40	\$0.28 Lb.	\$0.33 Lb.	\$2.10

LES PRIX SOULIGNES INDIQUENT LES MEILLEURS PRIX SOUMIS.

Séance du 12 octobre 1971 - Cédule "A"

Gé Bergeron, Acheteur.

12 Octobre 1971

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX RECUS RE: NOTRE DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DES HUILES A CHAUFFAGE.

FOURNISSEURS:	Environ 8,000 gallons huile à chauffage légère no. 1	Environ 130,000 gallons huile à chauffage légère no. 2	Environ 30,000 gallons huile à chauffage lourde no. 4	Environ 25,000 gallons huile à chauffage lourde no. 6-B
LES PETROLES IRVING INC.	<u>\$0.19</u>	<u>\$0.14.9</u>		
REBERT LECLAIR ENRG	\$0.20.5			
PETROFINA CANADA LTEE	\$0.20.8	\$0.15.79		
TEXACO CANADA LTD	\$0.20.7	\$0.15.80		
LES PETROLES DRUMMOND BEAULIEU		\$0.16.85	<u>\$0.14.25</u>	<u>\$0.12.45</u>
FOURNIER LIMITEE	\$0.20	\$0.15.4		

LES PRIX SOULIGNES INDIQUENT LES MEILLEURS SOUMIS.

Séance du 12 octobre 1971 - Cédule "B"

G. Bergeron, Ach.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

USINE DE TRAITEMENT D'EAU

ENTREPRENEURS-GENERAUX

	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>	<u>Total Etapes 1 et 2</u>
- Deshaies & Raymond	\$278,777.00	\$ 87,380.00	\$366,157.00
	Taxe prov. 9,600.00	3,200.00	12,800.00
	Taxe féd. 10,200.00	4,400.00	14,600.00
Total incl. les taxes	\$298,577.00	\$ 94,980.00	\$393,557.00
- Adélar Jacques Ltée	Total incl. les taxes \$319,000.00	\$ 99,400.00	\$418,400.00

MECANIQUE HYDRAULIQUE

- Francis Hankin	\$212,843.00	\$111,864.00	\$324,707.00
	Taxe prov. 12,442.00	5,567.00	18,009.00
	Taxe féd. 16,915.00	6,381.00	23,296.00
Total incl. les taxes	\$242,200.00	\$123,812.00	\$366,012.00
- Hydro <i>Mécanique Inc</i> Dynamique Ltée	\$283,300.00	\$153,150.00	\$436,450.00
	Taxe prov. 16,200.00	7,350.00	23,550.00
	Taxe féd. 19,500.00	8,500.00	28,000.00
Total incl. les taxes	\$319,000.00	\$169,000.00	\$488,000.00
- Monco Construction Cie Ltée	\$266,444.00	\$176,647.00	\$443,091.00
	Taxe prov. 14,800.00	6,400.00	21,200.00
	Taxe féd. 18,500.00	8,000.00	26,500.00
Total incl. les taxes	\$299,744.00	\$191,047.00	\$490,791.00
- Degrémont Canada Ltée	\$235,500.00	\$124,370.00	\$359,870.00
	Taxe prov. 13,200.00	5,800.00	19,000.00
	Taxe féd. 16,400.00	7,550.00	23,950.00
Total incl. les taxes	\$265,100.00	\$137,720.00	\$402,820.00

ELECTRICITE

	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>	<u>Total Etapes 1 et 2</u>
- Paul Savard Inc.	\$164,160.00	\$ 32,500.00	\$196,660.00
Taxe prov.	9,900.00	5,800.00	15,700.00
Taxe féd.	<u>11,940.00</u>	<u>4,300.00</u>	<u>16,240.00</u>
Total incl. les taxes	\$186,000.00	\$ 42,600.00	\$228,600.00
- Armand Toupin Inc.	\$168,756.26	\$ 12,727.13	\$181,483.39
Taxe prov.	11,844.34	841.75	12,686.09
Taxe féd.	<u>13,604.04</u>	<u>966.81</u>	<u>14,570.85</u>
Total incl. les taxes	\$194,204.64	\$ 14,535.69	\$208,740.33
- Adrien Vachon Ltée	\$179,023.56	\$ 40,333.81	\$219,357.37
Taxe prov.	12,463.97	694.51	13,158.48
Taxe féd.	<u>8,512.47</u>	<u>871.68</u>	<u>9,384.15</u>
Total incl. les taxes	\$200,000.00	\$ 41,900.00	\$241,900.00
- Namur Equipement Ltée	\$268,175.00	\$ 39,025.00	\$307,200.00
Taxe prov.	16,100.00	2,600.00	18,700.00
Taxe féd.	<u>21,600.00</u>	<u>3,500.00</u>	<u>25,100.00</u>
Total incl. les taxes	\$305,875.00	\$ 45,125.00	\$351,000.00

OZONE

- Cie Canadienne des Eaux et de l'Ozone	nil	\$ 80,885.20	
Taxe prov.	nil	4,228.80	
Taxe féd.	<u>nil</u>	<u>exempt</u>	
Total incl. les taxes	nil	\$ 85,114.00	

ENTREPRENEURS
CONTROLE ET INSTRUMENTATION

	<u>Etape 1</u>	<u>Etape 2</u>	<u>Total Etapes 1 et 2</u>
- I.C.S. Ltée	\$ 27,780.00	\$ 18,642.00	\$ 46,422.00
Taxe prov.	1,325.00	949.00	2,274.00
Taxe féd.	<u>1,773.00</u>	<u>1,200.00</u>	<u>2,973.00</u>
Total incl. les taxes	\$ 30,878.00	\$ 20,791.00	\$ 51,669.00
- Honeywell Controls Ltd.	\$ 36,690.00	\$ 33,372.00	\$ 70,062.00
Taxe prov.	1,101.00	1,518.00	2,619.00
Taxe féd.	<u>1,703.00</u>	<u>2,348.00</u>	<u>4,051.00</u>
Total incl. les taxes	\$39,494.00	\$ 37,238.00	\$ 76,732.00
- Degrémont Canada Ltée	\$ 32,075.00	\$ 20,102.70	\$ 52,177.70
Taxe prov.	1,404.16	1,054.08	2,458.24
Taxe féd.	<u>1,880.64</u>	<u>1,411.80</u>	<u>3,292.44</u>
Total incl. les taxes	\$ 35,359.80	\$ 22,568.58	\$ 57,928.38
<u>Travaux sous-marins</u>			
- Grant-Mills Ltd.	Total incl. les taxes \$ 74,100.00	nil	
- Marinex Inc.	\$ 55,453.85	nil	
Taxe prov.	1,969.55	nil	
Taxe féd.	<u>2,372.60</u>	<u>nil</u>	
Total incl. les taxes	\$ 59,796.00	nil	

440/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 940 prévoyant un emprunt de \$1,055,000.00 pour les améliorations qui seront apportées à l'usine de traitement d'eau.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ce règlement No. 940 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au mardi 19 octobre 1971 à 8:00 P.M.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurent Bernier
 Greffier

.....
R. Bernier
 Maire

19 octobre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 octobre 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour les raisons suivantes:

- " 1- Lecture et adoption des comptes à date.
- 2- Acceptation des mutations de propriétés.
- 3- Engagement de l'architecte Laurent Joyal, re: préparation des plans et devis d'une annexe à l'Hôtel de Ville.
- 4- Autorisation au trésorier de réduire l'évaluation de certaines fiches conformément aux conditions de l'annexion du territoire de Grantham-Ouest.
- 5- Correction de la fiche no. 7363.
- 6- Lecture publique du règlement no. 940 (agrandissement du filtre).
- 7- Lecture publique du règlement no. 938 (zonage du secteur 01-18 - re: Chemcell).

- 8- Lecture publique du règlement no. 942 (zonage des secteurs IB 06-12 et IA 06-18).
- 9- Lecture publique du règlement no. 943 (zonage des secteurs 06-02, 06-03 et 09-04 - re: secteur Grantham-Ouest).
- 10- Lecture du règlement no. 945 modifiant le règlement no. 858 (marché public).
- 11- Vente à Lionel Houle d'une partie du lot 141-475.
- 12- Achat par la Cité de partie des lots 140 et 141-524. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lindor Letendre, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

441/10/71 Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 940 prévoyant le financement des travaux nécessaires pour augmenter la capacité de production de l'usine de traitement d'eau de la Cité.

442/10/71 Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 11 octobre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$342,132.09.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-M. Rose, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

443/10/71 Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 5072 à 5117 inclusivement. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

444/10/71 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal soient retenus pour la confection des plans et devis d'une annexe à l'Hôtel de Ville de la Cité dans laquelle seront installés les locaux du Service de Protection.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Service de la Trésorerie qui désire faire corriger certaines fiches d'évaluation du secteur annexé de Grantham-Ouest.

Le Conseil désire avoir des informations supplémentaires à ce sujet et consulter le règlement d'annexion de ce secteur avec Drummondville avant de prendre une décision.

445/10/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la fiche no. 7363 soit corrigée pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
7363	Ancienne évaluation (150- 155 et 155A Gr.)	\$3,050.	\$8,750.	\$11,800.
7363-1	Nouvelle évaluation (P.150- 155 et 155A)	\$1,550.	\$5,925.	\$ 7,475.
7363	Nouvelle évaluation (P.150- 155 et 155A)	\$1,300.	\$2,825.	\$ 4,125.

ADOPTE

446/10/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 938 modifiant l'utilisation du secteur 01-18.

447/10/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 942 modifiant les limites des secteurs IB 06-12 et IA 06-18.

448/10/71

Conformément aux prescriptions de l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 943 modifiant les limites des secteurs 06-02, 06-03 et 09-04.

449/10/71

Lecture est donnée du règlement No. 945 modifiant le taux de location des tables et des étaux au marché public.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 945 soit adopté.

ADOPTE

450/10/71 Attendu que le Gouvernement Fédéral a annoncé un programme d'aide aux municipalités pour des travaux pouvant être réalisés au cours des prochains mois;

Attendu que ce programme permettra de procurer de l'emploi à de nombreux travailleurs;

Attendu que la Cité est désireuse de bénéficier des avantages offerts par le Gouvernement Fédéral;

Attendu que la Cité de Drummondville a actuellement des projets dont elle pourrait accélérer l'exécution;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes afin que la Cité de Drummondville puisse bénéficier de tous les avantages de ce programme.

ADOPTE

451/10/71 Considérant l'importance du développement économique régional;

Considérant l'intérêt que les Ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion Economique Régionale portent à l'égard du projet pilote "Stratégie de Développement Economique de Drummondville et de sa Région";

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
ET UNANIMEMENT RESOLU:

Que le Greffier de la Cité, M. Laurent Bernier, et le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, entreprennent en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, des démarches auprès des Ministères Fédéraux précités, afin que ce projet soit réalisé le plus tôt possible et que ces personnes soient autorisées à négocier avec les autorités concernées ains qu'à leur fournir tous les renseignements nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil n'ayant pas étudié les item 11 et 12 de l'ordre du jour de cette assemblée spéciale, ils sont donc reportés à une séance ultérieure.

441A/10/71 Le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-propriétaire ne demande le vote sur le règlement No. 940, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

446A/10/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 938, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

447A/10/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No.942, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

448A/10/71

Le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande le vote sur le règlement No. 943, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté à toutes fins légales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

..... Laurent Bessier
Greffier

..... 
Maire

22 octobre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 octobre 1971; cette séance en étant une SPECIALE convoquée pour la raison suivante:

" Autoriser 2 représentants de la Cité à signer le renouvellement de la convention collective de l'Unité des Policiers pour les années 1971 et 1972. "

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Raymond Luneau, J.A. Michaud, Roger Prince et J.-M. Rose, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

452/10/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le renouvellement de la convention collective de l'Unité des Policiers pour les années 1971 et 1972.

ADOPTE

Son Honneur le Maire, au nom du Conseil, veut remercier les membres de l'Unité des Policiers pour avoir accepté de réouvrir les négociations qui ont permis d'en arriver à une entente acceptable par les deux parties concernées.

Le constable Gérard Lefebvre, président de l'Unité des Policiers, exprime sa satisfaction au nom de ceux qu'il représente.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Philippe Bernier
Greffier

.....
Philippe Bernier
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Philippe Bernier, homme d'affaires,
de la Cité de Drummondville, ayant été réélu maire de la Cité
de Drummondville à l'occasion de l'élection municipale tenue
à Drummondville le 1er novembre 1971, jure que je remplirai les
devoirs de ma charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!


.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.


.....
Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Lindor Letendre, gérant des ventes, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Lindor Letendre
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Laurie Benoit
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, J. Adélarde Michaud, homme d'affaires, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

J. Adélarde Michaud
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Laurie Benoit
Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Laval Allard, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 3, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Laval Allard
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Saint-Benoit
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roger Marier, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 4, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Roger Marier
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Saint-Benoit
Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Alphonse Paradis, superviseur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 5, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....*Alphonse Paradis*.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Lauréat Bessis
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Roger Prince, commerçant, de la Cité de Drummondville, ayant été réélu conseiller au siège No. 6, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....*Roger Prince*.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Lauréat Bessis
Greffier de la Cité de
Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Jean-Paul Généreux, opérateur, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 7, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Jean-Paul Généreux
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Laurent Bernier
Greffier de la Cité de
Drummondville

- - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Lucien Couture, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu conseiller au siège No. 8, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du 1er novembre 1971, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Lucien Couture
.....

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
8 novembre 1971.

Laurent Bernier
Greffier de la Cité de
Drummondville.

8 novembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 novembre 1971; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

453/11/71

Le Conseil prend connaissance de dix (10) soumissions produites pour une émission d'obligations de la Cité de Drummondville au montant de \$825,000.00. Le détail de ces soumissions est consigné à la cédule "A" annexée au procès-verbal de la présente assemblée pour en faire partie intégrante. Le résultat de cet appel d'offres sera transmis au Ministère des Affaires Municipales qui fera les recommandations nécessaires à la Cité.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que soit retenue la soumission qui aura été jugée par le Ministère des Affaires Municipales comme étant la plus avantageuse pour la Cité (Morgan, Ostiguy & Hudon Inc.).

ADOPTE

454/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire imprimer, au coût le plus avantageux pour la Cité, les obligations prévues à l'émission de \$825,000.00 pour laquelle des soumissions ont été reçues à la présente assemblée.

ADOPTE

455/11/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12, 19 et 22 octobre 1971. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

LA CITE DE DRUMMONDVILLE
COMITES D'ADMINISTRATION

SEANCE DU CONSEIL
DU 8 NOVEMBRE 1971 -

ANNEXE "A"

Président

M. LINDOR LETENDRE

Parcs, sports et affaires culturelles

{ Parcs
Terrains de jeux
Piscines
Stadium
Centre Civique
Centre Culturel
Bibliothèque
Service de la Récréation

2 M. J.A. MICHAUD

Génie et travaux publics

{ Voirie
Services municipaux
Entretien des bâtiments

3 M. LAVAL ALLARD

Services communautaires

{ Marché
Filtre
Aéroport

4 M. ROGER MARIER

Aménagement du territoire

{ Construction et zonage
Commission d'Urbanisme

5 M. ALPHONSE PARADIS

Personnel

{ Conventions collectives
Bonne Entente

6 M. ROGER PRINCE

Finance

{ Contrôle budgétaire
Revenus - dépenses
Taxes - octrois
Trésorerie
Secrétariat

7 M. JEAN-PAUL GENEREUX

Protection

{ Police et pompiers
Protection-incendie
Circulation
Assurances
Protection Civile

8 M. LUCIEN COUTURE

Relations extérieures

{ Chambre de Commerce
C.D.R.
Publicité

MAIRE

M. PHILIPPE BERNIER

Estimation municipale

Son Honneur le Maire s'adresse à l'assistance pour féliciter les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles démontrent à l'égard de l'administration municipale. Après avoir souhaité que les assistances soient sans cesse plus nombreuses, il exprime l'opinion que le Centre Culturel pourrait être utilisé si nécessaire afin de rendre l'information accessible à tous les intéressés.

456/11/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 octobre au 1er novembre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$527,535.93.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

457/11/71

La Cité n'ayant reçu qu'une seule soumission pour la fourniture d'une auto-police fabriquée spécialement pour le travail de patrouille, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que cette soumission soit retournée sans être ouverte et que de nouvelles soumissions soient demandées aux garagistes locaux capables de fournir un véhicule conforme aux spécifications de la Cité.

ADOPTE

M. Serge Dionne, présent à l'assemblée, demande au Conseil s'il peut espérer que le lot qu'il possède au Domaine du Boulevard soit desservi prochainement afin qu'il puisse y ériger une construction.

Le Conseil l'informe que ce lot étant localisé dans un secteur qu'il faudra desservir par un nouveau bassin de drainage dont l'aménagement sera très dispendieux, le nombre de constructions projetées dans ce secteur devra être suffisant pour justifier les investissements que la Cité devra effectuer.

Le greffier donne la liste des comités du Conseil formés au lendemain des élections du 1er novembre 1971. (ANNEXE "A")

Son Honneur le Maire informe l'assemblée que selon une coutume établie depuis longtemps, il a pris l'initiative de nommer lui-même les présidents des 8 comités qui opéreront durant le terme d'office en cours et que ces présidents auront le privilège de s'associer des collaborateurs à leur choix.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les dirigeants du poste de radio CKVL et CKVL-FM informent le Conseil qu'une délégation sera à l'Hôtel de Ville de Drummondville à 4:45 heures P.M. le 23 novembre afin de rencontrer les autorités municipales à l'occasion du 25e anniversaire de fondation du poste CKVL.
- L'Honorable Gérard D. Lévesque, Ministre de l'Industrie et du Commerce, accuse réception d'une demande d'assistance financière pour le commissariat industriel régional que la Cité désire mettre sur pied.
- La Municipalité des Cantons-Unis de Wendover & Simpson informe le Conseil qu'elle n'accepte pas de se joindre à la Cité pour créer un commissariat industriel régional.

458/11/71

Lecture est donnée d'une lettre de l'exécutif du Parti Québécois Drummond concernant un pamphlet qui a circulé dans la Cité durant la période électorale.

Le conseiller Roger Marier demande à Son Honneur le Maire s'il peut faire une mise au point qu'il considère de la plus haute importance. Permission lui est accordée. S'adressant alors au maire et aux conseillers élus dont les noms apparaissent sur un feuillet portant les armoiries de la Cité, distribué durant les dernières heures de la campagne électorale et le jour de l'élection du 1er novembre; il demande si un ou des membres du Conseil connaissent l'origine de ce feuillet qu'il qualifie de torchon, à cause des propos libelleux et diffamatoires qui sont inscrits à l'endos. Egalement, il veut savoir pourquoi le maire et les autres conseillers dont les noms apparaissent sur ce feuillet, ne se sont pas dissociés de cette publicité tendancieuse.

Son Honneur le Maire et les autres conseillers concernés disent ignorer l'origine de ce pamphlet, et qu'ils n'ont pas donné leur consentement à son impression pas plus qu'à sa distribution.

Suite à une longue discussion sur le sujet précité, le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, proposé que les membres élus du Conseil dont les noms apparaissent sur un feuillet portant les armoiries de la Cité et à l'endos duquel apparaissent des accusations tendancieuses, se dissocient de cette publicité de mauvais goût et que la Sureté Municipale soit chargée de faire enquête afin de connaître le nom de l'imprimeur et le nom de la ou des personnes qui ont fait imprimer ce pamphlet.

ADOPTE

459/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat concernant un échange de terrain avec Roland Bolduc Inc. pour la somme nominale de \$1.00. Ce contrat sera à la charge du requérant, Roland Bolduc Inc., et sera préparé par le notaire de son choix.

ADOPTE

460/11/71

Suite à une demande de l'Association des Vendeurs au Marché Public, il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que l'ouverture du marché public soit permise les jeudis 23 et 30 décembre 1971 au lieu des vendredis 24 et 31 décembre 1971, afin d'accommoder la clientèle au cours de la période des fêtes.

ADOPTE

461/11/71

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Claude Bourgault, qui démissionne de son poste de membre de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville à cause de ses nombreuses occupations.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette démission soit acceptée et que M. Robert Benoit soit nommé pour le remplacer.

ADOPTE

462/11/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que MM. les conseillers Roger Marier et Lucien Couture soient nommés membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour remplacer MM. Jules Dupuy et Raymond Luneau, ex-conseillers.

ADOPTE

463/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'une somme de \$25.00 soit accordée comme subvention à chacune des associations suivantes à l'occasion de leur campagne annuelle de souscriptions:

- L'Aide aux Jeunes de Drummondville
- Les Argentins de Drummondville
- Le Club Optimiste de Drummondville Inc.

ADOPTE

464/11/71

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 550 - Amende pour infractions.

465/11/71

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement du marché public No. 858 - heures d'ouverture du marché de janvier à avril de chaque année.

466/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot no. 151, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 27 septembre 1971, pour le compte de: Le Fanion Ltée.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce plan de subdivision soit accepté à condition que les parties 151-504 (rue), 151-505 (rue), 151-506 (rue) et 151-507 (rue) soient cédées à la Cité pour ouverture de rues.

ADOPTE

467/11/71

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier:

- 1° que la Cité de Drummondville vende à Lionel Houle Ltée une partie du lot numéro 141-475 (rue - parcelle "A") et une autre partie de ce lot numéro 151-475 (rue - parcelle "E"), apparaissant à la description technique portant le numéro 2289 préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 6 octobre 1971. Cette vente sera faite pour la somme nominale de \$1.00 et autres considérations;
- 2° que la Cité de Drummondville achète de Lionel Houle Ltée une partie non subdivisée du lot numéro 140 (parcelle "C") et une partie non subdivisée du lot numéro 141 (parcelle "D"), apparaissant à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 6 octobre 1971 et portant le numéro 2289. Cet achat sera fait pour la somme nominale de \$1.00 et autres considérations.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente et l'acte d'achat précités qui seront préparés par le notaire P.E. Bordeleau. Ces personnes sont également autorisées à apporter aux actes précités toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

468/11/71

Lecture est donnée du règlement No. 941 modifiant la marge de recul (cédule "A" du règlement No. 801) pour une partie de la rue Pinard.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement No. 941 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 22 novembre 1971.

469/11/71

Lecture est donnée du règlement No. 946 concernant la circulation des véhicules dans les rues de la Cité en période de dégel ou durant l'exécution de travaux.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce règlement No. 946 soit adopté.

ADOPTE

Le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville (Section des Employés de Bureau) dénonce la convention collective qui expire le 31 décembre 1971 et demande une rencontre avec le Conseil pour le 23 novembre 1971 à 2:00 P.M., afin de soumettre le texte des modifications qu'il désire inscrire dans la prochaine convention.

Le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville (employés manuels) dénonce la convention collective qui expire le 31 décembre 1971 et demande une rencontre avec le Conseil pour le 23 novembre 1971 à 2:00 P.M., afin de soumettre le texte des modifications qu'il désire inscrire dans la prochaine convention.

470/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan de subdivision du lot numéro 50-284, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 13 août 1971, pour le compte de MM. Gilles Ouellet et Gaston Boisselle, soit accepté à condition que l'observance du règlement No. 801 et de ses amendements soit respectée.

ADOPTE

471/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le plan de subdivision des lots nos 457-1, 458-1, 459-1 et 460-1, préparé par

l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 28 octobre 1971, pour le compte de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, soit accepté.

ADOPTE

472/11/71

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville, le 23 avril 1970, a signé un contrat avec la Société d'Habitation du Québec prévoyant un emprunt de \$733,061.25 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Centre-Ville" ratifié par l'arrêté en conseil No. 1364 du 25 mars 1970;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'au 1er juillet 1971, la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de \$13,075.34 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de \$13,075.34 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 23 avril 1970 et suivant l'autorisation prévue au règlement numéro 878 dûment approuvé;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,
 ET RESOLU CE QUI SUIT:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1971 pour un montant en capital de \$13,075.34 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil No. 1364 du 25 mars 1970.

Les 15 obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1972 et la dernière en 1986.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec ou à tout autre détenteur enregistré au siège social de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTE

473/11/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les fiches suivantes soient corrigées pour se lire comme suit:

<u>Fiche</u>		<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
2554	Ancienne évaluation	\$2,100.	\$5,250.	\$7,350.
(1/11/71)	Nouvelle évaluation	\$2,100.	\$5,100.	\$7,200.
6426	Ancienne évaluation	\$22,800.	\$7,000.	\$29,800.
(1/10/70)	Nouvelle évaluation	\$22,800.	-	\$22,800.
6436A	Ancienne évaluation	-	\$2,825.	\$2,825.
(1/6/71)	Nouvelle évaluation	-	-	-
19677	Ancienne évaluation	\$4,000.	\$2,550.	\$6,550.
(10/9/71)	Nouvelle évaluation	\$4,000.	-	\$4,000.
1138	Ancienne évaluation	\$5,450.	\$5,425.	\$10,875.
(1/9/71)	Nouvelle évaluation	\$5,450.	\$5,300.	\$10,750.

ADOPTÉ

474/11/71

Vu l'expropriation d'une bande de terrain par le Ministère de la Voirie, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que les fiches ci-après mentionnées soient corrigées pour se lire comme suit:

Fiche

14300-5	Ministère de la Voirie	nouvelle fiche NON IMPOSABLE (valeur nominale \$1.00)	
		<u>Ancienne évaluation</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
14300-1	Cité de Drummondville NON IMPOSABLE	\$784,250.00	\$783,800.00
13849	Régo Ltée	1,075.00	825.00
13850	Régo Ltée	1,075.00	825.00
13851	Régo Ltée	1,075.00	825.00
13846	Henri Berthiaume	1,000.00	775.00
13847	Henri Berthiaume	1,000.00	750.00
13801	Henri Berthiaume	19,800.00	19,775.00
13907	Cyprien Laforce	7,775.00	-
13706	Laiterie Lamothe & F.	31,825.00	31,675.00

et ces corrections seront effectives à compter du 2 septembre 1971.

ADOPTÉ

475/11/71

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummond-

ville soit autorisée à emprunter de toute banque à charge acceptée par la Commission Municipale du Québec, par billet promissoire, un montant de \$950,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$950,000.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 940. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$950,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Son Honneur le Maire invite les membres du Conseil et les officiers municipaux à participer à une importante "Réunion d'Information" sur le programme des initiatives locales destiné aux municipalités du Québec, qui se tiendra au Centre Culturel de Drummondville le 12 novembre 1971 à partir de 10:00 heures A.M. Cette réunion est organisée par l'Union des Municipalités dont le maire Philippe Bernier est directeur.

476/11/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Genest, soit autorisé à faire installer:

- 1 lampe vapeur de mercure de 250 watts, sur la rue St-Henri
- 1 lampe vapeur de mercure de 250 watts, sur la rue Lapointe
- 4 lampes vapeur de mercure de 400 watts, sur la rue Cormier
- 5 lampes vapeur de mercure de 400 watts, sur la rue Farrell
- 3 lampes vapeur de mercure de 400 watts, sur la rue Haggerty

ADOPTE

477/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les augmentations de traitement détaillées ci-après soient accordées aux officiers suivants du Service de Protection:

	<u>1971</u>	<u>1972</u>
- M. Conrad Proulx Directeur de Police	\$800.00	\$800.00
- M. Jean-Marie Précourt Directeur-adjoint	\$800.00	\$800.00

ADOPTE

CITE DE DRUMMONDVILLE

EMISSION D'OBLIGATIONS \$825,000. - 1er DECEMBRE 1971

TABLEAU DES SOUMISSIONS PRODUITES
(séance du Conseil du 8 nov. 1971)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéances</u>	<u>RENDEMENT</u>
MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.	98.35%	7½%	\$329,000. - 1er déc. 1972-1981 \$496,000. - 1er déc. 1981	7.7826%
BANQUE CANADIENNE NATIONALE DUROCHER RODRIGUE & CIE LTEE CREDIT QUEBEC INC. FLORIDO MATTEAU INC. TASSE & ASSOCIES LIMITEE BELL GUINLOCK & CO. LTD.	98.14%	7½%	\$708,000. - 1er déc. 1972-1981 \$117,000. - 1er déc. 1991	7.7966%
MARC CARRIERE, LIMITEE	97.89%	7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$324,000. - 1er déc. 1981 \$117,000. - 1er déc. 1991	7.8372%
RAYMOND CAMUS INC. (télégramme reçu le 9/11/71 - REFUSE)	97.55%	7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$324,000. - 1er déc. 1981 \$117,000. - 1er déc. 1991	7.8926%
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA GEOFFRION, ROBERT & GELINAS INC. GREENSHIELDS INC. MEAD & CO. LTD. MOLSON, ROUSSEAU & CIE LTEE	97.70%	7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$441,000. - 1er déc. 1981	7.8960%

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
DU 8 NOVEMBRE 1971

ANNEXE - rés. 453/11/71

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>	<u>Taux</u>	<u>Echéances</u>	<u>RENDEMENT</u>
DOMINION SECURITIES CORPORATION LIMITED A.E. AMES & CO. LTD. BANQUE ROYALE DU CANADA PITFIELD, MACKAY, ROSS & CO. LTD.	97.00% <u>.69%</u> 97.69%	7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$441,000. - 1er déc. 1981	7.8978%
RENE T. LECLERC INCORPOREE CLICHE ET ASSOCIES LTEE GRENIER, RUEL & CIE INC.	97.51%	7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$324,000. - 1er déc. 1981 \$117,000. - 1er déc. 1991	7.8991%
NESBITT THOMSON SECURITIES LIMITED MAISON PLACEMENTS CANADA INC. GAIRDNER & CO. LTD.	97.377%	7½%	\$825,000. - 1er déc. 1972-1981	7.9527%
GINGRAS, REID, GAUDREAU, INC. LA CORPORATION DE PRET DE QUEBEC OSCAR DUBE & CIE INC. GARNEAU, BOULANGER LTEE J.E. LAFLAMME LTEE	98.33%	7½% 8 % 7½%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$324,000. - 1er déc. 1981 \$117,000. - 1er déc. 1991	7.9837%
LEVESQUE, BEAUBIEN INC.	98.029%	7½% 7¾%	\$384,000. - 1er déc. 1972-1981 \$441,000. - 1er déc. 1981	7.9977%

Bureau du Greffier
Ce 9 novembre 1971.

PRÊT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION
DU QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE L'AS-
SEMBLÉE DU 8 NOV. 1971

Tableau de Remboursement

ANNEXE - rés. 472/11/71

Corporation: Drummondville, Cité Règlement: 878

Comté : Drummond Taux : 7 7/8%

Montant : \$ 13,075.34 Terme : 15 ans

Obligations datées du 1/7/71

	Intérêt	Capital	Total	Solde
				\$ 13,075.34
1	\$ 1,049.95	\$ 480.44	\$ 1,530.39	12,594.90
2	1,011.37	519.02	1,530.39	12,075.88
3	969.70	560.69	1,530.39	11,515.19
4	924.67	605.72	1,530.39	10,909.47
5	876.03	654.36	1,530.39	10,255.11
6	823.48	706.91	1,530.39	9,548.20
7	766.72	763.67	1,530.39	8,784.53
8	705.40	824.99	1,530.39	7,959.54
9	639.16	891.23	1,530.39	7,068.31
10	567.58	962.81	1,530.39	6,105.50
11	490.27	1,040.12	1,530.39	5,065.38
12	406.75	1,123.64	1,530.39	3,941.74
13	316.53	1,213.86	1,530.39	2,727.88
14	219.05	1,311.34	1,530.39	1,416.54
15	113.75	1,416.54	1,530.29	-0-
	<u>9,880.41</u>	<u>13,075.34</u>	<u>22,955.75</u>	

Vraie Copie Certifiée

Ce 8e jour de novembre 19 71



GREFFIER

478/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que M. Jean-Guy Moreau, C.A., directeur du Service de la Trésorerie, assume temporairement la fonction de Directeur de la Promotion Economique et qu'un salaire additionnel de \$1,500.00 lui soit attribué pour la période s'étendant du 8 novembre 1971 au 31 décembre 1972.

ADOPTE

479/11/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Lindore Letendre assume les fonctions de pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE

480/11/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que des sympathies soient adressées à la famille du Dr. Gaston Rodrigue, décédé récemment.

ADOPTE

481/11/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard et unanimement résolu que des sympathies soient offertes au conseiller Lindor Letendre et à sa famille à l'occasion du décès récent de Mme Georges Letendre.

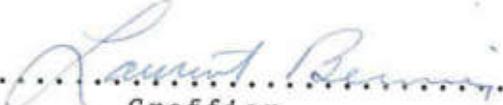
ADOPTE

482/11/71

Sur les instances de Me. Roger Blais, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindore Letendre, que la Cité de Drummondville demande au gouvernement provincial d'amender le deuxième paragraphe de l'article 249 de la Loi Electorale, afin de permettre aux étudiants inscrits sur la liste électorale de pouvoir exercer leur droit de vote dans des bureaux spéciaux de scrutin lors de la tenue d'une élection municipale.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

22 novembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 novembre 1971; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Gagnéux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

483/11/71

A 8:00 heures P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 941 modifiant la marge de recul (cédule "A" du règlement No. 801) pour une partie de la rue Pinard.

484/11/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

485/11/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus pour la période se terminant le 15 novembre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$188,789.18.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le conseiller Roger Prince explique à l'assemblée que dorénavant la lecture de la liste des comptes sera abrégée en autorisant le trésorier à ne donner que le total des dépenses affectées à chaque poste du budget. Cette procédure sera employée afin de gagner un temps précieux qui sera consacré à l'information concernant des sujets d'actualité.

Toutefois, la liste des comptes et la liste des mutations de propriétés seront affichées dans la Salle des Délibérations pour le bénéfice de ceux qui désirent en prendre connaissance. Egalement, toute personne désireuse de se procurer copie de ces

listes pourra le faire en payant le tarif approuvé par le Ministère des Affaires Municipales.

Le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, propose que l'ordre du jour des assemblées soit respecté et qu'ensuite les personnes présentes soient autorisées à questionner le Conseil ou à émettre leurs suggestions.

Cette proposition est longuement discutée par l'assistance et finalement MM. Roger Prince et Laval Allard acceptent de la retirer. Unanimement, le Conseil décide qu'au début de chaque assemblée une période de quelques minutes sera mise à la disposition du public, afin de permettre aux citoyens d'exposer leurs opinions ou faire des suggestions aux dirigeants municipaux. Le maire agira comme modérateur. L'ordre du jour une fois épuisé, une autre période sera allouée à l'assistance, afin de lui permettre de formuler ses commentaires sur les décisions du Conseil. Le maire se réserve le droit d'accepter des interventions pertinentes durant les assemblées si les sujets discutés les justifient.

486/11/71

Lecture est donnée des mutations de propriétés portant les numéros 5118 à 5143 inclusivement. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par une trentaine de résidents des rues Hériot, Holmes et Des Forges, qui se plaignent des inconvénients et des dommages qui leur sont causés par la suie qui provient des usines Dominion Dyeing and Printing et Texon.

Son Honneur le Maire informe ces requérants que l'aviseur légal a vérifié les règlements de la Cité qui peuvent être appliqués afin de corriger cette situation, et que les usines concernées seront avisées sans délai de voir à apporter les correctifs qui s'imposent. En cas de récurrence, l'aviseur légal sera chargé d'appliquer les sanctions prévues aux règlements municipaux.

487/11/71

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour la fourniture d'une auto-patrouille en échange d'un véhicule de marque Dodge 1970:

- DRUMMOND AUTO LTEE \$2,490.00 taxes incluses
- PINARD & PINARD LTEE \$2,800.00 plus taxe provinciale

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Génereux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la plus basse soumission, soit celle présentée par Drummond Auto Ltée, soit acceptée.

ADOPTE

488/11/71

Le Conseil prend connaissance d'une soumission présentée par Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg., au prix de \$1,280.00, pour la démolition de l'édifice Tétreault sis au 423 rue Lindsay.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée et que le Directeur des Travaux Publics soit par la présente autorisé à signer une convention avec Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg. pour la démolition de l'édifice Tétreault.

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince souhaite que le Conseil établisse une politique sur l'attitude à prendre lorsqu'une seule soumission est présentée suite à un appel d'offres de la Cité. Il se dit fort étonné que le Conseil ait demandé de nouvelles soumissions pour la fourniture d'une auto-patrouille parce qu'une seule soumission avait été présentée et que l'unique soumission reçue pour la démolition de l'édifice Tétreault soit acceptée.

La soumission présentée par Les Entreprises de Démolition du Québec Enrg. ayant été ouverte avant que M. Prince ne formule des commentaires jugés très pertinents par ses collègues, il est donc convenu de retenir cette soumission.

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'administration de l'Hôpital Ste-Croix adresse au Conseil ses plus sincères remerciements pour le témoignage de sympathies formulé lors du décès de son directeur général, le docteur Gaston Rodrigue. La collaboration du corps policier lors du cortège funèbre est aussi soulignée.
- L'exécutif de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. offre ses félicitations aux membres du Conseil réélus et élus le 1er novembre 1971, et fournit l'assurance de sa plus entière collaboration.
- La Ligue des Propriétaires félicite le nouveau Conseil et offre sa collaboration à la bonne marche des affaires municipales.
- L'Unité des Policiers de Drummondville Inc. informe le Conseil que le Comité de Bonne Entente pour la durée de la convention collective 1971-1972 est composé de la façon suivante:

Président	Gérard Lefebvre, const.
Secrétaire	Gratien Raïche, lieutenant
Trésorier	Marcel Bibeau, détective.

La Ligue des Propriétaires demande au Conseil de modifier le règlement qui régit le stationnement dans les rues de la Cité au cours de la saison hivernale.

Le Conseil est d'opinion que ce règlement doit être maintenu, puisque l'expérience a prouvé que son application réduit de beaucoup les dépenses de déblaiement et d'enlèvement de la neige.

489/11/71

Lecture est donnée du rapport de l'élection générale du 1er novembre 1971. Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce rapport soit accepté.

ADOPTE

490/11/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$825,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
880	\$ 30,000.00
886	69,000.00
892	88,000.00
894	160,000.00
895	151,000.00
915	38,500.00
920 (Partie à 10 ans)	53,000.00
920 (Partie à 20 ans)	117,500.00
929 (Partie à 10 ans)	64,000.00
929 (Partie à 20 ans)	54,000.00

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
 ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$825,000.00;

- 1.- Les obligations seront datées du 1er décembre 1971;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la

Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;

- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;
- 5.- La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOPTÉ

491/11/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu unanimement que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$825,000.00 fait en vertu des règlements numéros 880, 886, 892, 894, 895, 915, 920, 929, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 880, 892, 894, 895, 915, 920, 929, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

492/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie des lots numéros 139 et 140, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 28 juin 1971, pour le compte des Habitations CIP Ltée.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de redivision soit accepté.

ADOPTÉ

493/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 130-173 du Rang II du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 9 novembre 1971, pour le compte de Dame Alma Lapierre Gougeon.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

494/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot numéro 165, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 9 novembre 1971, pour le compte de Haggerty George Equipment Co. Ltd.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de subdivision soit accepté en autant qu'un rayon de 50 pieds soit prévu au coin sud-est du lot 165-112.

ADOPTE

495/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision de partie des lots numéros 136A et 136B, Rang II du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire en date du 19 octobre 1971, pour le compte de MM. Gaston Simard, Bertrand St-Cyr et Jules Sirois.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

496/11/71

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redivision d'une partie du lot numéro 151, Rang III du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 20 octobre 1971, pour le compte de M. Michel Dumont.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ce plan de redivision soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

497/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de toute banque à charte acceptée par la Commission Municipale de Québec, par billet promissoire, un montant de \$93,600.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$93,600.00, cet emprunt étant effectué en attendant la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 935. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$93,600.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

498/11/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le trésorier de la Cité soit autorisé à payer à Me. Yvon Pinard la somme de \$250.00, pour la rédaction d'une opinion légale concernant une demande de permis d'agrandissement par R. Vaillancourt & Fils Ltée.

ADOPTÉ

499/11/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la surveillance des travaux d'améliorations à l'usine de traitement d'eau, autorisés par le règlement No. 940, soit confiée à la firme d'Ingénieurs-Conseils Hamel, Malouin & Associés.

ADOPTÉ

500/11/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de Me. Jacques Dansereau soient retenus pour représenter la Cité dans la cause R. Vaillancourt & Fils Ltée qui sera inscrite en Cour Supérieure.

ADOPTÉ

501/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre M. Paul Allard, résidant à 168 - 13e Avenue, qui refuse de se conformer aux exigences du règlement de zonage No. 801 de la Cité.

ADOPTÉ

502/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Roger Marier, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre M. Roger Lessard, du 15 de la rue Milton, M. Raymond Joyal, du 9 de la rue Milton, et Mme Florence Hamel Michaud du 2135 Chemin Hemming, qui refusent de se conformer au règlement municipal qui régit la hauteur des haies dans les limites de la Cité.

ADOPTÉ

503/11/71

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la fiche no. 3122 soit corrigée pour se lire comme suit:

	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Ancienne évaluation	\$1,400.	\$4,650.	\$6,050.
Nouvelle évaluation	\$1,400.	\$4,600.	\$6,000.

ADOPTE

504/11/71

Le conseiller Laval Allard donne avis de motion d'un règlement établissant une marge de recul de 25 pieds du côté sud du futur Boulevard Celanese.

505/11/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le conseiller Lucien Couture soit nommé représentant de la Cité au C.D.R.C.Q., en remplacement de M. Jules Dupuy.

ADOPTE

506/11/71

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant les normes d'aménagement de terrains de golf-miniature dans le territoire de la Cité.

507/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des Ingénieurs-Conseils St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie soient retenus pour la confection des plans de génie nécessaires à la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville.

ADOPTE

508/11/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la résolution numéro 386/9/71 soit modifiée en remplaçant le dernier paragraphe (2^o) par le suivant:

" 2^o Dubois et Nadeau Inc. accepte de rembourser à la Cité une somme de \$5,000.00 avant le 1^{er} novembre 1972. "

ADOPTE

509/11/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Georges Darveau, ing., soit engagé comme Coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine de la Cité et que son traitement annuel soit de \$18,000.00 à partir de son entrée en fonction.

ADOPTE

483A/11/71

A 9:30 heures P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-10 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 941, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOPTE

510/11/71

Lecture est donnée du règlement No. 948 modifiant le règlement No. 550 - amende pour infractions.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 948 soit adopté.

ADOPTE

511/11/71

Lecture est donnée du règlement No. 949 prévoyant un emprunt de \$20,000.00 pour des travaux d'améliorations au chalet des Loisirs de Drummondville-Ouest et l'achat d'équipement pour le parc Frigon.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 949 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 6 décembre 1971, à 8:00 heures P.M.

512/11/71

Attendu que le lieutenant André Houde et le constable Jean-Louis McMahon demandent d'être réadmis au fonds de pension des Employés Municipaux de la Cité;

Attendu que tous les deux renoncent aux avantages qu'ils ont perdus jusqu'à ce jour en se retirant de ce fonds de pension;

Attendu que la contribution de la Cité commencera avec la date de réadmission de ces personnes sur réception de l'approbation du Ministère du Revenu National à Ottawa, ainsi que celle de la Compagnie d'Assurance Industrielle;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le lieutenant André Houde et le constable Jean-Louis McMahon soient réadmis au fonds de pension des Employés Municipaux, et ce à partir de la date d'acceptation du Ministère du Revenu et de la Compagnie d'Assurance Industrielle.

ADOPTE

513/11/71

Attendu que le coût de location du dépotoir municipal a été augmenté;

Attendu que le coût d'entretien du dépotoir a lui aussi été augmenté;

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Municipalité du Village de l'Avenir soit autorisée à utiliser le dépotoir que loue la Cité de Drummondville dans le territoire de St-Nicéphore, à raison de \$1.00 per capita pour l'année 1972.

La Municipalité du Village de l'Avenir devra dès que possible produire à la Cité le rapport du recensement effectué pour l'année 1972.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention à intervenir entre la Cité et la Municipalité du Village de l'Avenir si les conditions ci-haut décrites sont acceptées.

ADOPTE

514/11/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et l'ingénieur municipal soient délégués à une session d'étude qui se tiendra à Trois-Rivières les 8, 9 et 10 décembre 1971, sous les auspices de la Division du Québec de l'Association Canadienne d'Urbanisme.

ADOPTE

Le conseiller Roger Marier demande à Son Honneur le Maire d'informer un groupe de jeunes de la décision du Conseil concernant une demande qu'ils ont faite afin d'obtenir une subvention pour l'ouverture d'un café étudiant.

Son Honneur le Maire explique à ces jeunes garçons et filles que la Cité devra étudier très sérieusement leur demande avant de l'accepter. Des expériences antérieures ont été assez décevantes et passablement coûteuses pour les contribuables. Le Directeur de la Récréation sera chargé d'informer ce groupe de la décision du Conseil, lorsqu'elle aura été prise d'une façon définitive.

Le dialogue s'engage avec l'assemblée concernant l'information, la participation, les mécanismes de consultation, la conservation de la maison Marchesseault, les droits acquis et autres sujets qui intéressent les personnes présentes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurie Bonin
.....
Greffier

.....
[Signature]
.....
Maire

6 décembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée des propriétaires ayant droit de voter sur le règlement No. 949 adopté par le Conseil de la Cité de Drummondville, tenue le 6 décembre 1971 dans la Salle des Délibérations, à l'Hôtel de Ville, à 8:00 heures P.M.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier; ainsi que plusieurs propriétaires.

515/11/71

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 949 prévoyant un emprunt de \$20,000.00 pour des travaux d'améliorations au chalet des Loisirs de Drummondville-Ouest et l'achat d'équipement pour le parc Frigon.

A 8:10 P.M., le conseiller Lucien Couture entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

A 10:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 949, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOPTE

ET L'ASSEMBLEE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

M. Laurent Ricard demande que le greffier note son opposition au taux de 8½% prévu pour l'emprunt autorisé par le présent règlement.

13 décembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 décembre 1971; cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud et Alphonse Paradis, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

516/12/71

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 22 novembre et 6 décembre 1971. Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

517/12/71

Lecture est donnée de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 15 novembre 1971 au 4 décembre 1971, lesquels comptes se totalisent à la somme de \$348,716.46.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre signée par 11 avocats pratiquant à Drummondville, qui protestent contre le fait que la Cité confie à des avocats de l'extérieur des causes inscrites à la Cour du District Judiciaire de Drummond.

Me. Claude Baril se fait le porte-parole de ses collègues, dont plusieurs sont présents dans la salle, pour demander au Conseil pour quelles raisons certaines causes actuellement débattues devant les tribunaux ont été confiées à des avocats de l'extérieur, plutôt qu'à des avocats qui pratiquent à Drummondville et qui ont la même compétence que leurs collègues étrangers. Quelques confrères de Me. Claude Baril interviennent tour à tour pour poser des questions dans le même sens.

A 8:30 P.M., le conseiller Lucien Couture entre dans la Salle des Délibérations et prend son siège.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil pour dire qu'il reconnaît que quelques causes inscrites en Cour dernièrement ont été confiées à des avocats de l'extérieur, mais pour des raisons bien spéciales sur lesquelles il préfère ne pas élaborer davantage. Cependant, il ajoute qu'après avoir pris connaissance de la requête lue précédemment, le Conseil entend confier aux avocats locaux toutes les causes futures tout en souhaitant quelles soient le moins nombreuses possible. Et comme preuve de la bonne foi du Conseil, il suggère qu'une résolution soit adoptée sur-le-champ afin de demander aux assureurs de la Cité de retenir les services professionnels des avocats pratiquant à Drummondville pour toutes les causes inscrites en Cour.

A Me. Baril qui désire savoir pour quelles raisons le Conseil a préféré retenir les services de certains avocats de l'extérieur pour quelques causes pendantes devant des tribunaux, Son Honneur le Maire déclare que pour lui le débat est clos et que le Conseil va poursuivre l'ordre du jour de la présente assemblée.

518/12/71

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la Cité demande à ses Assureurs de retenir les services des avocats pratiquant à Drummondville pour la représenter dans les causes qui doivent être portées à la Cour du District de Drummond.

ADOPTE

519/12/71

Le Conseil prend connaissance de deux (2) soumissions pour l'installation de lumières de circulation à l'intersection de la rue Laferté et du Boulevard St-Joseph, lesquelles soumissions se lisent comme suit:

- PAUL SAVARD INC.	\$4,750.00
- PIERRE BROSSARD LTEE	\$5,985.00

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Laval Allard, que ces soumissions soient remises à l'ingénieur municipal pour étude et que la plus basse soumission soit retenue si elle est jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

L'ingénieur municipal est également autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur qui sera choisi pour exécuter ces travaux.

ADOPTE

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Club Optimiste remercie le Conseil pour sa contribution au succès du spectacle "Folklorico".

- M. Jean-Marie Précourt, Directeur-Adjoint du Service de Police et Incendie, exprime sa gratitude au Conseil qui lui a fourni l'occasion de participer au cours d'Administration Gestion II qui se tenait à l'Institut de Police du Québec à Nicolet, du 15 au 26 novembre 1971.
- M. A. Jean Valade de Pépin Assurance Inc. rend hommage à l'inspecteur Bibeau pour le magnifique travail qu'il a accompli pour éclaircir un vol par effraction survenu récemment à ses bureaux.
- Mme Louise Biron, présidente des Guides Catholiques, section de Drummondville, remercie la Cité pour la générosité dont elle a fait preuve lors de la campagne annuelle de souscription organisée par cet organisme.
- Lecture est faite d'une lettre de la compagnie Texon Inc. qui accuse réception d'un avis de la Cité lui demandant d'installer un appareil capable de retenir la fumée qui se dégage de son usine et ennuie les résidents de son entourage. La compagnie désireuse de se conformer aux règlements de la Cité demande un court délai afin de pouvoir évaluer l'efficacité d'un appareil anti-pollution fort coûteux qu'elle se propose d'installer dès que possible.

520/12/71

Le Conseil prend connaissance d'un avis du Ministère du Revenu qui menace de suspendre ou révoquer le permis consenti au Centre Culturel si les améliorations exigées par le Ministère du Travail ne sont pas exécutées dans le plus court délai.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'ingénieur de la Cité soit chargé de faire exécuter les travaux d'améliorations demandés par le Ministère du Travail suite à l'inspection faite au Centre Culturel par un officier de ce Ministère le 4 novembre 1971.

ADOPTE

521/12/71

Lecture est donnée d'un rapport de la Sureté Municipale signé par le Capitaine-Détective, A.A. Allard, concernant une enquête demandée aux fins de découvrir l'auteur et l'imprimeur d'un pamphlet distribué au cours de la dernière campagne électorale municipale.

Ce rapport qui fait état de nombreuses entrevues avec des imprimeurs, des candidats ou des organisateurs d'élection n'a pas conduit à la découverte des buts recherchés. Cepen-

dant au cours de l'enquête, il a été possible d'identifier une personne qui a utilisé les armoiries de la Cité pour la publication d'un pamphlet publicitaire distribué la veille des élections et appelé "Le Civisme" par l'enquêteur. Ce nom n'est pas mentionné au présent rapport, mais un autre rapport contenant cette information pourra être fourni au Conseil sur demande.

Des citoyens émettent l'opinion que cette enquête pouvait difficilement aboutir à un meilleur résultat, puisqu'elle forçait un employé de la Cité à enquêter sur ses supérieurs et que cette situation devenait délicate et compromettante pour celui qui devait la conduire.

A une question qui demandait si le Conseil entendait pousser en profondeur les recherches entreprises, Son Honneur le Maire a émis l'opinion qu'il ne croyait pas qu'il y ait lieu de dépenser davantage pour poursuivre des recherches dans le but de connaître les personnes impliquées dans cette affaire parce qu'en temps de campagne électorale, l'expérience prouve que les recours possibles sont assez limités.

Le Conseil, à la demande de personnes présentes, accepte que copie de ce rapport soit envoyée à l'exécutif du Parti Québécois.

Etant d'opinion qu'en pareille circonstance un Conseil se doit de prendre ses responsabilités même s'il est difficile de le faire, le conseiller Roger Marier propose que la Cité demande à l'aviseur légal, Me. Jacques Biron, de lui fournir un avis légal concernant les recours permis contre une personne qui utilise les armoiries municipales à des fins personnelles ou politiques sans obtenir l'autorisation de ceux qui en ont la garde. Le conseiller Lucien Couture appuie cette proposition.

ADOPTE

522/12/71

Le Conseil ayant pris la décision de créer une Commission Consultative des Loisirs, le greffier résume les buts que poursuit ce nouvel organisme, soit: l'orientation du Service Municipal des Loisirs, la coordination des programmes d'activités, des budgets, des immobilisations, des subventions ou tout autre matière d'importance en rapport avec la récréation municipale.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, qu'une Commission Consultative des Loisirs soit formée et que les personnes suivantes en fassent partie et occupent les fonctions précisées ci-après:

Président d'Honneur
Conseiller Juridique
Conseiller Technique et Secrétaire

M. Philippe Bernier
Me. Jacques Biron
M. Claude Boucher
M. Lindor Letendre, prés.
M. Jean-Paul Généreux, vice-prés.
M. Lucien Couture, vice-prés.
M. Roger Marier, vice-prés.

Niveau décisionnel

Niveau consultatif

M. Jacques Laplante
 Mme Germaine Proulx
 M. Robert Gaudreau
 M. Léopold Dupont
 M. Fernand Laroche
 Mme Monique Ouimet
 M. Jacques Boileau
 M. André Lamy

Ces personnes sont nommées pour un terme d'un an à partir du 1er janvier 1972.

ADOPTE

523/12/71

Attendu que sept Clubs de Service ont manifesté le désir d'effectuer un regroupement volontaire des associations de la Cité afin de poursuivre les buts suivants:

- planifier les campagnes de charité;
- prendre position sur les oeuvres subventionnelles et sur les priorités communautaires en général;
- planifier le calendrier annuel d'activités de façon à ce que chacun des clubs membres ne subisse pas d'interférence pouvant compromettre la réussite d'un projet donné;
- permettre au Conseil des Clubs de Service d'être considéré comme un interlocuteur privilégié par la Cité de Drummondville et les autres corps publics, sur toute matière importante qu'il juge de sa compétence;
- favoriser par l'intermédiaire du Conseil des Clubs de Service, la camaraderie et l'entraide entre les différentes Associations impliquées, leurs Conseils d'Administration et leurs membres.

Attendu que le regroupement volontaire des Associations de Drummondville semble répondre à un besoin et à un désir populaire;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Conseil des Clubs de Service de Drummondville, tel que décrit à l'annexe "A" de la présente résolution, soit formé et autorisé à poursuivre les buts ci-haut énoncés et ce pour une période d'un an à partir du 1er janvier 1972.

ADOPTE

524/12/71

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$450,000.00 pour la construction d'une annexe à l'Hôtel de Ville destinée au Service de Protection de la Cité.

525/12/71 Attendu que pour la réalisation de son programme de rénovation urbaine, la Cité a acquis le fonds de commerce de M. Réal Vachon situé à 285 St-Norbert;

Attendu que M. Réal Vachon doit écouler sa marchandise et libérer les lieux pour le premier mai 1972;

Attendu que la diminution de l'inventaire affecte la rentabilité du commerce de M. Réal Vachon;

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le loyer de M. Réal Vachon soit diminué de \$75.00 à \$30.00 par mois pour la période du 1er novembre 1971 au 1er mai 1972, à condition qu'il chauffe le local de façon convenable durant toute la période d'hiver.

ADOPTE

526/12/71 Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre les propriétaires de L.C. Service Inc. du 43 rue St-Alphonse, qui refusent de se conformer aux exigences du règlement No. 875 de la Cité.

ADOPTE

527/12/71 Le Conseil prend connaissance d'un plan de redi-
vision d'une partie du lot no. 165, Rang III du Canton de Gran-
tham, préparé par l'arpenteur-géomètre Jean-Maurice LeMaire le
29 novembre 1971, pour le compte de M. Raymond Vaillancourt.

Abrogée
par
rés.

70/2/72 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce plan de redi-
vision soit accepté à condition qu'un cercle de 30 pieds de
rayon à la rencontre des parties 31 et 43 soit cédé à la Cité.

ADOPTE

528/12/71 Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivi-
sion d'une partie du lot 143, préparé par l'arpenteur-géomètre
Yves Noel en décembre 1971, pour le compte de M. Fernand Letendre
et Dubois & Nadeau Inc.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud,
appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivi-
sion soit accepté.

ADOPTE

529/12/71 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture,
appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de
Drummondville demande à l'Association des Directeurs de Loisirs



BUREAU DU DIRECTEUR
DE LA RÉCRÉATION

Séance régulière du 13 décembre 1971 - rés.
CITÉ DE DRUMMONDVILLE 523/12/71

C.P. 398 DRUMMONDVILLE, P.Q.

Drummondville,
le 1er décembre 1971.

Conseil de Ville
a/s M. Laurent Bernier
C.P. 398
Drummondville, Qué.

Re: Conseil des Clubs de Service
de Drummondville.

M. le Maire,
MM. les Conseillers,

Lors d'une récente rencontre de Comité, je vous ai parlé de la possibilité de la création du Conseil des Clubs de Service de Drummondville, c'est-à-dire, le regroupement volontaire des Associations impliquées, au niveau des présidents ou de leurs délégués extraordinaires.

Depuis cet échange, tous les présidents des sept (7) clubs de service ont été contactés et ont manifesté leur appui inconditionnel au projet proposé. Une première rencontre est même prévue pour le mois de décembre.

Les buts et objectifs du Conseil des Clubs de Service de Drummondville seraient au nombre de cinq (5):

- 1) Le Conseil des Clubs de Service, en accord avec la Cité de Drummondville, planifierait les campagnes de charité.
- 2) Le Conseil des Clubs de Service prendrait position sur les oeuvres "subventionnables" et sur les priorités communautaires en général.
- 3) Le Conseil des Clubs de Service planifierait le calendrier annuel d'activités de façon à ce que chacun des clubs membres ne subisse pas d'interférence pouvant compromettre la réussite d'un projet donné.

.../2

- 4) Le Conseil des Clubs de Service voudrait être considéré comme un interlocuteur privilégié par la Cité de Drummondville et les autres corps publics, sur toute matière importante qu'il juge de sa compétence.
- 5) Le Conseil des Clubs de Service souhaiterait promouvoir la camaraderie et l'entraide entre les différentes Associations impliquées, leurs Conseils d'Administration et leurs membres.

Comme vous le voyez, messieurs les administrateurs municipaux, un tel organisme s'impose chez-nous, comme dans la très grande majorité des centres urbains du Québec. Le Conseil des Clubs de Service se voudrait un organisme souple, qui respecte l'autonomie de chacune de ses composantes. Dès maintenant, le Comité Provisoire sollicite de votre part un appui moral, en plus du privilège de planifier lui-même les dates des campagnes de charité de quelque organisme que ce soit, à partir du 1er janvier 1972. De cette façon, nous pourrions peut-être éviter certains abus et identifier vraiment dans l'esprit du grand public un seul organisme de charité par période de calendrier.

À titre de porte-parole des Clubs de Service de la Cité de Drummondville, je m'empresse de vous remercier du support que vous donnez à tous ces organismes entièrement formés de bénévoles qui n'ont au fond pas d'autres soucis que celui de faire le bien. En retour, recevez messieurs, l'assurance de notre collaboration la plus complète et de nos sentiments les meilleurs.

Bien à vous,



Claude Boucher
Président fondateur
Club Optimiste Drummondville Inc.

cc: M. Jacques Laplante, prés. Optimiste
Me Jean-Claude Baril, prés. Lions
M. Bernard Messier, prés. Richelieu
M. Claude Rocheleau, prés. Francs
M. Gaston Hardy, prés. Rotary
M. Clément Riendeau, prés. Kiwanis
M. Wilfird Gosselin, prés. A.V.C.

N.B.: En plus des sept (7) Clubs de Service impliqués, voici une liste de quelques-uns des organismes qui auraient à planifier leurs dates de souscription publique avec le Conseil des Clubs de Service de Drummondville.

Associations Humanitaires

La Croix Rouge
L'Ambulance St-Jean
UNICEF
Rallye Tiers-Monde
L'Aide aux Jeunes Inc.
Fondation Fibrose Kystique
La Fédération des Oeuvres
La Légion Canadienne
La Société du Cancer

et plusieurs autres encore

Associations de Jeunesse

Les Scouts
Les Louveteaux
Les Corps Tambours & Clairons
Les Brigades Scolaires
Les Cadets de l'Air
Les Associations Etudiantes
Voyages Inter-Groupes
et plusieurs autres encore

Associations Sportives,
Artistiques ou Culturelles

Baseball Mineur
Hockey Mineur
Le Royal Junior
Les Rangers Junior A
La Société des Concerts
Les Corps Musicaux
Les Troupes de Théâtre
Associations de loisirs
et plusieurs autres encore

Municipaux du Québec le privilège de recevoir le congrès de l'A.D.L.M. prévu pour le mois de mai 1972, et de participer à son organisation générale. Il est entendu que la Cité de Drummondville défraiera le coût du banquet de clôture dudit congrès.

ADOPTE

530/12/71

Attendu que M. Georges Darveau, ing., n'a pas accepté le poste de Coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine de la Cité pour lequel il avait été engagé le 22 novembre 1971, il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que la résolution no. 509/11/71. soit abrogé.

ADOPTE

531/12/71

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que M. Denis Luneau, architecte, soit engagé comme Coordonnateur du Programme de Rénovation Urbaine de la Cité. M. Luneau assumera cette fonction à partir du 20 décembre 1971. Son salaire annuel sera de \$13,000.00 et il aura droit aux bénéfices marginaux accordés aux officiers municipaux par la résolution no. 197/5/70.

ADOPTE

532/12/71

Le Conseil prend connaissance du rapport préparé par le Président d'Election concernant des dépenses occasionnées par la tenue des élections municipales du 1er novembre 1971, lesquelles dépenses se totalisent à la somme de \$28,290.44, alors que les prévisions budgétaires étaient fixées à \$30,000.00.

532/12/71

Lecture est donnée du règlement No. 939 amendant le règlement No. 553 concernant l'enlèvement des vidanges et le dépotoir.

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 939 soit adopté.

ADOPTE

533/12/71

Lecture est donnée du règlement No. 947 amendant le règlement No. 858 - jours d'ouverture du marché public pour la période du 1er décembre au 15 avril de chaque année.

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que ce règlement No. 947 soit adopté.

ADOPTE

534/12/71

Lecture est donnée du règlement No. 951 établissant une marge de recul du côté sud du futur Boulevard Celanese et amendant le règlement de zonage no. 801.

Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement No. 951 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 27 décembre 1971, à 8:00 heures P.M.

535/12/71

Lecture est donnée du règlement No. 952 amendant le règlement de zonage no. 801 en modifiant l'article 6.4.2 (usages commerciaux spécifiques) et l'article 6.9 (stationnement).

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement No. 952 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au lundi 27 décembre 1971, à 8:00 heures P.M.

536/12/71

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que la Cité de Drummondville vende à Venture Carpets of Canada Ltd. un terrain industriel faisant partie des lots numéros cent soixante-six D et cent soixante-sept (P.166D et P.167), Rang III, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., comprenant:

1- Partie du lot numéro 166D

De figure trapézoïdale. Borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot numéro 167, vers le Nord-Est et le Sud-Est par d'autres parties du lot numéro 166D et vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot numéro 166D (rue projetée).

Mesurant mille pieds (1000.0') dans les lignes Nord-Ouest et Sud-Est, trois cent trente-neuf pieds (339.0') dans la ligne Nord-Est et trois cent trente-neuf pieds et six dixièmes (339.6') dans la ligne Sud-Ouest.

Contenant une superficie de trois cent trente-neuf mille trois cents pieds carrés (339,300 pi²) ou sept acres et soixante-dix-neuf centièmes d'acre (7.79 acres). Mesure anglaise.

N.B. La ligne Nord-Est de ce dit terrain est située à une distance de soixante pieds (60.0') au Sud-Ouest de la ligne Sud-Ouest du lot numéro 166D-4.

2- Partie du lot numéro 167

De figure irrégulière. Borné vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot numéro 167 (rue Janelle), vers le Nord-Est par une autre partie du lot numéro 167, vers le Sud-Est par une partie du lot numéro 166D, vers le Sud-Ouest et l'Ouest par une autre partie du lot numéro 167 (rue projetée).

Mesurant neuf cent quarante-neuf pieds et six dixièmes (949.6') dans la ligne Nord-Ouest, deux cent onze pieds (211.0') dans la ligne Nord-Est, mille pieds (1000.0') dans la ligne Sud-Est, cent soixante pieds (160.0') dans la ligne Sud-Ouest, soixante-dix-huit pieds et neuf dixièmes (78.9') suivant un arc de cercle de cinquante pieds (50.0') de rayon dans la ligne Ouest.

Contenant une superficie de deux cent dix mille cent cinquante-cinq pieds carrés (210,155 pi²) ou quatre acres et quatre-vingt-deux centièmes d'acre (4.82 acres). Mesure anglaise.

N.B. La ligne Nord-Est de ce dit terrain est située à une distance de soixante pieds (60.0') au Sud-Ouest de la ligne Sud-Ouest du lot numéro 167-59.

amendée
par
rés.
71/2/72

Cette vente est faite pour le prix de \$32,593.46 payable à la signature du contrat de vente, moins la somme de \$6,593.46 que la Cité a déjà reçue le 26 novembre 1971 au moment de l'exercice de l'option consentie à Venture Carpets of Canada Ltd. le 28 octobre 1971.

L'acquéreur devra également accepter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par le notaire Gérard Fradet, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTE

537/12/71

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accorde une subvention au montant de \$200.00 à la Fédération des Oeuvres du Diocèse de Nicolet à l'occasion de sa campagne de souscriptions pour l'année 1971.

ADOPTE

538/12/71

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 927 du 26 juillet 1971, a adopté un Programme d'Habitations à Loyer Modique, sujet à l'approbation de la Société d'Habitation du Québec et du Lieutenant-Gouverneur en Conseil;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec par son arrêté en conseil numéro 2761 du 4 août 1971, a ratifié le Programme d'Habitations à Loyer Modique adopté par le règlement numéro 927 du 26 juillet 1971 de la Cité de Drummondville et diverses autorisations;

ATTENDU QUE les membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, lors de l'assemblée du 16 août 1971, ont adopté une résolution afin que deux logements supplémentaires soient construits sur le site rue Brouillard au montant de \$11,376.00;

ATTENDU QUE les membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, lors de l'assemblée du 9 septembre 1971, ont adopté une résolution afin qu'un montant de \$30,000.00 soit ajouté à la soumission originale, représentant les frais pour les travaux d'hiver;

ATTENDU QUE les membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, lors de l'assemblée du 28 septembre 1971, ont adopté une résolution afin d'accepter le prix de \$9,278.65 pour l'élargissement des fondations pour les bâtisses comprenant les 84 logements, suite aux sondages du sol faits par le Laboratoire International Ltée, attestant l'insuffisance de la capacité portante du sol;

ATTENDU QUE:

L'analyse des coûts de réalisation est de \$1,137,500.00, soit une augmentation de \$51,540.00 par rapport aux coûts prévus.

La mise de fonds (5%) de la Cité de Drummondville est de \$56,875.00, soit une augmentation de \$2,577.00 par rapport à la mise de fonds originale.

Le montant de l'hypothèque à la Société d'Habitation du Québec est devenu \$1,080,625.00.

Un prêt additionnel est requis au montant de \$48,963.00.

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER MARIER,
 APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,

QUE la Cité de Drummondville amende son règlement
 No. 927 pour augmenter sa participation à la construction de lo-
 gements à prix modique pour une somme de \$2,577.00.

ADOPTE

Vu qu'il doit quitter l'assemblée, M. Laurent Ri-
 card demande la parole pour féliciter le greffier d'avoir bien
 voulu noter son opposition au taux d'intérêt prévu au règlement
 No. 949 lu publiquement le 6 décembre 1971 et pour demander qui
 défraie le coût de l'enlèvement de la neige sur le Boulevard St-
 Joseph.

A cette dernière question, le conseiller J.A. Michaud
 répond que le déblaiement de la neige sur la chaussée du Boule-
 vard St-Joseph est effectué par les employés du Ministère de la
 Voirie et que le déblaiement des trottoirs, ainsi que l'enlèvement
 de la neige sur le Boulevard St-Joseph sont effectués par et aux
 frais de la Cité.

M. Oscar Chagnon veut savoir s'il est réel que
 l'Union des Municipalités a demandé au Gouvernement Provincial
 de porter à 10% le nombre requis de propriétaires d'une municipa-
 lité pour demander la tenue d'un référendum.

Son Honneur le Maire, directeur de l'Union des
 Municipalités, répond dans l'affirmative et souligne que le but
 poursuivi est d'éviter qu'un nombre trop restreint de contribu-
 ables exploite une loi à mauvais escient qui lui permette de para-
 lyser l'action des administrateurs élus.

Le conseiller Lucien Couture demande que l'ordre
 du jour se poursuive et que l'assistance attende pour engager le
 dialogue. Son Honneur le Maire demande au greffier de terminer
 l'ordre du jour.

539/12/71

Attendu que la Cité de Drummondville, par son rè-
 glement numéro 927 du 26 juillet 1971, a adopté un Programme d'Ha-
 bitations à Loyer Modique, sujet à l'approbation de la Société
 d'Habitation du Québec et du Lieutenant-Gouverneur en Conseil;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec par
 son arrêté en conseil numéro 2761 du 4 août 1971, a ratifié le
 Programme d'Habitations à Loyer Modique adopté par le règlement
 numéro 927 du 26 juillet 1971 de la Cité de Drummondville et diver-
 ses autorisations;

Attendu qu'un Office Municipal d'Habitation de Drummondville a été créé et mandaté par la Cité pour construire et administrer les logements à prix modiques nécessaires au relogement des personnes déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine de la Cité;

Attendu que plusieurs de ces logements devront être subventionnés pour permettre à l'Office Municipal d'assumer ses obligations;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,
APPUYE PAR LE CONSEILLER LAVAL ALLARD,

QUE demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de conclure avec la Cité une entente prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'aider à défrayer le coût de ses projets d'habitation.

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, la susdite entente.

ADOPTE

540/12/71

Attendu que la Cité a confié à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville la construction et l'administration de projets d'habitation destinés aux personnes déplacées par la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine, ratifié le 25 mars 1970 par l'arrêté en conseil no. 1364; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Marier, que la Cité de Drummondville autorise le président ou à défaut le vice-président de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville à signer une convention avec la Société d'Habitation du Québec, la dite convention prévoyant le paiement de subventions couvrant le déficit annuel d'exploitation de logements destinés au relogement des personnes déplacées par la mise en oeuvre du susdit programme.

ADOPTE

541/12/71

Il est proposé par le conseiller Laval Allard, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le trésorier de la Cité soit autorisé à appliquer aux comptes de taxes foncières, taxes de services et taxes d'affaires passés dus pour l'année d'imposition 1972, un intérêt au taux de 1% par mois applicable à partir du 1er janvier 1972. Ce taux d'intérêt s'applique également à tous autres comptes recevables passés dus.

ADOPTE

542/12/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville

soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$700,000.00, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$700,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1972. La Cité est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$700,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

543/12/71

Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil de la Cité de Drummondville approuve le rapport préparé par l'ingénieur de la Cité, M. Pierre Genest, en date du 3 décembre 1971 et signé par le greffier, M. Laurent Bernier, relativement à des dépenses pour des travaux exécutés sur les rues Perron et Bernier. Le Conseil de la Cité a pris connaissance des conditions imposées par le Département de la Voirie lorsque la subvention de \$6,000.00 a été accordée pour ces travaux.

ADOPTE

544/12/71

Afin de permettre à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville de bénéficier des avantages prévus à la loi (articles 58b et 59), et au règlement numéro 2 de la Société d'Habitation du Québec (articles 29 à 31), et en arriver à la signature de la Convention d'Exploitation, il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville demande à la Société d'Habitation du Québec l'autorisation de consentir conjointement avec cette dernière des subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'aider à défrayer les déficits d'exploitation en vertu de l'article 59.

ADOPTE

AFFAIRES NOUVELLES:

Plusieurs camionneurs demandent au Conseil une augmentation du prix qui leur est accordé pour le transport de la neige. Selon eux, cette augmentation est justifiée par la hausse des salaires de leurs employés, le coût de l'essence et de leurs véhicules.

Le conseiller J.A. Michaud se dit surpris d'une telle demande puisque quelques jours auparavant, il avait lui-même avec le Directeur des Travaux Publics rencontré ces mêmes camionneurs qui avaient sollicité l'autorisation de hausser les boîtes de leur camion, afin d'en augmenter le cubage et de ce fait augmenter la rentabilité du transport.

Le conseiller J.A. Michaud insiste pour que ces camionneurs fassent parvenir une demande écrite au Conseil, afin de bien préciser leurs revendications qui seront étudiées sérieusement et sans retard.

A la demande de M. Jacques Ouellet, le greffier prendra des informations afin de renseigner le Conseil concernant un commerce qui serait opéré dans une roulotte installée en bordure du Boulevard St-Joseph et dont le propriétaire affirme avoir reçu un permis d'exploitation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

27 décembre 1971

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1971, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Laval Allard, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Marier, J.A. Michaud, Alphonse Paradis et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

545/12/71

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 951 établissant une marge de recul du côté sud du futur Boulevard Celanese et amendant le règlement de zonage no. 801

546/12/71

A 8:00 P.M., conformément aux prescriptions de l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes, lecture publique est donnée du règlement No. 952 amendant le règlement de zonage no. 801 en modifiant l'article 6.4.2 (usages commerciaux spécifiques) et l'article 6.9 (stationnement).

547/12/71

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 1971. Il est proposé par le conseiller J.A. Michaud, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire invite l'assemblée à discuter de certains sujets d'actualité. M. Auguste Lavertu pose plusieurs questions concernant la tenue d'un référendum. M. Georges Mondou veut savoir pourquoi la Cité a accepté de consentir un montant supplémentaire de \$10,000.00 pour la construction de logements à prix modique.

548/12/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Laval Allard, que la fiche no. 6708 soit corrigée pour se lire comme suit:

<u>Ancienne évaluation</u>	<u>Nouvelle évaluation</u>
Bâtisse	Bâtisse
\$1,800.00	nil

Cette correction sera effective à compter du 1er novembre 1971.

ADOPTE

549/12/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les fiches nos. 11042 et 11070 soient corrigées pour se lire comme suit:

<u>Fiche 11042</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Ancienne évaluation	\$1,675.	\$1,800.	\$3,475.
Nouvelle évaluation	\$1,675.	/ 350.	\$2,025.

Cette correction sera effective à compter du 1er janvier 1971.

<u>Fiche 11070</u>	<u>Terrain</u>	<u>Bâtisse</u>	<u>Total</u>
Ancienne évaluation	-	\$2,250.	\$2,250.
Nouvelle évaluation	-	-	-

Cette correction sera effective à compter du 1er mai 1971.

ADOPTE

550/12/71 Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Club Auto Drummond Inc. soit autorisé à utiliser la piste de l'ancien terrain de course pour une compétition qui aura lieu au cours du mois de février 1972. Le Club Auto Drummond Inc. devra cependant fournir à la Cité une preuve d'assurance-responsabilité et obtenir l'autorisation du Directeur de Police.

ADOPTÉ

551/12/71 Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un octroi de \$25.00 soit accordé au Club des Lions de Drummondville à l'occasion de sa campagne de souscription 1971.

ADOPTÉ

552/12/71 Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les personnes suivantes soient nommées administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1972:

M. Raymond Poisson, président
 M. Gilles Chapdelaine, vice-président
 M. Roger Marier
 M. Lucien Couture
 M. Denis Luneau.

Egalement, M. Yvon Raymond est nommé membre de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville au poste de secrétaire.

ADOPTÉ

553/12/71 Il est proposé par le conseiller Roger Marier, appuyé par le conseiller Laval Allard, que l'aviseur légal de la Cité soit autorisé à prendre des procédures légales contre Les Habitations CIP Ltée qui refuse de se conformer aux exigences du règlement No. 801 de la Cité.

ADOPTÉ

554/12/71 Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de la firme Hébert, Le Houillier & Ass., actuaires-conseils, soient retenus pour faire l'étude des bénéfices marginaux accordés aux employés de la Cité, savoir: la caisse de retraite, la politique des congés de maladie, l'assurance-groupe, etc.; cette étude devant tenir compte des nouvelles lois de l'Assurance-Chômage et de l'Impôt Fédéral qui entreront en vigueur le 1er janvier 1972.

ADOPTÉ

555/12/71

Il est proposé par le conseiller Alphonse Paradis, appuyé par le conseiller J.A. Michaud, que le Directeur des Travaux Publics soit autorisé à faire installer une lampe de 250 watts à vapeur de mercure sur la rue Laurier.

ADOPTE

556/12/71

Attendu que la Cité de Drummondville doit demeurer en contact avec la Commission Scolaire Locale de Drummondville, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Laval Allard, que demande soit faite aux commissaires de nommer 3 représentants pour étudier les problèmes d'intérêt commun qui pourront survenir au cours de l'année 1972.

ADOPTE

557/12/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que l'offre faite par la compagnie IBM pour la location d'un ordinateur IBM/3 Modèle 10 soit acceptée et que le trésorier de la Cité soit mandaté pour négocier les technicalités finales avec cette compagnie.

ADOPTE

558/12/71

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Alphonse Paradis, que les services de M. Yvan Morin soient retenus à titre d'analyste et que son salaire, à partir de son entrée en fonction, soit établi comme suit:

3 premiers mois	\$150.00 par semaine
3 mois suivants	\$160.00 par semaine
après 6 mois	\$170.00 par semaine.

ADOPTE

559/12/71

Le conseiller J.A. Michaud donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 787 (Bon Ordre) concernant l'entassement de la neige sur la voie publique.

545A/12/71

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 951, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOPTE

546A/12/71

A 9:00 P.M., le délai réglementaire prévu à l'article 426-1^o de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulé sans qu'aucun propriétaire ne demande un référendum sur le règlement No. 952, Son Honneur le Maire déclare ce règlement adopté.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES:

Une longue période est consacrée au dialogue entre l'assemblée et le Conseil concernant:

- le transport de la neige;
- la possibilité de la tenue d'un référendum concernant le financement du pont de la rue St-Georges;
- l'enquête menée par la Sûreté Municipale concernant un pamphlet distribué au cours de la dernière campagne électorale;
- l'illumination des rues durant la période des fêtes;
- la formule de paiement des camionneurs qui transportent la neige.
- etc.

Son Honneur le Maire offre à tous les citoyens, à ses collègues et aux employés municipaux des vœux de joie, de bonheur, de prospérité et de santé. Il formule le souhait que la bonne entente qui a toujours régné à Drummondville se perpétue afin qu'il soit possible de grouper toutes les énergies valables pour travailler au développement d'un Drummondville prospère et plus grand.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....
Laurie Bernier
 Greffier.

.....
J. Bernier
 Maire.